No. 127 - 128

Conjonction

REVUE FRANCO - HAITIENNE

Enquête:

Bibliothèques Haïtiennes en 1975

DECEMBRE 197

MEDIA-IFH PORT-AU-PRINCE
1034237

No. 127 - 128

Conjonction

REVUE FRANCO - HAITIENNE

Enquête:

Bibliothèques Haïtiennes en 1975

DECEMBRE 197

MEDIA-IFH PORT-AU-PRINCE
1034237

CONJONCTION

Revue Franco-Haitienne

Editée par l'Institut Français d'Haiti

COMITE DE REDACTION

Directeur : Louis Jarno

Rédacteur en chef : Michèle Montas

Membres : Gérard Dougé — Roger Gaillard — Jean Yves Mouteaud — Fritz Pierre Louis — Jean Pierre Pirovano — Pradel Pompilus.

SOMMAIRE

NOTRE COUVERTURE

En Guise d'Introduction :

Une Nouvelle Bibliothèque
par Louis Jarno 3

Enquête

Bibliothèques haitiennes aujourd'hui
par J. Wilfrid Bertrand et Danièla Devesin 9

ARTS ET LETTRES

Théâtre - Poésie

La Figure du Sujet dans le Roi Moko de Rassoul Labuchin
par Maximilien Laroche 57

Nouvelle :

Nuits de Port-au-Prince
par Félix Courtois 75

SCIENCES ET TECHNIQUES

Nan Coco

Végétation d'une Barrière Rocheuse et d'un Cordon de sable corallien sur la Côte Atlantique d'Haïti
par Guy Robart 103

HISTOIRE

Firmin et les Etats-Unis à travers un document inédit IIe partie
par Roger Gaillard 111

CHRONIQUE

Reçu en rédaction 159

EN GUISE D'INTRODUCTION

UNE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE

L'Institut français d'Haiti rajeunit : le 8 février 1974 avait eu lieu l'inauguration du nouvel auditorium de 350 places, conçu et réalisé par l'architecte Fritz Benjamin. Elégant, confortable, doté d'une excellente accoustique, entièrement climatisé, ce petit théâtre est très apprécié de nos amis haitiens qui le fréquentent fort régulièrement : depuis l'inauguration il a été le lieu de 34 conférences, 46 soirées théâtrales, 19 soirées musicales, 54 séances de cinéma, 13 expositions.

Un nouveau pas dans la voie du rajeunissement va être fait : le 7 janvier 1976 aura lieu l'inauguration de notre nouvelle bibliothèque.

L'ancienne bibliothèque n'était pas très spacieuse, elle était sombre, son mobilier était fort modeste, et surtout les maîtres de céans, les livres, étaient jalousement enfermés dans une impressionnante série d'armoires dont les vitres jetaient des regards hostiles aux malheureux qui voulaient s'enquérir de leur contenu.

La nouvelle bibliothèque a été conçue et réalisée par l'architecte Fritz Benjamin.

L'ancien local, qui représente une superficie de 245m2 a été conservé bien sur. On y a installé des bureaux pour les bibliothécaires ou ils pourront paisiblement procéder aux tâches compliquées du catalogage sans être constamment dérangés comme c'était le cas auparavant ; on y a installé également la banque de prêt, le coin réservé aux enfants et la partie destinée aux magazines, revues et périodiques. Des fenêtres ont été percées et l'éclairage a été amélioré. Cette première partie de la bibliothèque se prolonge naturellement par la nouvelle construction qui constitue la salle de lecture. Celle-ci, construite en une série de décrochements qui révèlent une utilisation très judicieuse du terrain disponible, est fort agréable. Le plafond est très élevé puisqu'il existe deux niveaux : celui du rez de chaussée d'une superficie de 168 m2 et celui d'une mezzanine, entourée d'une élégante balustrade, qui occupe 96 m2. Le sol, aux deux niveaux, a été revêtu d'un véritable plancher en marquetterie. Les murs sont en briques roses, couleur à laquelle répond heureusement une composition rose, beige, saumon pour le plafond. De larges baies vitrées donnent d'un côté sur la splendide baie de Port-au-Prince — la mer, de ce côté, est à 5 mètres — et de l'autre côté sur un beau jardin intérieur — L'ensemble est évidemment climatisé.

Le mobilier fourni par les bibliothèques RESKA, se compose des tables rondes et des chaises en bois de tek, de chauffeuses, et de rayonnages métalliques peu élevés, sans compter la banque de prêt, les fichiers, les tableaux d'affichages etc... Le total est prévu pour accomoder 102 lecteurs assis. Les rayonnages pourront contenir 28.200 ouvrages, soit environ 4.000 ouvrages de plus que ce que nous possédons déjà.

Ainsi nous voilà dotés, grâce à la générosité de la Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et techniques, d'un outil de travail convenable : un excellent local qui, sans être luxueux, est fonctionnel et répond à une certaine image de marque, et un mobilier neuf.

Je regrette évidemment que le personnel ne soit pas encore assez nombreux puisque 4 personnes seulement, y compris le chef bibliothécaire, sont chargées de gérer notre fond de 24.000 ouvrages dont la plupart n'ont pas encore été catalogués convenablement. J'ai bien dit seulement de «gérer», sans parler d'animer.

L'animation, cette démarche indispensable du bibliothécaire vers le lecteur et même vers le non-lecteur, ne pourra intervenir que plus tard dans un deuxième temps, avec un personnel adéquat et plus nombreux.

Dans la phase actuelle notre projet est de faire de cette bibliothèque une bibliothèque de consommation plus qu'une bibliothèque de réservation. Bien sûr nous continuerons à veiller avec un soin jaloux sur la partie haitienne de la bibliothèque, qui renferme 1416 ouvrages d'auteurs haitiens que l'on ne trouve plus nulle part sauf bien sûr à la bibliothèque des frères de l'Instruction chrétienne de l'Institution St.-Louis de Gonzague ou dans certaines bibliothèques privées comme celles de M. Albert Mangonès et de M. Jean Fouchard.

Pour le reste nous allons tenter l'expérience du «libre accès aux rayons» : les livres sont disposés sur des rayonnages qui ne dépassent pas la hauteur d'homme, et qui se trouvent dans la salle de lecture, au milieu des lecteurs qui peuvent ainsi aller se servir eux-mêmes.

Les inconvénients de ce système ne sont pas minces. La quantité de travail à fournir par nos bibliothécaires qui devront ranger chaque jour tous les ouvages manipulés sera augmentée dans des proportions appréciables, d'autant qu'ils sont déjà en nombre insuffisant. Mais je partage l'avis de Lionel R. Mac Colvin, bibliothécaire de la ville de Westminster selon lequel «toute bibliothèque certes est un instrument d'affranchissement mais celle qui refuse au public «la possibilité d'accéder aux rayons et l'entière liberté de ses mouvements n'est guère qu'une arme émoussée, insuffisante et presque inutile».

Pour la majorité de nos livres, nous souhaitons qu'ils connaissent une existence normale, c'est-à-dire qu'ils soient lus, qu'ils soient manipulés par un grand nombre de lecteurs jusqu'à ce que mort s'en suive : nous les remplacerons.

Souvenons-nous de la «CHARTE DU LIVRE» rédigée le 22 octobre 1971 à Bruxelles, à l'initiative de l'union nationale des éditeurs, à la veille de l'année internationale du livre, par un comité de soutien qui comprenait des représentants de toutes les parties du globe. Cette charte comporte 10 articles. L'article premier déclare : **«CHACUN A LE DROIT DE LIRE» La Société doit faire en sorte que chacun puisse bénéficier des bienfaits de la lecture. Dans un monde où l'analphabétisme empêche une large fraction de la population d'accéder aux livres, les gouvernements ont le devoir de contribuer à l'élimination de ce fléau. Ils doivent encourager la production du matériel imprimé nécessaire à l'apprentissage de la lecture et au maintien de l'aptitude à lire. Si besoin est, une assistance bilatérale ou multilatérale devrait être fournie aux diverses professions du livre. Pour leur part, les producteurs et les distributeurs de livre ont l'obligation de veiller à ce que les idées et les informations transmises par le mot imprimé suivent l'évolution des besoins des lecteurs et de la société toute entière.**

— L'article VII déclare :

«FOYERS DE LA CONNAISSANCE ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE, CENTRES DE RAYONNEMENT DE L'INFORMATION, LES BIBLIOTHEQUES FONT PARTIE DES RESSOURCES NATIONALES».

Les bibliothèques occupent une position clé dans la distribution des livres. Elles constituent souvent le moyen le plus efficace de mettre des textes imprimés à la disposition du lecteur. En tant que service public, elles favorisent la lecture qui, à son tour, contribue au bien-être individuel, à la promotion de l'éducation permanente et au progrès économique et social. L'organisation des bibliothèques doit correspondre aux possibilités et aux besoins de chaque

nation. Non seulement dans les villes mais plus encore dans les vastes régions rurales souvent dépourvues de livres, chaque école et chaque collectivité devrait posséder au moins une bibliothèque dotée d'un personnel qualifié et d'un budget suffisant. Les bibliothèques jouent également un rôle essentiel dans la satisfaction des besoins de l'enseignement supérieur et des spécialités. La mise en place de réseaux nationaux de bibliothèques devrait partout donner aux lecteurs la possibilité d'accéder aux livres».

A ce qui précède je souhaite ajouter une autre citation. Elle émane de Luis F. Nalaya, Bibliothécaire de la commission économique des Nations-Unies pour l'Amérique latine, Santiago du Chili. Elle est tirée d'une communication qu'il fit à la conférence de Sâo Paulo pour le développement des bibliothèques publiques en Amérique latine (1951).

«IL EST TRES SIGNIFICATIF QUE LES REGIONS LES PLUS INDUSTRIALISEES DE L'AMERIQUE LATINE SOIENT CELLES OU LE MOUVEMENT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES BIBLIOTHEQUES A PRIS NAISSANCE».

Il était inévitable que dans le vaste et sympathique remue-ménage survenu au cours de ces toutes récentes années, au terme duquel la Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et Techniques du Ministère français des Affaires Etrangères aura, à la demande des autorités haitiennes, doté ce pays d'instruments de travail aussi grandioses et aussi nécessaires que l'Institut Pédagogique National et le Centre Pilote de Formation Professionnelle, une place ait été faite à la construction et à l'organisation d'une bibliothèque moderne dont les responsables mettront tout en oeuvre pour qu'elle puisse remplir, vis-à-vis du public haitien, ses responsabilités, telles qu'elles sont définies dans la CHARTE DU LIVRE.

Louis JARNO.

ABONNEMENT ANNUEL

4 Numéros

Haiti	$ 5.00
Etranger	$ 7.00

Vente au numéro

Haiti :	$ 1.50
Etranger :	$ 1.75

Les étudiants peuvent sur présentation de leur carte d'étudiant obtenir le numéro pour $ 1.00 à la bibliothèque de l'Institut Français. Conjonction est en vente dans les librairies de Port-au-Prince et à la bibliothèque de l'Institut. Un nombre limité des numéros précédents : 116, 117, 118 et 119 peuvent être obtenus à l'Institut. Les demandes d'abonnements par voie postale doivent être réglées par chèque bancaire à :

Institut Français d'Haiti B. P. 131
Port-au-Prince
Haiti

Articles et manuscrits, de même que toute demande de publicité doivent être adressés à Michèle Montas à l'Institut Français. Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Découper ici

BULLETIN D'ABONNEMENT

M.....

Adresse.....

Ville.....

Pays.....

désire souscrire (nombre d'abonnements) :
à CONJONCTION
à compter de :
Règlement par chèque bancaire à l'Institut français B. P. 131
Port-au-Prince, Haiti.

Signature :.....

Date :.....

BIBLIOTHEQUES HAITIENNES AUJOURD'HUI

par J. Wilfrid BERTRAND

en collaboration avec Daniéla DEVESIN

Une bibliothèque se définit une collection de livres ou encore l'édifice où on les conserve. Si l'on se réfère à ces définitions, l'on peut dire qu'il existe des bibliothèques en Haiti. Mais si l'on tient compte de certaines normes qui régissent l'organisation de bibliothèques modernes l'on peut avancer sans risque de se tromper que les nôtres sont bien au dessous de la moyenne. Presque tout leur fait défaut : l'espace, un mobilier adéquat, un personnel qualifié. Ajouté à cela, si l'on excepte quelques unes, les problèmes d'éclairage, de climatisation, d'inexistence de budget pour l'enrichissement des collections... etc.

Tout ceci s'explique par le fait qu'en Haiti l'on semble sous-estimer la valeur et l'importance de telles institutions en matière d'éducation. Nous n'avons pas reconnu ou nous faisons semblant de ne pas reconnaître la place qu'occupent les bibliothèques dans la formation de l'esprit par la conservation et la diffusion des connaissances humaines. En effet, nous n'avons pas d'Ecole de Bibliothéconomie, on ne dispense qu'un cours de Bibliothéconomie et de bibliographie en deuxième et troisième années à la Faculté d'Ethnologie, seule institution de la place à avoir fait honneur à une science si prestigieuse. De plus, le peu de prestige accordé à la profession de Bibliothécaire, le salaire dérisoire reçu font que cette fonction n'attire que de très rares étudiants. Car en Haiti, dire à quelqu'un que vous êtes bibliothécaire, ma foi, ne signifie pas grand chose.

Cette situation critique ne peut nous laisser indifférent. A la suite d'un stage fait à la «Biblioteca Regional del Caribe» à San Juan et une visite de 4 jours à la «Library West» de l'Université de la Floride et à l'«Institute of International Relations» à St. Augustine (Trinidad), nous avons été beaucoup plus frappé de la moyenageuse organisation d'un grand nombre de nos bibliothèques publiques et universitaires. Beaucoup de gens pensent que c'est une question d'argent qui est à la base de cette déplorable situation. D'autres semblent croire que l'Organisation rationnelle de nos bibliothèques n'est pas de l'ordre des priorités. Nous rétorquerons que l'argent est nécessaire mais non suffisant et que les bibliothèques constituent l'un des éléments-clés en matière d'éducation nationale. Le vrai problème est la carence de bibliothécaires qualifiés. Mieux vaut avoir des professionnels et semi-professionnels et un budget moyen que d'avoir des amateurs et un budget de fonctionnement élevé. Dans un article paru dans la «chronique de l'UNESCO» de juillet 1971 Carlo Victor Penna déclare ce qui suit :

«Parmi les trois éléments — collection, outillage et personnel — indispensables au fonctionnement d'une bibliothèque ou d'un ensemble d'Institutions de ce genre (...) c'est le dernier qui joue le rôle le plus important, voire le rôle décisif». Et plus loin il renchérit «... il n'y a pas de bonnes bibliothèques parce qu'il n'y a pas de bons bibliothécaires ..»

Dans un ouvrage intitulé «le développement des Bibliothèques publiques en Amérique Latine», figurent en annexe des données relatives aux bibliothèques de cette dite région et tirées de la «Preliminary list of libraries in the other American Republics» par la Bibliothèque Panaméricaine qui préparait un guide des Bibliothèques de l'Amérique Latine. De ces données qui datent de 1941, celles relatives à Haïti, sont incomplètes. Il en a toujours été ainsi, sauf dans de rares cas. Les institutions qui préparent les guides et les catalogues ou autres documents

nécessitant des données chiffrées sur l'Amérique Latine ou les Caraibes font très souvent des estimations faute d'informations précises. Ce sont là autant de raisons qui nous ont porté à réaliser cette étude.

Comme vous le verrez plus loin, notre enquête a été menée auprès des bibliothèques publiques, universitaires, spécialisées et scolaires. A ce sujet, nous avons bâti un questionnaire portant sur la date de fondation des bibliothèques, leur localisation, leur équipement, leur personnel, leurs collections, les services qui y sont offerts, leur fréquentation et les moyens utilisés pour l'enricchissement de leurs collections.

Nous avons visité personnellement les bibliothèques de la Capitale et celles du Département du Nord, et nous avons recueilli toutes les informations y relatives. Malheureusement nous n'avions pas pu le faire pour toutes les bibliothèques des villes de province. Nous avons eu les informations par personnes interposées en utilisant un questionnaire. Pour nous assurer de la véracité des informations fournies nous avons sollicité très souvent le concours de deux informateurs différents et confronté les renseignements et ce pour une même bibliothèque.

Nous avons recueilli d'autres informations sur l'historique de certaines grandes bibliothèques auprès de quelques informateurs de la Capitale et des provinces.

Les responsables de deux bibliothèques de Port-au-Prince ont habilement refusé de nous donner des informations et nous avons vite compris pourquoi. Malgré leur refus de collaborer, nous avons quand même eu certaines informations par personnes interposées et en visitant nous mêmes ces institutions.

Nous vous présenterons également des données exhaustives relatives aux bibliothèques scolaires de Port-au-Prince. Elles ont été tirées d'une étude faite au CHISS en 1972 sur les problèmes de l'éducation à Port-au-Prince par une équipe d'investigateurs dont nous faisions partie sous la direction du Frère Enel Clérismé.

Un Bref Historique

Reconstituer l'Histoire des Bibliothèques en Haiti s'avère une tâche très difficile. Malgré toutes nos recherches nous n'avons pu trouver que de très maigres données sur la période allant de 1825 à 1940. Pour la période allant de 1492, date de la découverte de l'Ile par les Espagnols, à 1625 date de l'établissement des Français à St-Domingue, nous n'avons trouvé aucun document y relatif. Ce qui est certain, c'est que même s'il y avait des bibliothèques à cette époque là, elles ne contenaient que très peu de documents et n'étaient que très peu fréquentées. D'une part, il y avait les Indiens — et plus tard les esclaves noirs — qui ne savaient pas lire et de l'autre des Européens, aventuriers assoiffés d'or, en majorité analphabètes. Bref, une population ne s'intéressant presque pas aux livres. Sans doute il existait des bibliothèques privées constituées par les Abbés et les premiers gouverneurs. Nous pensons qu'il s'agissait de collections très rudimentaires bien qu'en Europe à cette époque là, les bibliothèques commençaient à être mieux organisées; qu'on pense aux bibliothèques monastiques eé royales du Moyen-Age. Indiens et, plus tard, esclaves analphabètes, aventuriers espagnols en quête de richesse—ces derniers originaires en majeure partie des catégories sociales défavorisées de leur pays—Voilà en quoi consistait cette population de la période espagnole bouleversée par les troubles internes et par les rivalités intercolonialistes. Dans une telle société il y avait très peu de place pour le livre et autres supports de la formation intellectuelle.

Durant la période allant de 1625 à 1804, il y eut non seulement des collections privées importantes mais encore des locaux garnis d'ouvrages et ouverts au public, dénommés «cabinets de lecture» et qui étaient de véritables bibliothèques publiques. Il en existait au Cap, à Port-au-Prince et aux Cayes. Malheureusement nous n'avons aucune information sur leur organisation et la nature de leurs collections. Sans doute ils ont été la proie des flammes à l'occasion des multiples incendies allumés par les esclaves en révolte. Les débuts de la période haitienne furent particulièrement difficiles. Il fallut travailler à la consolidation de notre Indépendance, réorganiser une Nation créée sur les cendres et les ruines. Les préoccupations militaires, d'ordre vital pour la jeune Nation, jointes à l'absence de cadres, n'avaient pas permis à Dessalines, durant ses deux ans de gouvernement de doter le pays d'une strcuture éducationnelle adéquate. Nous doutons fort qu'il y ait eu alors des bibliothèques publiques.

De 1806 à 1820 Pétion dans le Sud et Christophe dans le Nord avaient tous deux mis l'accent sur l'Instruction publique. Mais nous n'avons pas pu trouver de documents attestant l'existence de bibliothèques publiques au Cap et à Port-au-Prince. Il a fallu attendre 1825 pour la fondation d'une bibliothèque nationale. A côté des monstruosités politiques et administratives reprochées à Boyer, cet acte est louable. C'est dans une telle perspective que Rulx Léon pense qu'on «peut trouver, en relisant les vieux livres et en parcourant les vieilles archives, les choses les plus imprévues, même un argument capable de laver le Président Boyer de l'accusation d'obscurantisme».

Le 25 Juin 1825, le Gouvernement achetait de Louis Charles une armoire coutant 75 gourdes devant servir à la Bibliothèque Nationale. Le 15 Juillet de la même année une valeur de 936.50 gourdes était consacrée à l'achat de 444 volumes divers. Le Dr. Pascay avait la charge de choisir et de commander ces livres. Disposant de cette maigre collection et d'un meuble pour les classer, le Secrétaire d'Etat J. C. Imbert annonça que «le Gou-

vernement voulant contribuer par tous les moyens qui sont en son pouvoir à l'instruction de la jeunesse, vient de donner l'ordre d'ouvrir au public la bibliothèque Nationale. Elle était placée dans le local qui touche au lycée, (sic) transférée plus tard en 1826 à l'angle de la Rue Américaine et des Casernes. Elle était ouverte au public les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Le Conservateur s'appelait François Aclocque et était en même temps Directeur de l'Ecole primaire Nationale de Port-au-Prince».

D'après Rulx Léon, «cette bibliothèque existait encore en 1833 si l'on croit le registre des dépenses de cette année qui comporte le paiement de la somme de huit gourdes par mois au hoqueton de la Bibliothèque Nationale».

Nous ne savons pas si cette dernière existait encore jusqu'en 1867. Mais Alcius Charmant dans son ouvrage «Haiti vivra-t-elle?» parle des méfaits de nos luttes intestines consistant en la destruction du patrimoine culturel de la Nation haitienne. Les guerres civiles sous Salnave, de novembre 1867 à décembre 1869 n'apportaient que désolation dans nos villes de provinces. «Quant à la Capitale elle-même, chaque jour le feu y éclatait détruisant quelques quartiers. Les plus riches bibliothèques furent détruites, les livres déchirés et exportés. Toutes les richesses artistiques du Palais National, tous les souvenirs qui nous retraçaient la gloire et les hauts faits de nos ancêtres furent mutilés ou anéantis».

Ces propos d'Alcius Charmant témoignent de l'existence de certaines bonnes bibliothèques à Port-au-Prince vers les années 1867 et 1869.

Vers la fin du 19e siècle il y avait à Port-au-Prince la bibliothèque de l'Association biblique d'Haiti située à l'angle de la Rue St-Honoré et la Grand Rue. Vers les années 1914 et 1915 la bibliothèque de l'Amicale du Petit Séminaire Collège St-Mar-

tial fondée par les anciens élèves du dit établissement tels que Georges Sylvain, Hubert Alexis, E. Lespinasse, Louis Borno, Sudre Dartiguenave, Justin Devaux, Joseph Justin etc. On y trouvait toutes les thèses de doctorat publiées en France. Au dire d'un informateur elle se trouve actuellement dans un local juste en face des voyages Chatelain à la rue Dantès Destouches. Les bibliothèques des Forces Armées d'Haiti et du Département des Travaux Publics furent créées en 1915.

Vers 1920 fut fondée la Bibliothèque de l'Amicale du Lycée Pétion, actuellement dénommée Bibliothèque du Lycée Pétion. Cette association était formée par René Schneider, Pauléus Sannon, Seymour Pradel et les frères Henry Adam Michel et Antoine Michel, les deux derniers ayant fait des dons d'ouvrages à la Bibliothèque de l'Association.

En 1922 la loi sur la Presse fut promulguée. Elle fut remaniée en 1924 et rappelle l'obligation qui est faite à tout imprimeur de déposer au Département de l'Intérieur 5 exemplaires de tout imprimé. L'article 1er stipule :

«Tout imprimé rendu public, à l'exception des ouvrages dits de ville, indiquera le nom et le domicile de l'imprimeur. Au moment d'en opérer la distribution au public, l'imprimeur sera tenu d'en faire, pour les collections nationales, contre reçu, un dépôt de cinq exemplaires à la Secrétairerie d'Etat de l'Intérieur, pour Port-au-Prince, aux bureaux des Préfets pour les chefs-lieux des Arrondissements financiers et aux bureaux des Conseils communaux, pour les autres villes de la République..»

Cette loi avait été promulguée parce que, dit le premier Considérant: « ...il importe d'adopter un système de répression plus efficace pour certains délits qui pourraient être commis par ce moyen (c'est-à-dire la presse) ou par tout autre mode de publication. Il faut se rappeler que notre pays à ce moment là était sous l'occupation américaine et que la lutte contre l'occupant était déjà engagée. Ce qu'il est important de noter c'est que, par cette loi, le Gouvernement de Borno voulait non seulement se

protéger contre les critiques acerbes formulées contre lui et l'Occupant, mais encore constituer des collections nationales **Nous pensons que cette loi, non abrogée par aucun autre décret loi postérieur, est et demeure en vigueur. Est-elle entièrement appliquée? Si oui, où sont nos collections nationales? si non il faut dès maintenant y revenir, car les ouvrages haitiens paraissant à très faible tirage (500 exemplaires) disparaissent de la circulation quelques mois après leur publication. Notre Bibliothèque Nationale devrait être à même d'en posséder au moins un exemplaire.**

Plus tard, en 1926, la bibliothèque de l'Ecole pratique de Damien fut fondée. En 1927 ce fut le tour de la bibliothèque de la Faculté de Médecine dont la construction, l'achat d'équipement et les collections ont été financés par la Ford Foundation.

En 1940 l'actuelle Bibliothèque Nationale et les bibliothèques municipales furent créées grâce aux apports financiers de 116 personnes qui «se trouvant à l'étranger, ont fait diligences nécessaires pour obtenir la Nationalité haitienne en vertu du décret-loi du 29 mai 1939..» (1) La pose de la première pierre de la Bibliothèque Nationale de Port-au-Prince nous dit Emmanuel Lamaute « eut lieu le 10 septembre 1939 à 9 heures 45».

Le Gouvernement de Sténio Vincent avait pris l'heureuse initiative de doter le pays de bibliothèques bien côtées pour l'époque, si l'on se réfère aux dépenses consacrées à leur mise en place. (2)

---

(1) — Le Moniteur No. 53, Lundi 1er et Jeudi 4 Juillet 1940 95ème Année.

(2) — Voir Tableau I p. 42

Tout a été prévu pour assurer l'administration et l'organisation rationnelles de ces dites Institutions. En attestent les Règlements des Bibliothèques Nationales ayant fait l'objet d'un décret-loi en 1940.

Mentor Laurent fut Directeur de la Bibliothèque Nationale de Port-au-Prince vers 1940 ou 1942. Il avait formé une équipe de bibliothécaires tels que Max Bissainthe, Raymond Lavlanette, Mme Gérard Jolibois etc· Les cours se donnaient là où loge actuellement le Pavillon d'Italie à la Cité de l'Exposition. Vers 1949, Mentor Laurent avait une «Bibliothèque d'Histoire d'Haiti» où il vendait, achetait et prêtait des livres dans un local situé à l'angle de la Rue des Miracles et la Grand Rue. On parle d'un Chanlate comme l'un des premiers Bibliothécaires haitiens qualifié avant Mentor Laurent.

Les Bibliothèques Municipales de Jacmel, de St-Marc, de Jérémie, des Cayes et de Port-de-Paix dépendaient toutes de leur administration communale locale respective. La Bibliothèque Nationale était bien organisée en 1959, année au cours de laquelle Feu le Dr. François Duvalier avait embauché M· Constantin Sylvain, un relieur qualifié, en vue de la préparation d'autres relieurs, ce pour diminuer les trop grandes dépenses consacrées à la reliure des ouvrages abimés. La Bibliothèque n'avait pas de fonds spéciaux alloués à l'acquisition d'ouvrages, mais elle recevait des dons d'institutions étrangères de particuliers et du Gouvernement haitien. On peut mentionner les collections du Président Vincent lui-même, celles du Dr. Gérard Michel. En 1954 le Gouvernement de Magloire avait acheté pour 1·000 gourdes le code rural de Christophe pour la Bibliothèque Nationale.

Parmi les collections privées· les plus importantes qui ont disparu on peut citer celles d'Adémar Auguste au Cap-Haitien, du Dr. Urbain Lanier à St-Marc, d'Alcius Charmant à Jacmel, d'Yva Delerne et de Marcelin Jocelyn aux Cayes. Celles de Pri-

ce-Mars, de J-C. Dorsainville et d'Edmond Mangonès à Port-au-Prince sont et étaient parmi les mieux côtées.

Mentionnons la Bibliothèque du Collège Notre Dame, école où les plus grands intellectuels capois ont été formés. Cette bibliothèque avait été la proie des flammes en 1941. Un nouveau local a été construit. Malheureusement la bibliothèque ne fonctionne pas encore. Sa réouverture prochaine fera la joie des collégiens étant donné qu'on y dispose de 20.000 documents divers au dire du Directeur.

Ce bref rappel historique nous conduit à l'état actuel des bibliothèques haitiennes qui fera l'objet de l'enquête que nous avons menée et dont voici les résultats.

Aucune de nos bibliothèques actuellement en service n'a été fondée avant 1915. Pendant toute la durée de l'Occupation américaine 14.2% (6) de ces Institutions ont été fondées. Pour la période allant de 1935 à 1956, 19% (8) ont vu le jour. Hommage soit rendu surtout au Gouvernement de Sténio Vincent pour avoir vraiment compris l'importance de telles institutions et d'y avoir consacré un peu d'argent. Pour la période allant de 1957 à nos jours on a assisté à une prolifération de bibliothèques 57,1% (24). C'est un bon signe. Nous regrettons que cette prolifération ne soit pas accompagnée d'efforts soutenus orientés vers la préparation de bibliothécaires qualifiés, la réorganisation administrative et l'enrichissement des collections. Nous souhaitons que ce sera pour très bientôt. Nous ignorons les dates de fondation de 4 seulement de nos bibliothèques, soit 9 5% du total.

Les Bibliotèques Actuelles

LEUR NOMBRE

Parmi les bibliothèques haitiennes on peut distinguer les biblio thèques publiques, (nationale, municipales), celles des institutions culturelles et des centres de recherche, des bibliothèques universitaires, scolaires et spécialisées, celles des diférents départements ministériels et autres institutions publiques.

Ici nous entendons par bibliothèques publiques des bibliothèques **établies et maintenues par une administration municipale ou autre relevant de l'Etat, pour le bénéfice des citoyens.**

Voici la liste récapitulative des bibliothèques haïtiennes pour l'année 1975 :

Nationales :

— Bibliothèque Nationale (P-au-P)
— **Bureau** et Musée d'Ethnologie **d'Haiti**

Municipales

Cayes — Jérémie — Aquin — Jacmel — Petit-Goâve — Gde. Rivière du Nord — Pétion-Ville.

Institutions s'occupant d'éducation et Institutions Culturelles :

— **Institut Français d'Haiti**
— **Bibliothèque haitienne des frères de St-Louis de Gonzague**
— Institut Haitiano-Américain.
— **Centre Culturel de l'Impasse Lavaud**
— **Association Culturelle Haitiano-Allemande**
— **Institut Lope de Vega**
— Centre Pédagogique Régional des Cayes.
— Centre Pédagogique Régional de Hinche

Universitaires

— Fac. d'Agronomie
— Fac. de Médecine
—Fac. d'Ethnologie
— Bibliothèque F. Duvalier (Fac. de Droit).
— Institut National d'Administration de Gestion et des Hau-
Etudes Internationales.
— Ecole Normale Supérieure.
— Fac. des Sciences Humaines
— Institut Supérieur Technique d'Haiti.

Spécialisées

— Dép. des Affaires Etrangères
— Centre de Documentation du Dép. du Commerce et de l'Industrie
— Département des Travaux Publics
— CONADEP
— B.N.R.H.
— F.A.D'H.
— I.D.A.I.
— Institut Haitien de Statistiques
— CHISS
— CRESHS
— Service d'Information et de documentation.

Scolaires

— Bibliothèque du Lycée Pétion
— Bibliothèque de l'Ecole Normale de Damien
— Lycée F. Duvalier (Arcahaie)
— Bibliothèque du Collège Regina Assumpta (Cap-Haitien)
— Bibliothèque du Centre Martin Luther King (Cap-Haitien)
— Bibliothèque de l'Ecole Normale du CRUDEM (Milot)

TOTAL : 42

BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

Dans les règlements relatifs au fonctionnement des bibliothèques du secteur public et qui datent de 1940, les bibliothèques des villes de provinces sont appelées nationales. Elles dépendent toutes du Ministère de l'Education Nationale. L'appellation de Municipale nous parait plus commode relativement aux bibliothèques de provinces.

Disons tout de suite qu'il n'existe à Port-au-Prince que 7 bibliothèques auxquelles on peut coller l'étiquette de «publiques» (1) bien qu'elles soient différentes les unes des autres tant par la qualité et la quantité de leurs collections que par leur organisation et les services offerts. Ce sont : La bibliothèque Nationale, celle de St-Louis de Gonzague, celle du Lycée Pétion, la Bibliothèque de l'Institut Français, celles du Bureau d'Ethnologie et du Centre Culturel de l'Impasse Lavaud et celle de l'Institut haitiano-américain.

Certes il existe les bibliothèques dites municipales établies dans nos différentes villes de provinces et que l'on considère comme étant des lieux publics. Certaines d'entre elles n'existent que de nom. Actuellement elles sont au nombre de 7 localisées dans les principales villes d'Haiti telles que : Petit-Goâve, Aquin, Jérémie, Cayes, Jacmel et Grande Rivière du Nord. Cette dernière est une bibliothèque communautaire que nous avons considérée comme une municipale dont elle remplit la fonction d'ail leurs. Elle est très fréquentée et ses responsables font de leur mieux pour qu'elle survive depuis le départ du religieux qui l'avait fondée. Cependant elle risque de disparaitre si l'Administration communale locale ou une autre organisation ne la soutient. La responsable permanente qui recevait un très maigre salaire au début, salaire diminué au départ du religieux, n'a rien reçu depuis deux mois. Elle manifeste son intention d'abandonner son poste si elle ne reçoit pas d'aide. Ce sera vraiment dommage,

(1) Ouvertes au Public.

car c'est le seul endroit de cette ville où les assoiffés de la lecture viennent s'abreuver.

Les bibliothèques de Jacmel et de Jérémie détruites par le cyclone Inès viennent de rouvrir leurs portes grâce à l'aide des antennes pédagogiques françaises.

Les bibliothèques municipales **de Port-de-Paix et de St-Marc** n'existent plus; leurs locaux ayant servi à autre chose, leurs collections disparues ou enfouies quelque part. **La bibliothèque municipale du Cap-Haitien fondée en 1934 vient d'être réorganisée et transférée au rez de chaussée de la préfecture du Cap et dénommée Bibliothèque Henri Christophe. Elle n'est pas encore ouverte au public pour le moment.**

Le Préfet Vixamar fait de son mieux pour que l'inauguration ait lieu l'année prochaine. Ses 4.136 volumes constituent une collection assez riche d'ouvrages haitiens et généraux déjà classés par matière. Rappelons que le Président Vincent avait fait don d'une partie de sa bibliothèque privée à la Bibliothèque municipale du Cap-Haitien. Beaucoup de ces livres ont été jalousement conservés. Bravo!

Dans la même ville du Cap la bibliothèque de l'Antenne pédagogique française avec ses 2926 volumes ouvrira bientôt ses portes au public. Les acquisitions de cette année porteront leurs collections à près de 4.000 volumes.

La bibliothèque du Collège Notre Dame de cette même ville riche de près de 20.000 volumes divers reste encore fermée. Sa réouverture est actuellement envisagée.

Y-a-t-il une bibliothèque municipale à Fort-Liberté? Nous n'avons pas pu le savoir. Mais il est fort probable qu'il n'y en ait aucune comme c'est le cas dans d'autres grandes villes du Pays.

La cité de l'Indépendance est l'une de ces villes malchanceuses. N'étant pas dotée de bibliothèque municipale, Gonaives est

desservie par celle de l'Alliance française qui malgré les efforts déployés par les membres n'est ouverte que 3 après-midi par semaine : de 3 h. à 7 h. du soir. Fondée le 10 mai 1972 et logée au local du Lycée F. Duvalier des Gonaives, la bibliothèque de l'Alliance Française compte près de 900 volumes classés alphabétiquement par noms d'auteurs. Deux bibliothécaires bénévoles les assurent le service. Le mobilier se compose de 12 chaises, 12 tabourets et 2 grandes tables.

Mentionnons également les bibliothèques de l'Archevêché et du Grand Séminaire de Port-au-Prince, sur lesquelles nuos n'avons eu aucune information.

Si l'on ajoutait ces 5 bibliothèques aux 42 autres l'on aurait un total de 47 pour la République entière, mises à part les autres bibliothèques scolaires et les collections privées.

La mort lente qui frappe nos villes de provinces n'a pas épargné nos bibliothèques municipales. La République de **Port-au-Prince** a encore la part du lion bien qu'elle reste encore très au-dessous de la moyenne en matière de bibliothèques publiques. Actuellement les deux grandes premières sont celle de **l'Institut Français** qui dispose de la plus riche collection et dessert un public allant des enfants de 5 ans aux vieillards de plus de 80 ans et celle de **St-Louis de Gonzague** réputée pour sa substantielle collection de documents sur Haiti.

«Une bibliothèque Nationale, nous dit André Masson, a pour fonction traditionnelle de recueillir et de communiquer la totalité de la production nationale imprimée, généralement acquise soit par la voie du dépôt légal obligatoire soit grâce à la contribution volontaire des imprimeurs. Malheureusement notre Bibliothèque «nationale» ne remplit pas cette fonction.

Quant à la bibliothèque du Lycée Pétion, scolaire mais publique, il suffit simplement de se demander ce que c'est. Je n'arrive pas à lui trouver un nom pour la simple et bonne raison que je ne suis pas un antiquaire.

BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

Parmi les bibliothèques Universitaires les deux grandes premières sont sans conteste celles des Facultés d'Agronomie et de Médecine. Puis viennent celles de l'Ethnologie, de la Faculté de Droit, de l'Ecole d'Administration et de Gestion, de l'Ecole Normale Supérieure, celle embryonnaire de la Faculté des Sciences Humaines. Si l'on ajoute celle de l'Institut Supérieur Technique d'Haiti l'on aura un total de 8 bibliothèques Universitaires sur 10 Ecoles supérieures dont huit (8) relèvent du secteur public.

BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES

En ce qui a trait aux **bibliothèques scolaires** nous n'avons retenu que 6 dont 2 à Port-au-Prince en raison de leurs particularités et 4 en province en raison de leur importance dans ces différentes villes. Il existe d'autres bibliothèques scolaires à travers la République d'Haiti. Mais si l'on se réfère aux données de 1972 le tableau reste sombre relativement aux sections primaires, secondaires et professionnelle :

Etablissements Scolaires à Port-au-Prince en 1972

Les batiments scolaires étaient au nombre de 539 qui, décomposés donnaient 719 sections (préscolaire, primaire, secondaire, professionnelle et Universitaire).

Publics : 123 Privés : 596 Préscolaires :108 Primaires : 436
Secondaires : 92 Universitaires : 9 Professionnelles : 74
TOTAL 719

Tous les établissements scolaires n'ont pas une bibliothèque.
N. d'Ecoles à base des implantations : 539
Etablissements avec bibliothèques : Publics : 21 Privés 115
TOTAL 136
Etablissements sans bibliothèque : Publics : 71 Privés 332
TOTAL : 403

136 soit 25.2% seulement des établissements scolaires établis à Port-au-Prince avaient en 1972 une bibliothèque.

Combien y avait-il d'élèves aux différents niveaux au moment où l'enquête avait été réalisée?

Combien y avait-il d'ouvrages disponibles?

Nombre d'élèves dans chaque niveau :

Niveaux	Nombre d'élèves
Préscolaire	6.005
Primaire	89.267
Primaire Supérieure	1.271
Secondaire	26.964
Professionnel	7.964
Universitaire	1.722
Total :	133.193

Nombre de Volumes disponibles dans les différents types d'établissements scolaires :

Préseolaire	621
Préscolaire-primaire	1040
Primaire	5.152
Primaire-secondaire	24.284
Secondaire	41.087
Universitaire	41.087
Professionnel	5.153
Complexes	12.100
TOTAL :	96.393

Au total 96.303 volumes pour une population de 133.193, soit moins d'un livre par tête.

A noter qu'il y a 41.087 volumes pour 1.722 étudiants, soit 23.8 livres par étudiant. Ce qui parait fort encourageant. Malheureusement l'on ne dispose pas d'un sou pour les achats annuels de livres. On ne compte que 5.153 volumes pour 7,964 élèves des écoles professionnelles soit moins d'un livre par élève.

De 1972 à nos jours il y a eu certes une augmentation des établissements scolaires dans le secteur privé. En est-il de même pour les bibliothèques ? Probablement non. De plus, combien de nos bibliothèques scolaires sont rationnellement organisées? On comprend pourquoi la majeure partie de nos élèves n'ont pas l'habitude de lire et fréquentent très peu les bibliothèques publiques.

BIBLIOTHEQUES SPECIALISEES

Nous plaçons dans cette catégorie les bibliothèques des différents départements ministériels, celles d'autres grandes institutions publiques et des centres de recherche. Nous les appelons spécialisées parce que leurs collections sont en général mises à la disposition des spécialistes et relatives à un domaine particulier du savoir. Notons que deux de nos départements ministériels sont dépourvues de bibliothèques, le Département de l'Intérieur et celui des Finances et qu'on vient d'aménager une section à cette fin dans l'un d'entre eux. Heureuse initiative d'un de nos Ministres qui a occupé autrefois la fonction de Bibliothécaire.

Notre enquête a été exhaustive, sauf pour les bibliothèques scolaires. **Au total 42 bibliothèques ont été touchées dont 21.4% (9) sont nationales et Municipales, 10% (8) sont universitaires; 14.2% (6) scolaires, 26.1% (11) spéciales et 19% (8) relèvent d'institutions s'occupant d'éducation ou d'institutions culturelles.**

Sur ces 42 bibliothèques 16.6% (7) portent des noms d'hommes politiques haitiens et étrangers, 28.5% (12) des noms d'école et de Facultés dont elles dépendent, 11.9% (5) portent les qualificatifs de Nationale et Municipale suivis du nom de la ville

où elles se trouvent; 16.6% (7) portent les noms des services culturels auxquels elles sont attachées; 21.4% (0) des noms des Départements ministériels qu autres Institutions; 4·7% (2) des noms de Centre de Recherche.

Il est important de mentionner les nombreuses et riches collections privées que leurs propriétaires gardent jalousement, et avec raison, car chez nous, prêter un livre à un camarade, c'est le lui donner en cadeau. L'emprunteur utilisera mille et un détours pour vous prouver que l'ouvrage a été égaré alors que le livre est bel et bien classé dans sa bibliothèque. Le pire c'est que parfois, cet égoiste et misérable ami ne le lit même pas. Ceci dit, je ne prêche pas l'égoisme. Vous pouvez toujours encourager un camarade à venir consulter l'ouvrage désiré chez vous, comme il le ferait dans une bibliothèque publique. Signalons que beaucoup de collections privées tant des villes de provinces et de la capitale auraient pu être confiées à la Bibliothèque nationale mais, l'absence d'une structure organisationnelle adéquate rend les donateurs méfiants.

C'est ainsi qu'une très riche collection de livres haitiens, de manuscrits, en majorité des documents rares a été remise à la Bibliothèque haitienne de St-Louis de Gonzague, don de Monsieur Edmond Mangonès. Au total 43 caisses de documents ont été confiées au sympathique frère Lucien qui, semble-t-il n'a pas encore fait l'inventaire de ce qu'il a reçu. Une telle documentation devrait être destinée à la Bibliothèque Nationale, mais...

Un jour viendra où tous ces documents qui font partie intégrante du patrimoine culturel de la Nation haitienne seront regroupés dans une bibliothèque vraiment nationale afin que prenne fin le trafic honteux de nos ouvrages et documents rares qui vont garnir les rayons des bibliothèques publiques et privées étrangères.

IIId – Caractéristiques Physiques

(LOCALISATION, DESCRIPTION DES LOCAUX, EQUIPEMENT, COLLECTIONS).

Inutile de vous dire que la majeure partie des bibliothèques et les meilleures se rencontrent à Port-au-Prince. Elles sont presque toutes situées au Centre de la Capitale, plus spécialement dans la zone institutionnelle. Géographiquement leur localisation peut être considérée comme idéale. Mais l'ennui majeur résulte de la non insonorisation des salles de lecture. L'une des conditions primordiales d'une bonne lecture, le silence, n'est pas respecté. Le bruit des moteurs et des klaxons grossi par celui des passants et des écoliers dans certains cas, nuit aux lecteurs distraits et même aux plus équilibrés.

Certaines de nos grandes villes de province pourvues d'ici il y a 35 ans, de leur bibliothèque municipale fonctionnelle, n'en possèdent actuellement que de nom. Toutes ces bibliothèques sont situées soit au coeur de ces villes soit au long de leur rue principale.

Sur les 42, 28.5% (13) relèvent des villes de provinces. Tout le reste se rencontre à Port-au-Prince soit 2 au Nord de la Capitale, 2 au sud, 14 au centre, 6 à l'Est et 6 à l'Ouest.

En superficie, les plus grandes bibliothèques d'Haiti sont actuellement celles de l'Institut Français à la Cité de l'Exposition, de la Faculté d'Agronomie à Damien, de la Faculté de Médecine à l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haiti, de la Bibliothèque Nationale à la rue du Centre. La raison est que les locaux ont été aménagés à cette fin. Le reste, à l'exception de la bibliothèque du Lycée Pétion et de la Bibliothèque François Duvalier à la Faculté de Droit, est constitué par des bibliothèques rattachées à des Institutions qui leur laissent une surface restreinte, voir même exigue.

L'éclairage varie. Il est parfait dans plusieurs d'entre elles où l'on fait usage des lampes au néon, moyen dans certaines et nul dans d'autres.

Si l'on excepte les sections de documentation de certains Départements ministériels seule la bibliothèque de l'Institut Français, récemment réaménagée, offre des conditions de climatisation acceptables. Dans quelques unes on utilise les ventilateurs à grande puissance dont le ronronnement nuit aux lecteurs, dans d'autres enfin on respire l'air chaud de l'extérieur qui pénètre par les ouvertures. Après une ou deux heures de lecture on est déjà fatigué. Si on veut aller au-delà il faut se résigner à s'armer d'un éventail d'occasion.

EQUIPEMENT

Six de nos bibliothèques sont pourvues d'équipement moderne tels que : rayonnages métalliques, fichiers fonctionnels, chaises confortables. Ce sont celles du Centre Culturel de l'Impasse Lavaud, de l'Institut haitiano-américain, de St-Louis de Gonzague, des facultés d'Agronomie et de Médecine et de l'Institut Français. Ces trois derniers sont pourvues de duplicateur (mini-graph) et de fichiers à périodiques. L'une d'entre elles (Médecine) a même une machine à photocopier, mise à la disposition des lecteurs et une autre (Agronomie) un classeur métallique grand format pour les cartes, plans et croquis. Un équipement vraiment moderne s'y trouve.

La Bibliothèque Nationale dispose d'une salle de lecture avec tables et chaises confortables, et quelques rayonnages métalliques. Equipements modernes et traditionnels s'y rencontrent. Les vieilles armoires vitrées et fermées à clef, les étagères en bois se dressent à côté du matériel moderne sus-mentionné. Elle dispose également d'un minimum d'équipement pour la reliure des ouvrages abimés. Malheureusement il semble que cette section ne fonctionne pas pour le moment.

Une équipement traditionnel se rencontre dans tout le reste de nos bibliothèques tant dans la Capitale que dans nos villes de provinces ; ces dernières ayant toujours été traitées en parentes pauvres.

Certaines de nos bibliothèques scolaires sont pourvues d'équipement adéquat, entre autre celle du Collège Regina Assumpta du Cap-Haitien.

Sur les 42 bibliothèques 50% (21) ont une salle de lecture contenant moins de 20 sièges. Parmi elles, il y en a qui n'ont que 4 ou 5 sièges avec le tout disposé dans une seule salle. D'autres 9.5% (4) n'ont aucun siège. Cependant, 28.5% (12) ont entre 20 et 49 places assises, 4.7% (2) entre 59 et 79 et 7.1% (3) en ont 80 et plus. Ces dernières ne sont autres que les bibliothèques de l'Institut Français, de la Faculté de Médecine et celle de la Faculté d'Agronomie.

LEURS COLLECTIONS

Nos différentes **Facultés** sont pourvues de bibliothèques spécialisées. Des collections scientifiques importantes s'y rencontrent, des ouvrages pour étudiants et spécialistes, et des documents sur Haiti, dont le volume varie d'une bibliothèque à l'autre. Nous estimons que les mieux pourvues en ouvrages haitiens restent les Facultés d'Ethnologie et d'Agronomie.

Cette spécialisation se rencontre également au niveau des bibliothèques de nos Départements ministériels et autres grandes Institutions publiques.

La bibliothèque Nationale dispose en majeure partie d'ouvrages anciens relatifs aux sciences sociales avec quelques ouvrages haitiens et une collection du journal officiel de la République d'Haiti : le «Moniteur», collection incomplète d'ailleurs.

Les rayons de la bibliothèque dite du Lycée Pétion ne sont garnis que d'ouvrages très anciens et très rares. Mais ces ouvrages sont exposés à la poussière, aux termites et à l'action destructrices des rongeurs. Si aucun soin ne leur est apporté dans le plus bref délai, on n'aura aucune chance de pouvoir les récupérer d'ici 10 ans. Par contre la collection haitienne est jalousement conservée dans une vieille armoire.

Le bureau d'Ethnologie d'Haiti, dispose non seulement d'une série d'ouvrages sur les sciences sociales et humaines en général mais encore d'une précieuse collection de revues et de livres d'Ethnologie haitienne.

Quant aux **Institutions culturelles étrangères** établies en Haiti, les rayons de leur bibliothèque sont assez bien garnis. L'Institut Français dispose d'une riche collection d'ouvrages touchant tous les sujets, d'une section de **livres pour enfants** et d'une précieuse série d'ouvrages haitiens, très rares pour la plupart. Cette dernière section est appelée à s'aggrandir, car les acquisitions se font chaque année. L'Institut Haitiano Américain met à la disposition du public une gamme variée d'ouvrages, mais devrait offrir davantage

Notre enquête révèle que 33.3% de nos bibliothèques soit 14 d'entre elles, **ont moins de 1.000 volumes.** Les résultats suivants ont été enregistrés : 21.4% (9) ont entre 1.000 et 1.999 volumes. 14.2% (6) entre 2.000 et 2.999, 9.5% (4) entre 3.000 et 3,999 volumes, 7,.1% (3) entre 4.000 et 4.999; le reste soit 14.2% (6) entre 5.000 et plus. La plus petite bibliothèque n'a que 200 volumes et la plus grande 35.000.

En plus des livres, 30,9% (13) des 42 bibliothèques contiennent des collections de revues et périodiques seulement alors que 7.1% (3) n'ont que des cartes et des tirés à part Cependant, d'autres mieux pourvues renferment des revues, des cartes et des tirés à part soit 28.5% (12) alors que 4.7% (2) n'ont que des revues et des documents audio-visuels; d'autres enfin

plus complètes possèdent des documents de tout genre, soit 19% (8). Il n'y a que 9.5% (4) du total qui ne contiennent que des livres. Dans ce dernier cas, il s'agit bien sûr des plus petites bibliothèques.

Les bibliothèques où l'on rencontre des journaux et périodiques disposent de moins de 50 titres dans 47.6% (20) des cas, de 100 à 199 titres dans 2.3% (1) des cas, de 200 titres et plus dans 7.1% (3) des cas. Dans certaines bibliothèques (28.5% soit 12), les responsables eux-mêmes ignorent le nombre de titres de périodiques. Ceci s'explique par le fait qu'ils les reçoivent de partout, irrégulièrement et ne les enregistrent nulle part. Le reste ne dispose même pas d'un seul titre.

En ce qui concerne les documents audio-visuels 71.4% (30) de nos bibliothèques en sont dépourvues. Sur les 12 qui restent, 5 soit 11.9% du total ont moins de 1.000 unités constitués en diapositives et films; 1 soit 2.3% en possèdent de 1.000 à 1999, 2 soit 4.7% en ont 3.000 et plus. 9.5% (4) d'entre elles ignorent la quantité qu'elles possèdent.

La situation est également critique relativement aux cartes puisque 42.8% (18) de nos bibliothèques en sont dépourvues. Par contre 33.3% (14) ont moins de 10 cartes, 4.7% (2) entre 10 et 19, 2,3% (1) entre 20 et 29, 4,7% (2) 30 et plus. Nous ignorons le nombre pour 11.9% (5) d'entre elles.

Les tirés à part sont presqu'inexistants, car 83.3% (35) du total n'en possèdent aucun, et 2.3% (1) seulement en possède moins de 100, 2.3% (1) de 100 à 199. On ne connait pas la quantité pour 11.9% soit (5) d'entre elles.

La presqu'inexistence de documents autres que les livres jointe à tous les problèmes que nous avons déjà soulevés témoignent de l'aspect très peu moderne de nos bibliothèques. Si deux ou trois d'entre elles possèdent des manuscrits et autres pièces ra-

res, il n'en demeure pas moins vrai **qu'aucune de nos biblio. thèques n'est équipée de microfiches et de microfilms.** Seule la section audiovisuelle de l'Institut Français, indépendante de la Bibliothèque, met à la disposition du public haitien 1.300 disques, 200 films et 566 séries de diapositives.

Cette section dispose également de 25 projecteurs de cinéma, 24 projecteurs de diapositives, 20 magnétophones, 13 électrophones et 11 écrans. En 1974 elle a approvisionné 195 organisations culturelles ou enseignantes et les 7 antennes de province de l'Institut Pédagogique National. Des bandes magnétiques enregistrées sont distribuées à 18 stations de radio (178 h.) et de télévision (350 h) du pays. Ce qui totalise un volume horaire annuel de 528 heures.

L'entretien des livres semble être négligé dans beaucoup de nos bibliothèques. Ainsi les imprimés sont attaqués par leurs ennemis mortels : rongeurs, termites, poussière, humidité. Il y a là du boulot pour les «Bibliothécaires» qui pensent qu'ils n'ont rien à faire.

Nous avons déjà attiré votre attention sur le fait que dans plus de la moitié de nos bibliothèques on ne connait pas le chiffre exact des collections. Ceci s'explique par le fait qu'aucun inventaire n'a été fait.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET FONCTIONNELLE

I) Le Personnel :

Près de la moitié de nos bibliothèques 47.6% (20) ne sont gérées que par une seule personne. Seulement 30% (4) sont gérées par un nombre de personnes allant de 5 à 7 et 9.5% (4) par 8 personnes et plus. Nous avons également trouvé une bibliothèque scolaire gérée par un personnel volant.

On serait tenté de croire que les bibliothèques utilisant les services d'un plus grand nombre de personnes sont les meilleures. A l'exception d'une ou deux d'entre elles, tout le reste ab-

sorbe un budget de fonctionnement avec lequel on pourrait offrir de meilleurs services même avec le quart de ce même personnel, à condition d'exiger un minimum de qualification. L'Etat étant le plus grand employeur dans les pays sous-développés, il est clair qu'un large personnel se rencontre dans des Institutions qui n'ont le plus souvent que faire de leur présence. Nos bibliothèques n'ont pas été épargnées par cette désagréable situation Certaines personnes se déclarent bibliothécaires, d'autres ont été embauchées comme telles, parfois au poste d'Administrateur et de Conservateur. Elles ignorent pour la plupart, même les notions les plus élémentaires en Bibliothéconomie. L'important, c'est de recevoir ou de donner un salaire. Au lieu de passer leur temps à bavarder, ce qui nuit aux très peu de lecteurs présents, ces «bibliothécaires» auraient dû tout au moins inventorier les volumes qui leur sont confiés. «Il n'y a rien à faire» disent certains, alors qu'il y en a trop à faire.

Nous avons déjà parlé du problème des bas salaires et de son impact sur l'état actuel de nos bibliothèques. Ceci explique en partie le fait que tous les étudiants qui ont eu une bourse en Bibliothéconomie ont préféré offrir leurs services à des bibliothèques étrangères. Ce problème de bas salaires menace sérieusement même une expérience réussie comme celle de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine.

2) Les Règlements Des Bibliothèques

Presque toutes nos bibliothèques ont des règlements internes englobant les conditions d'admission, la consultation sur place, le prêt à domicile, la dégradation et les pertes d'ouvrages, le comportement des usagers à l'intérieur de la bibliothèque (silence exigible, défense de fumer etc). Au total 80.9% (34) de nos bibliothèques ont des règlements internes; 19% (8) n'en ont aucun.

Sur les 34, 28.5% (12) possèdent des règlements formels, textes écrits dont les articles ont été soigneusement préparés, distribués aux usagers.

Tandis que 52.3% (22) n'ont que des règlements informels. Il n'y a pas de texte écrit, mais le responsable se charge d'informer tout nouvel abonné des conditions d'admission. La majorité de nos bibliothèques ont un horaire qui varie entre 5 et 8 heures par jour. Deux d'entre elles disposent de deux groupes de travail fonctionnant l'un le matin, l'autre le soir. (Bibliothèque Nationale et Bibliothèque de la Faculté de Médecine).

Les règlements en vigueur pour nos bibliothèques Nationale et Municipales datent de 1940. Il suffit de les mettre en pratique pour que nous ayons des bibliothèques fonctionnelles.

3.- Acquisitions

L'enrichissement des collections s'opère au moyen des achats faits par les bibliothèques, des dons qu'elles reçoivent d'organismes locaux et étrangers et par le biais des échanges. Or, **16.6% (6) seulement de nos bibliothèques disposent d'un budget annuel consacré à l'achat d'ouvrages,** alors que 73.8% (31) ne disposent pas d'un centime. Le peu d'argent qu'il y a est consacré à la rémunération du personnel. Nous ignorons de combien est ce budget dans 9.4% des cas soit 4 d'entre elles.

Sur ces 7 bibliothèques bénéficiant d'un budget pour acquisitions, 2 ont moins de 500 gourdes ($100 U.S.), 1 a un budget compris entre 500 et 999.99 gourdes, 2 entre 1.000 et 2.000 gourdes et 2 seulement disposent d'une somme supérieure à 2.000 gourdes. Or D. A. Redmond pense que «pendant les cinq premières années de son existence, la plus petite bibliothèque devra acquérir annuellement 2.000 livres, et une bibliothèque de collège universitaire 5.000.» Nos bibliothèques sont très loin de cette performance.

Heureusement que la majeure partie de nos bibliothèques reçoivent des dons, rarement en argent, mais souvent en livres. C'est ainsi que 23.8% (10) d'entre elles ne reçoivent que des dons locaux (organismes privés ou publics, instituts culturels, bureaux d'organisations internationales); 14.2% (6) n'en reçoivent que de l'extérieur, 26.1% (11) bénéficient de

dons internes et externes, 16.5% (7) ne reçoivent pas de dons. Le système des échanges n'est presque pas utilisé; seulement 11.8% (5) de nos 42 bibliothèques l'adoptent. Enfin 4.7% (2) se contentent d'acquisitions et de dons fortuits.

Parmi les donateurs, les organismes internationaux et les services culturels viennent en tête de liste en alimentant seuls 26.1% (11) de nos bibliothèques. Ces mêmes organismes joints aux institutions locales approvisionnent 16.6%, (7) d'entre elles. Les organismes locaux seuls alimentent 14.2% (6), les familles haitiennes, les particuliers font des dons à 9.5% (4). D'autres 7.1% (3) ont reçu des dons des particuliers et des organismes étrangers. Enfin 7.1% (3) d'entre elles bénéficient des bienfaits de donateurs divers.

4.—Classification et Catalogage

Les Haitiens, les visiteurs et les chercheurs étrangers gardent encore ce mauvais souvenir de certaines de nos bibliothèques où lecteurs et «bibliothécaires» se démènent pour retrouver un ouvrage dont ils ont besoin. Les pertes mises de côté, ce cauchemar n'est autre que le fruit d'un désordre généralisé. Tout est mélangé au point que «Madame ou Monsieur le Bibliothécaire» peut passer des heures à trouver un ouvrage parfois sous son nez.

C'est ainsi que notre enquête a révélé que 26.1% (11) de nos bibliothèques sont dans cette déplorable situation. Pour d'autres (33.3% ou 14) le personnel invente sa propre classification, mais toujours dans le but de tout mettre en ordre. On classe les ouvrages par matière sur les rayons, on utilise des numéros d'ordre, les initiales du nom d'auteur, les premières lettres des différentes matières suivies de chiffres etc. Mais toujours est-il que le personnel arrive à instaurer un minimum d'ordre sur les rayons.

Parmi les systèmes de classification les plus internationalement utilisés, la classification décimale de Dewey est adoptée par 23.8% (10) de nos bibliothèques, la classification décimale Universelle par 14.2% (6) et la classification de la National Library de Bethesda (U.S.A.) par 2.3% (1).

5) Services Offerts

Seulement 4.7% (2) des 42 bibliothèques n'ont pas encore offert leurs services au public. Ce sont des bibliothèques en gestation ou en instance de réouverture. **Cependant, 45.2% (10) autorisent uniquement la consultation sur place. Une psychose de peur, qui est d'ailleurs fondée, s'empare des responsables de ces bibliothèques. En effet, les impitoyables cleptomanes, les lecteurs indélicats, les bibliophiles égoistes les poussent à ne pas s'aventurer. La méfiance est moindre dans d'autres où l'on offre et la consultation sur place et le prêt à domicile pour une période de 15 jours. Heureusement la moitié de nos bibliothèques 50% (21) tombe dans cette dernière catégorie.** Des expositions de livres et de périodiques ne sont organisées que par les bibliothèques des Instituts Culturels Français et Américains. Des conférences et des projections de films ne sont offertes que par des Instituts culturels établis dans le pays, indépendamment des activités de leur bibliothèque.

La coopération entre bibliothèques n'est pas pratiquée chez nous et aucune de nos bibliothèques ne s'est efforcée de faire connaitre ses collections au public. Un peu de publicité nous permettra de réduire l'écart qui sépare nos bibliothèques de bon nombre de gens.

6.- Fréquentation

L'archaisme et la pauvreté des unes, le silence des autres, la trop grande méfiance de certains responsables, la rudesse ou la paresse d'autres sont autant de facteurs qui ...expli-

quent que 69% (29) de nos bibliothèques ne reçoivent que **moins de 20 personnes par jour;** 7.1% (3) seulement en reçoivent de 20 à 49 lecteurs par jour, 4.7% (2) de 50 à 79 et 2.3% (1) sont fréquentées par 110 personnes et plus par jour. On ignore la fréquentation de 11.8% (5) d'entre elles. Le reste est constitué par les bibliothèques non encore ouvertes au public.

Ces lecteurs-là qui sont-ils? La catégorie formée par les universitaires et les extra-universitaires vient en tête de liste dans 28.5% des cas (12). Six des bibliothèques (14.2%) servent presqu'exclusivement les extra-universitaires (enseignants, chercheurs, spécialistes). Les groupes universitaires et secondaires sont chacun desservis par 5 des bibilothèques (11.9% des cas pour chaque groupe. **Il n'y a que 14.2% (6) des bibliothèques à recevoir la catégorie la plus large formée par les Secondaire, Universitaire et post-universitaire. Fait curieux, il n'y a que 9.5% de ces bibliothèques à ne recevoir que le groupe constitué par les primaires et les secondaires.**

Autant dire que nos élèves de la section primaire ne lisent presque pas. A la rigueur on pourrait également dire que l'Haitien ne lit pas. Nous ignorons les informations pour le reste soit 9.8% (4).

Les tableaux détaillés et récapitulatifs en annexe vous permettent de vous faire une idée nette et claire de la situation actuelle des bibliothèques haitiennes:

Conclusion

Le tableau est sombre à tous les niveaux : carence de bibliothécaires qualifiés, très peu ou pas d'argent consacré aux achats de livres, prédominance d'un équipement traditionnel, salaires dérisoires du personnel, entretien des collections négligé etc. Ne disposant pas de budget pour l'achat d'ouvrages nouveaux, presque la totalité de nos bibliothèques ne comptent que sur les dons faits par certains organismes locaux ou étrangers A l'échelle universitaire nous sommes donc loin des 5 ouvrages par an et par étudiant préconisés par l'UNESCO. Nous sommes également très loin de la performance d'un pays comme le Canada qui dispose d'un bibliothécaire professionnel pour 300 étudiants et de la France qui compte 1 professionnel pour 1.600 à 2.000 étudiants. La France, qui consacre 280 millions de francs en 1975 à ses bibliothèques, confronte encore certains problèmes surtout au niveau de ses bibliothèques municipales : locaux restreints, personnel insuffisant et mal rémunéré etc. Que dire de celles de certains pays comme le nôtre où l'on consacre très peu d'argent au fonctionnement de ces dites institutions.

Nous pensons que minimiser l'importance des bibliothèques populaires dans la vie d'une Nation est une erreur grave, car comme l'a si bien dit un auteur :

«Le complément de l'école primaire, c'est la bibliothèque populaire. La première est la clé, mais l'autre est la maison. Avoir la clé sans la maison, on ne peut pas précisément appeler cela être logé».

Près de trois quart de nos établissements scolaires sont dépourvus de bibliothèques. Ce n'est pas par hasard que l'UNESCO a fait des bibliothèques le pivot de sa campagne pour l'éducation de base et la lutte contre l'analphabétisme. Tout pays sous-développé, qui veut réaliser son développement par l'éducation ne pourra atteindre son objectif sans bibliothèques

Il est temps de se faire une nouvelle conception de l'importance de pareilles institutions à l'échelle nationale. En attendant la fondation d'une école de bibliothèconomie, les services compétents pourraient solliciter l'aide de l'UNESCO qui, très souvent organise des stages de formation en Amérique Latine. Il serait mieux évidemment d'envisager la formule de formation sur place de bibliothécaires.

Il existe actuellement à Port-au-Prince une tendance vers la création de Centres de documentation. C'est un mouvement qu'il faut encourager. Notre bibliothèque nationale, restructurée d'après les règlements de 1940, doit recevoir au moins un des 5 exemplaires de tout imprimé publié en Haiti et remis au Département compétent selon l'article 1 de la loi sur la Presse. Si cette loi a été abrogée par un autre décret loi, il faudrait en voter une plus stricte et veiller à son application. Le patrimoine culturel de la Nation a déja reçu de rudes coups. Bon nombre de nos oeuvres d'art, de nos livres et autres documents rares sont allé grossir les collections étrangères. Il n'est pas trop tard pour se rattraper. L'organisation rationnelle de nos bibliothèques publiques viendra dissiper la crainte et la méfiance de certains possesseurs de collections haïtiennes rares qui seraient enclins à faire des dons.

A quand une exposition et une journée du Livre Haïtien? A quand la coopération entre bibliothèques en Haïti?

A cet effet, pense D. A. Redmond, il convient de favoriser l'établissement de relations personnelles et professionnelles entre bibliothécaires et d'amener les Autorités dont dépendent les bibliothèques à admettre que les connaissances acquises constituent un patrimoine commun, que les hommes d'étude ont le droit d'avoir accès aux informations dont ils ont besoin — en quelque endroit qu'elles se trouvent — et que le rôle de la bibliothèque n'est pas seulement d'assurer la conservation de ses collections, mais aussi de les mettre libéralement à la disposition de tous, dans l'intérêt général». (1)

Verra-t-on une association des bibliothécaires haïtiens? A quand une bibliothèque dans chaque établissement scolaire ? En attendant mieux, les organismes responsables de nos différentes bibliothèques pourraient envisager d'envoyer leur personnel suivre un stage pratique dans les bibliothèques les mieux côtées de la Capitale. A ce propos, à la bibliothèque de la Faculté de Médecine près d'une demie douzaine ont déjà reçu une certaine formation. On pourra, sur demande les envoyer par groupe de deux. Ce personnel semi-qualifié pourra exécuter dans l'immédiat certains travaux de base tels l'enregistrement des acquisitions, l'estampillage, la réparation de certains ouvrages, l'entretien des collections, pourquoi pas le catalogage et la classification.

Nous restons persuadé que toute demande d'aide faite à l'UNESCO surtout où à d'autres organismes dans le cadre de l'Assistance technique qu'ils accordent à notre pays, sera la bienvenue.

(1) — Redmond, O. A. : Petit Guide des Bibliothèques Techniques p. 28.

TABLEAU I

ETAT DES VALEURS DEPENSEES DANS LES CONSTRUCTIONS TRAVAUX D'UTILITE PUBLIQUE ETC.

DESIGNATION		Tirés du compte spécial. Don des Naturalisés	Dons de quelques Personnes naturalisées en Haiti antérieurement au Décret du 29 Mai 1939
Port-au-Prince			
Bibliothèque	:		
Construction	:	Gdes. 37.490.75	
Ameublement	:	» 3.460.00	
Ouvrages	:	» 5.000.00	
Mobilier et Aménagement	:	» 5.899.89	
Cayes			
Bibliothèque	:		
Construction	:	» 36.558.00	
Mobilier et Aménagement	:	» 5.600.00	
Ouvrages	:	» 2.500.00	
St-Marc			
Bibliothèque	:		
Construction	:	» 23.124.50	3.500.00
Mobilier et Aménagement	:	» 5.050.00	
Jacmel			
Bibliothèque	:		
Construction	:	» 25.051.50	
Mobilier et Aménagement	:	» 5.300.00	
Port-de-Paix			
Bibliothèque	:		
Construction	:	» 23.110.00	
Mobilier et Aménagement	:	» 5.100.00	
Jérémie			
Bibliothèque	:		
Construction	:	» 16.100.35	9.000.00
Ouvrages	:	» 2.500.00	

BIBLIOTHEQUES NATIONALES ET MUNICIPALES

NOMS DES BIBLIOTHEQUES	Budget Annuel consacré à l'Achat de livres et Périodiques	Périodiques	Places assises	Fréquentation par mois
Bibliothèque Nationale	—	11	71	300 ?
Bibliothèque du Bureau et Musée d'Ethnologie	*	7	6	90
Bibliothèque Sténio Vincent (Jérémie)	*	2	—	600
Bibliothèque Municipale J. C. Duvalier d'Aquin	*	1	12	—
Bibliothèque Municipale des Cayes.	*	2	10 ?	*
Bibliothèque F. Duvalier Pétion-Ville	*	7	24	600
Bibliothèque Communale F. Duvalier (Petit-Goâve)	*	1	12	180
Bibliothèque Communautaire de la Grande Rivière du Nord	*	1	15	450
Bibliothèque Municipale de Jacmel.	*	3	50	300

* = Aucun
— = Inconnu
? = Estimation

Le budget annuel consacré par le Département de l'Education Nationale au fonctionnement de la Bibliothèque Nationale est de 204.420 gourdes. De cette somme, une minime partie est réservée aux achats de livres.

BIBLIOTHEQUES NATIONALES ET MUNICIPALES

NOMS DES BIBLIOTHEQUES	Nombre de volumes	Périodiques (n. de titres)	Cartes	Tirés à part	Disques	Films	Diapositives
Bibliothèque Nationale	4.500 ?	—	2	*	*	*	*
Bibliothèque du Bureau et Musée d'Ethnologie	4.000 ?	—	*	*	*	*	*
Bibliothèque Sténio Vincent (Jérémie)	3.400	7	4	*	—	—	—
Bibliothèque Municipale J. C. Duvalier d'Aquin	40	10	*	*	*	*	*
Bibliothèque Municipale des Cayes.	100 ?	*	*	*	*	*	*
Bibliothèque F. Duvalier Pétion-Ville	3.000	—	*	*	*	*	*
Bibliothèque Communale F. Duvalier (Petit-Goâve)	3.630 ?	—	1	*	*	*	*
Bibliothèque Communautaire de la Grande Rivière du Nord	1.300	11	*	*	*	*	*
Bibliothèque Municipale de Jacmel	2.450	8	*	*	*	*	*

* = Aucun
— = Inconnu
¿ = Estimation

BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES

NOMS DES BIBLIOTHEQUES	Budget annuel consacré à l'achat de livres et périodiques	Personnel	Places assises	Fréquentation par mois
Bibliothèque du Lycée Pétion	*	9	24	12
Biblioth. Ecole Normale Rurale de Damien	*	3	=	300 ?
Bibliothèque du Collège Regina Assumpta Cap-Haitien	*	2	150	6.000
Bibliothèque du Lycée F. Duvalier (Arcahaie)	*	1	4	=
Bibliothèque du Centre Martin Luther King (Cap-Haitien)	=	1	80	1.500
Bibliothèque de l'Ecole Normale Rurale du CRUDEM (Milot)	*	*	50	150

* = Aucun

— = Inconnu

? = Estimation

BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES

NOMS DES BIBLIOTHEQUES	N. de Volumes	Périodiques (N. de titres)	Cartes	Tirés à part	Disques	Films	Diapositives
Bibliothèque du Lycée Pétion	2.416	25 ?	*	*	*	*	*
Biblioth. Ecole Normale Rurale de Damien	4.650	*	*	*	*	*	*
Bibliothèque du Collège Regina Assumpta Cap-Haitien	9.000	3	100	*	*	*	650
Bibliothèque du Lycée F. Duvalier	200	*	5	*	*	*	*
Bibliothèque du Centre Martin Luther King (Cap-Haitien)	611	*	4	*	*	*	*
Bibliothèque de l'Ecole Normale Rurale du CRUDEM (Milot)	2.000 ?	*	8	*	*	*	*

* = Aucun
— = Inconnu
? = Estimation

BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

NOMS DES BIBLIOTHEQUES	Budget annuel consacré à l'achat de livres et Périodiques	Personnel	Places assises	Fréquentation par mois
Bibliothèque de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire	*	10	48	—
Bibliothèque de la Faculté de Médecine et de Pharmacie	40.000 Gdes	8	88	—
Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure.	*	1	10	300
Bibliothèque de la Fac. des Sces. Humaines.	*	1	—	—
Bibliothèque de l'Inst. Nationale d'Administration de Gestion et des Hautes Etudes Internationales.	*	1	—	65 ?
Bibliothèque F. Duvalier (Fac. de Droit)	*	1	48	150
Bibliothèque de la Fac. d'Ethnologie	*	1	8	300
Bibliothèque de l'Institut Supérieur Technique d'Haiti	500 Gdes	1	—	—

* = Aucun
— = Inconnu
? = Estimation

BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

NOMS DES BIBLIOTHEQUES	N. de Vol.	Périodiques (N. de Titres)	Cartes	Tirés à part	Disques	Films	Diapositives
Bibliothèque de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire	35.000 ?	1.200	422	200	*	—	—
Bibliothèque de la Faculté de Médecine et de Pharmacie	9.319	10	10	—	*	300	3.000
Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure.	—	300	15	*	*	*	*
Bibliothèque de la Fac. des Sces. Humaines.	250 ?	*	*	*	*	*	*
Bibliothèque de l'Inst. Nationale d'Administration de Gestion et des Hautes Etudes Internationales.	550	—	—	—	*	*	*
Bibliothèque F. Duvalier (Fac. de Droit)	1.594	20	*	*	*	*	*
Bibliothèque de la Fac. d'Ethnologie	600	50 ?	7	*	*	*	*
Bibliothèque de l'Institut Supérieur Technique d'Haiti	400	*	*	*	*	*	*

* = Aucun
— = Inconnu
? = Estimation

BIBLIOTHEQUES D'INSTITUTIONS S'OCCUPANT D'EDUCATION ET D'INSTITUTIONS CULTURELLES

NOMS DES BIBLIOTHEQUES	Budget annuel consacré à l'achat de livres et Périodiques	Personnel	Places assises	Fréquentation par mois
Bibliothèque de l'Institut Français (Publique)	71.360 Francs	4	82	2.250
Bibliothèque des Frères de St-Louis de Gonzague.	*	1	31	200
Bibliothèque de l'Institut haitiano-américain	—	2	25	—
Bibliothèque de l'Association Culrelle Haitiano-Allemande	*	1	10	300
Bibliothèque de l'Institut Lope de Vega	*	1	35	270 ?
Centre Pédagogique Régional des Cayes.	*	5	30	—
Bibliothèque de l'Institut Pédagogique Franco-Haitien (Hinche)	—	—	—	—
Bibliothèque du Centre Culturel de l'Impasse Lavaud	5.000 Gourdes	3	34	300

* = Aucun
— = Inconnu
? = Estimation

$ 1.00 U.S. = 4,05 F. = 5 Gourdes

BIBLIOTHEQUES D'INSTITUTIONS S'OCCUPANT D'EDUCATION ET D'INSTITUTIONS CULTURELLES

NOMS DES BIBLIOTHEQUES	N. de Vol.	Périodiques (N. de Titres)	Cartes	Tirés à part	Disques	Films	Diapositives
Bibliothèque de l'Institut Français (Publique)	22.510	150	30	*	1.300	2.000	566
Bibliothèque des Frères de St-Louis de Gonzague.	10.000 Documents divers	—	—	—	—	*	*
Bibliothèque de l'Institut haitiano-américain	2.600 ?	89	—	*	—	—	—
Bibliothèque de l'Association Culturelle Haitiano-Allemande	500 ?	20	—	*	*	—	*
Bibliothèque de l'Institut Lope de Vega	4.300	22	—		*	*	*
Centre Pédagogique Régional des Cayes.	1.292	16	1	*	*	*	*
Bibliothèque de l'Institut Pédagogique Franco-Haitien (Hinche)	800 ?	—	*	*	*	*	*
Bibliothèque du Centre Culturel de l'Impasse Lavaud	8.000 ?	10	4	*	*	*	*

— = Aucun
* = Inconnu
? = Estimation

BIBLIOTHEQUES SPECIALISEES

NOMS DES BIBLIOTHEQUES	N. de Vol.	Périodiques (N. de Titrés)	Cartes	Tirés à part	Films	Diapositives
Bibliolhèque de l'Institut Français d'Haïti.	7.000	=	=	*	*	*
Bibliothèque du Département des Relations Extérieures et des Cultes	2.076	20	*	*	*	*
Bibliothèque du Département des Travaux Pub. Transports et Communications	1.000 ?		*	=	*	*
Bibliothèque de la Banque Natio-Nal de la République d'Haiti	400	=	*	=	*	*
Centre de Documentation du Département du Commerce et de l'Industrie.	1.030	=	*	*	*	*
Centre de Documentation du CHISS	1.500	2280	1	275	*	*
Centre de Documentation du GO-CONADEP.	2.000 ?	=	=	*	*	*
Bibliothèque de l'IDAI	800 ?	=	=	=	*	=
Bibliothèque du CRESH	300	150	5	*	*	*
Bibliothèque des F. A. D. H.	1.400	=	=	=	*	*
Bibliothèque du Service d'Information et de documentation	200	=	*	*	*	*

?

* = Aucun
\= = Inconnu
? = Estimation

BIBLIOTHEQUES SPECIALISEES

NOMS DES BIBLIOTHEQUES	Budget annuel consacré à l'achat de livres et Périodiques	Personnel	Places assises	Fréquentation par mois
Bibliothèque de l'Institut Haitien de Statistiques	*	1	8	90
Bibliothèque du Département des Relations Extérieures et des Cultes	—	4	—	—
Bibliothèque du Département des Travaux Pub. Transports et Communications	*	3	*	*
Bibliothèque de la Banque Nationale de la République d'Hati.	*	1	*	20
Centre de Documentation du Département du Commerce et de l'Industrie.	*	3	.	90 ?
Centre de Documentation du CHISS	*	2	26	120
Centre de Documentation du CONADEP.	*	2	*	150
Bibliothèque de l'IDAI	—	3	*	—
Bibliothèque du CRESH	*	1	20	360
Bibliothèque des F. A. D. H.	—	1	—	—
Bibliothèque du Service d'Information et de documentation	*	1	*	180

* = Aucun
— = Inconnu
? = Estimation

TABLEAU RECAPITULATIF
BIBLIOTHEQUES HAITIENNES

TYPES	Nombre	Budget annuel consacré à l'achat de livres et Périodiques	Personnel	Places assises	Fréquentation
Publiques : Nationales	2	—	18	77	390 ?
Municipales	7	*	17		1.850
Institutions s'occupant d'éducation et Institutions Culturelles	8	Gdes. 60.000 ?	17	275	3.320
Universitaires	8	Gdes. 40.500	24	202	815
Spécialisées	11	—	22	54	1.010
Scolaires	6	*	16	308	7.962
Total	42	Gdes. 100.500 ?	114	916	15.547

* = Aucun
— = Inconnu
? = Estimation

5 gourdes = $ 1,00 U.S.

BIBLIOGRAPHIE

1. — CHARMANT, Alcius : Haiti vivra-t-elle ? Havre Lithographie F. Leroy 1905, T. I.

2. — CHAUMIER, Jacques : Les Techniques documentaires, Paris P. U. F. 1971, 126 p.

3. — CORVINGTON, Georges : Port-au-Prince au cours des ans. P.-au-P. Henri Deschamps, 1974, T. 3.

4. — GARDIN, J.C. Grolier : L'Organisation de la documentation scientifique, Paris, Gauthier Villars, 1964, 269 p.

5. — LABARRE, Albert : Histoire du livre, Paris P. U. F. 1967, 134 p.

6. — LAMAUTE, Emmanuel : Le vieux Port-au-Prince. Port-au-Prince, Imprimerie de la Compagnie lithographique d'Haïti, 1939, 265 p.
278 p.

7. — LEON, Rulx : Propos d'Histoire d'Haïti ; P.-au-P. Imprimerie de l'Etat Haïtien, 1945,

8. — LINTON, Gaston : Administration de Bibliotecas, Buenos Aires Bowker, 1971, 234 p

9. — LINTON, Gaston : Classification y catalogos. Buenos Aires, Bowker 1971, 241 p.

10. — MASSON, André : Les bibliothèques. Paris. P. U. F. 1963, 128 p.

11. — REDMOND, D. A. : Petit Guide des Bibliothèques techniques. Organisation et fonctionnement. — Paris, UNESCO 1964, 37. p. (Bulletin de l'UNESCO) Vol. XVIII No. 2.

12. — UNESCO : Le Développement des Bibliothèques publiques en Amérique Latine, Paris. UNESCO, 1953, 205 p.

13. — ROLLAND - THOMAS Paule : Vocabulaire technique de la Bibliothéconomie et de la bibliographie. — Montréal, Association Canadienne des Bibliothécaires de langue française, 1969 187 p.

PERIODIQUES

Bulletin des Bibliothèques de France. — Paris, 1974. Vol. 19 No. 1, 4, 5, 7.

Chronique de l'UNESCO : Paris, 1971. Vol. XVII, No. 3

Culture Française : «Le livre en Haïti» Paris No. 3

Le Moniteur : Port-au-Prince :

1922 No. 96

1940 No. 29

1940 No. 53

La Voix de l'Edition, de la Presse et de l'Audiovision : «Le Budget des Bibliothèques» Paris, 1974, No. 115.

Epicerie Rigaud

28, Angle des Rues Grégoire et Darguin

vous offre les articles suivants :

Vins, Conserves, Provisions alimentaires

toutes sortes de produits de beautés.

PRIX AVANTAGEUX

« Belle femm, cé bel malheu »
dit le proverbe créole

mais celle qui sort de l'Institut de Beauté Paule Duncan
est heureuse... et rend heureux

Institut de Bauté
Paule Duncan

61, Avenue des Dalles (Petit Four)
Port-au-Prince

Société Anonyme Darbouco

185, Rue du Quai, Téléphone : 2-2132 Port-au-Prince, Haiti

Equipement et Fournitures Agricoles
Tracteur Diesel «COCKSHUTT»
Charrues RANSOMES
SEMENCES KEYSTONE
Séchoirs à Café ADS
Concentrés pour animaux de ferme PILLSBURY
Plaques fibro-ciment ETERNIT pour toiture, plafond et cloisons

Voyagez
en
Boeing 737

Atlantisage tour !..

Liaisons au départ de Fort au Prince
MIAMI - SAN JUAN (Via Curaçao)
SAINT MARTIN - POINTE A PITRE
PORT DE FRANCE - PORT OF SPAIN GUYANES.

Boeing 747
le cantori de l'espace !..

PARIS (Via POINTE A PITRE)
Transit direct sans formalités

AIR FRANCE

Ford est un nom connu dans le monde entier.
Depuis de nombreuses decennies F O R D est synonyme de solidité et de rapidité.

vous avez besoin d'un véhicule automobile, et bien, adressez-vous à F O R D.

Remettez-vous à une maison qui a l'expérience des véhicules automobiles, qui vous assure un service stable et qui met à votre disposition un stock de pièces de rechange constamment renouvelé.

Voyez la maison LUCIANI, BEHRMANN & CO,
Distributrice pour Haiti des produits
FORD MOTOR CORPORATION.

Commerçant, étudiants, résidents, touristes pour vos voyages, achetez vos tickets à

CAP-TRAVEL SERVICE

Un personnel courtois et entraîné y est à votre entière disposition.

CAP-TRAVEL SERVICE
Compétence, Sérieux, Rapidité.
Agence de Voyage
15, Avenue Marie-Jeanne
Cité de l'Exposition
Port-au-Prince

RODOLPHE SOLAGES
Propriétaire du
« MARKET ST. PIERRE »
Angle des rues Darguin et Grégoire,
Pétionville
vous offre les articles suivants :

Provisions alimentaires, Poissons,
Volailles, crustacés.
Boucherie — Charcuterie — (Self-Service)

Arts et lettres

THEATRE — POESIE

Le «Roi Moko» du jeune écrivain haitien Rassoul Labuchin (auteur de Ficus et de Trois Colliers Maldioc) a été monté cette année au théâtre par l'auteur. Joué sur la scène de l'Institut Français le 10 janvier 1975, la pièce-poème a été reprise le 11 avril dernier. Maximilien Laroche, haitien, professeur de Littérature à l'Université Laval au Canada a fait une analyse du Roi Moko, au cours d'un récent colloque sur «l'identité culturelle et la francophonie dans les Amériques» à l'Université Dalhousie (Halifax, Canada). Il vient de nous faire parvenir son étude du texte de Labuchin.

LA FIGURE DU SUJET DANS LE «ROI MOKO» DE RASSOUL LABUCHIN

par Maximilien LAROCHE

Avec un peu de présomption j'aurais pu donner à cette communication le titre suivant : «Pour en finir avec la négritude!» Mais je n'ai pas tant d'illusion. Je n'oserai pas mener une telle attaque frontale. Je parlerai donc de négritude, mais de biais, en examinant avec vous «la figure du sujet dans Le Roi Moko de Rassoul Labuchin».

La négritude en effet me parait n'être qu'une subjectification. Cette figure, on se le rappelle, est ainsi définie par Fontanier :

> «...dire d'une chose physique ou abstraite par laquelle un sujet agit ou s'annonce, et qui en est

> l'organe, l'instrument, ou enfin un attribut quelconque, ce qui, à la rigueur, ne peut se dire et s'entendre que du sujet lui-même, considéré par rapport à cette chose» (1).

Si dans le rapport maître-esclave et ses variantes historiques, le noir est bien cet «instrument» dont parle Fontanier, revendiquer sa négritude ne peut être pour lui que cette subjectification par laquelle sans sortir de sa condition d'instrument, d'objet donc, il revendique ce qui ne peut se dire et s'entendre que du sujet, en l'occurence, le blanc.

Cette constatation que j'ai eu l'occasion de faire valoir (2), m'a porté à me demander comment le noir, et plus précisément l'Haïtien, pouvait se Figurer comme sujet dans sa langue propre. Et c'est pourquoi j'ai choisi d'examiner un poème en créole, «Roi Moko», tiré d'un recueil portant ce titre, d'un des plus brillants poètes de la littérature haitienne d'aujourd'hui : Rassoul Labuchin.

LE SUJET EN CREOLE

Mais pour commencer que faut-il entendre par le mot sujet? Ce mot est équivoque. Deux sens s'y retrouvent tellement confondus qu'on ne les distingue guère. Il s'agit des notions de sujet et d'objet. Le Robert donne comme premier sens à sujet : «ce qui est soumis à l'esprit, à la pensée; ce sur quoi s'exerce avant tout la réflexion, c'est soi-même, cela revient à dire que le mot sujet renvoie à la notion de personne. Ajoutons à cela que parler de sujet, c'est faire référence à un processus de dédoublement de la personne qui distingue l'être réfléchissant de ce même être sur qui porte la réflexion.

D'où il ressort que parler du sujet, c'est parler d'un dédoublement qui fait du je dans le texte la figure d'un je hors du texte. Mais là où, en français, un tel dédoublement peut passer inaperçu, il ne le peut pas en créole. En français (4) il y a «je» et «me» qui indiquent les cas patents de dédoublement. En créole, sujet et objet sont plus explicitement rapprochés. L'équivoque maintenue en français est dévoilée en créole. Les linguistes haitiens s'accordent à reconnaitre que «je», en créole : «moin», vient du français «moi». Suzanne Comhaire-Sylvain nous dit :

> «Le Mwè», «mwé» de la première personne du singulier provient de l'ancien «mwè» correspondant à la prononciation du «moi» au XVIIe siècle (5).

Jules Faine est encore plus précis puisqu'à propos de «moué, mouin, mou, min», il déclare : «ce ne sont nullement des corruptions créoles, mais bien des variations dialectales de l'angevin, du normand, du picard, du poitevin etc... communiqués sans modification à l'idiome» (6). De la sorte «je» est d'emblée «moi» (7). Je est fondamentalement posé comme double, à la fois sujet et objet. Cela apparait clairement quand on examine la forme réfléchie du pronom personnel. «Je me donne un coup de poing à moi-même» se traduit par «M'Ba têt moin yon kout pouin». Moi-même, se rend par «têt-moin». La personne, le corps, si l'on préfère, est ainsi dédoublé en un poing tourné contre la tête considérée comme le siège de l'être. Un même mouvement, dans un même corps considéré comme un circuit, fait se retourner contre soi l'énergie, le dynamisme, qui anime l'être. Et pour souligner ce qui en français et même dans le geste serait un paradoxe, «se donner un coup de poing au derrière», par exemple, se traduirait par : «M'bay têt mouin yon kout poin nan dèyè (se donner à la tête un coup de poing au derrière).

Il faut croire que tout en adoptant des formes françaises, les haitiens y ont glissé un sens créole car c'est par la notion de personne telle qu'elle est conçue en Afrique que l'on peut comprendre ces paradoxes du créole. En français, personne c'est quelqu'un et nul être. En somme l'être et le néant tout à la fois. En créole, il en va tout autrement. Ou on est quelqu'un : «moun», ou l'on n'est rien : «ou pa moun».

Je me permettrai ici de faire une rapide digression sur la notion de personne telle qué les mots même peuvent nous y renvoyer. L'ambiguité personne-nul être du français se vérifie mieux quand, par exemple, on passe du français à l'anglais. Personne, en anglais, se rend dans le dictionnaire à la fois par «body» et par «nobody». Cette perspective spatiale et horizontale de corps-absence de corps peut être mise en parallèle avec la perspective verticale et temporelle du créole où kor (le «body») a pour synonyme têt, nous l'avons vu. Or il existe dans la mythologie haitienne un personnage fabuleux qui s'appelle «têt sans kor». Dans l'ordre proprement symbolique du mythe, ce personnage qui parait monter dans l'échelle de l'humanité est pourtant un être maléfique. Son trop d'humanité, en apparence, est une déshumanisation en réalité. Ce paradoxe permet de comprendre qu'on puisse dire d'une personne : «pa moun», Son humanité n'est qu'apparente. Il y a donc un ordre vertical dont il ne faut jamais perdre de vue le double plan : apparent et réel. Le but de cette digression est de relier ces rapports de sens avec des perspectives esthétiques. Si Lucien Goldman a pu parler d'un «dieu caché» de la tragédie française, c'est dans une perspective spatiale du body-nobody. Par contre si pour les religions négro-africaines on parle de Dieu lointain, c'est plutôt dans une perspective «moun-pa moun». La notion même de tragique, le caractère esthétique de l'oeuvre en somme, ne peut qu'être liée à celle de la personne définie non pas seule-

ment par une philosophie particulière, comme l'a fait voir Roland Caillois, mais par la culture, la civilisation, dont cette philosophie est partie intégrante.

Dans son livre. **Quelques moeurs et coutumes des paysans haitiens,** le docteur Jean-Baptiste Romain, à propos de la théorie de la mort, décrit comme suit les éléments de la personnalité haitienne

> «Le vodouisant considère l'homme comme composé d'un corps support matériel et de deux principes spirituels : le gros bon-ange et le petit bon-ange.

Il ajoute, par après, ces précisions :

> Le gros bon-ange ressemble à l'âme des chrétiens et se comporte comme elle, dans l'ensemble. Il dirige l'être, synthétise toutes ses facultés. Seulement — et c'est par là qu'il diffère de l'âme des chrétiens, — certaines techniques permettent de le capturer, voire de l'enfermer dans une bouteille, à des fins de sorcellerie.
>
> Le petit bon-ange est un esprit (vodou) une force (Iwa) d'origine africaine. Il protège l'individu. A ce rôle protecteur, il ajoute celui de dispensateur de puissance et de richesse... A Milot on considère qu'il précède le gros bon-ange dans le processus de la formation de l'individu» (8).
>
> Il règne entre le petit bon-ange et le gros bon-ange un conflit latent dont l'enjeu reste l'emprise sur l'individu» (9).

Que la langue créole préfère voir l'individu comme double et non pas comme être et néant, à la manière de la langue française, est un fait qu'il faut relier aux origines africaines de l'Haitien. Françoise Michel-Jones, avec un grand souci des nuan-

ces et une extrême prudence que justifie le volumineux dossier sur lequel elle s'appuie, a résumé la caractéristique fondamentale de la notion de personne en Afrique, dans ces termes :

> «Lorsque l'on considère la composition de la personne, la notion de pluralité des composantes semble s'imposer, mais celle-ci n'est pas synonyme de non-intégration» (10).

Cette précaution que prend Françoise Michel-Jones de faire remarquer qu'il n'y a nulle incompatibilité entre pluralité des composantes de la personne et équilibre ou intégration pourrait, me semble-t-il, aider à tempérer la crainte que semblent éprouver certains sociologues ou psychanalystes à propos de «l'ambivalence haitienne» (11). L'étude du Bori hausa qu'a faite Jacqueline Monfouga-Nicolas dans son livre, **Ambivalence et culte de possession,** ainsi que la préface de Roger Bastide sont de ce point de vue tout à fait éclairants. Roger Bastide écrit : «...l'idée que les Africains se font de la personne est une idée plurale; tout individu a plusieurs âmes...» (p. XV) — et à propos du terme «jument des dieux» qui désigne l'individu possédé dans les communautés afro-brésiliennes : «Quoiqu'il en soit la jument des dieux se situe sur la ligne verticale qui rejoint le monde surnaturel au monde de la nature; ligne verticale, puisqu'on dit des dieux qu'ils «descendent« dans la tête de leurs filles ou bien encore qu'ils «montent» sur leurs chevaux; elle constitue le lieu où ces deux mondes s'entrecroisent, la frontière par laquelle ils communiquent.» (p. XVI)... «toute ambivalence est dans une double identification ...est le verso subjectif d'un marginalisme de position». (p. XVI-XVII)... «De là le dynamisme des cultes de possession, et leur caractère positif, dont on trouve dans le Bori haussa une magnifique illustration.» (p. XVIII).

Sur un plan plus strictement linguistique, ces origines africaines de la pensée haitienne peuvent fournir une réponse aux remarques en forme d'interrogations que faisait Jules Faine :

«...le créole n'aime pas employer le mot «personne» (12). Les pronoms réfléchis français Me, te, se etc n'ont pas dans le créole d'équivalents exacts : ce dernier se sert d'une périphrase au moyen des mots tête ou corps suivis du pronom personnel correspondant» (13).

D'ailleurs sur la question précise de l'utilisation de «corps». pour marquer la forme réfléchie, Suzanne Comhaire Sylvain affirmait :

> «Dans beaucoup de langues soudanaises le réfléchi se forme à l'aide du mot «corps». En Wolof on emploie «bob», tête».

Et elle fournit d'autres points de comparaison entre les pronoms du créole et ceux des langues africaines :

> «chez les Ewé le mot «mi représente à la fois la, le et la 2e personne du pluriel (sujet et objet) comme en créole. Les formes créoles quoique probablement tirées du français en tout ou en partie, ne sont pas sans analogie, nous dit-elle. avec les formes africaines. Dans tous les dialectes éwé «m» est une forme contractée de la première personne du singulier, la 3e personne du pluriel dans ces mêmes dialectes est représentée par «wo, o, yo, ye», la 2e personne du singulier en anfouégbé et en adannpé (dialectes éwé) est «U», comme en créole. La forme «ni, i» pour la 3e personne du singulier existe dans les dialectes de la Côte d'Ivoire» (15).

Quoiqu'il en soit, et c'est ce qu'il est surtout important de relever, tout cela a des conséquences d'abord sur la notion de personne telle qu'on peut la saisir dans l'oeuvre littéraire, mais ensuite sur le mode de déroulement de l'action telle qu'elle est ac-

complie par les personnages du récit que constitue l'oeuvre, et enfin sur la critique littéraire dans la mise au point des critères grâce auxquels elle s'efforce de dégager la signification de l'oeuvre.

Car qu'est-ce que critiquer se demande Georges Poulet et, ajoute-t-il :

> «...sur quoi, en fin de compte, la critique s'appuierait-elle, sinon sur la plus rigoureusement subjective des préférences; ... car ce qui doit être atteint, c'est un sujet, c'est-à-dire une activité spirituelle qu'on ne peut prendre qu'en se mettant à sa place et dans ses perspectives, bref qu'en lui faisent jouer de nouveau en nous son rôle de sujet» (16).

Cette activité spirituelle recommencée, cette productivité du texte effective parce que nous nous faisons producteurs, Emile Benveniste, en termes techniques, l'a décrite comme le fait que :

> «L'écrivain s'énonce en écrivant et à l'intérieur de son écriture, il fait des individus s'énoncer» (17).

Dans tous les cas, il s'agit d'un accord, pour ne pas dire d'une complicité, dont la clé est cette reconnaissance mutuelle, cette identification commune de l'auteur et du lecteur à une même notion de la personne.

POESIE ET RECIT

Nous pouvons donc ici commencer à écouter le poème de Rassoul Labuchin

ROI MOKO

Tit roche galette
Coté ous praller
Mouin praller
Caille grand Roi Moko
Grand Roi Moko
Conne manger ti roche
Si ous aller la manger ous tou
Bric colobric
Bric colobric
Toute tit roche tomber jan bois

Tit fie tête gridape
Coté ous praller
Moin praller
Ouè grand Roi Moko
Si'ous té connin
Qui moune qui Roi Moko
Grand jamais
Ous pas ta janme aller
Bric colobric
Bric colobric
Tit fie péter'oun cousse couri

LE ROI EUNUQUE

Galet,
Où t'en vas-tu?
Je m'en vais
Voir le grand Roi Eunuque
Le grand Roi Eunuque
Avale les galets,
Le sais-tu?
Bric colobric
Bric colobric
Tous les galets se mettent à couvert

Fillette,
Où t'en vas-tu?
Je m'en vais
Voir le grand Roi Eunuque
Le sais-tu?
Qui est le grand Roi Eunuque
Fillette, si tu savais
Jamais tu n'irais
Bric colobric
Bric colobric
La fillette a pris les jambes à son cou

Cété youn jou conça	**Un jour pareil à ce jour**
Toute tit moune	**Les enfants se sont**
Té prend chanter	**mis à chanter**
Oui Roi	**Oui roi**
Grand Roi Moko	**Grand Roi Eunuque**
Oui Roi	**Oui roi**
Grand Moko	**Grand Roi Eunuque**
Jou vini	**Un jour**
Jou va aller	**Ce sera votre tour**

Je dis écouter, et non pas lire, même s'il s'agit d'un texte écrit parce que le poète s'insère dans une tradition de l'oralité et non de l'écriture. D'emblée le poème chante dans la **mémoire,** au rythme et sur la mélodie d'une chanson populaire :

TI ZOIZO	**OISILLON**
Ti zoizo	**Oisillon**
Koté ou pralé	**Où vas-tu**
Mouin pralé	**Je m'en vais**
Kay fiyet lalo	**Chez Fillette lalo**
Fiyet lalo	**Fillette lalo**
Kon mangé ti moun	**Mange les enfants**
Si ou alé la mangé ou tou	**Tu te feras manger**
Brit colobrit	**Brit colobrit**
Brit colobrit	**Brit colobrit**
Rosiyol mangé korosol!	**Le rossignol mange les corossols**
An sortan	**En sortant**
Lavilokan (a)	**De la Vilokan (a)**
Tout bêt	**Tous les oiseaux**
Tonbé lan boua	**Ont pris leur envol**

a) Vilokan : cité mythique où habitent les esprits vaudouesques

Cette chanson, par son caractère sapiential et par sa forme dialoguée, nous fait retrouver dans le poème de Labuchin la structure du «kont chanté», haitien qui est fondamentalement dialogue. Par un rituel d'introduction et de conclusion, le kont est une sorte de lieu où le conteur et l'auditeur s'interrogent et se proposent des réponses. Mais le dialogue du kont, il faut tout de suite le préciser, a pour fonction de faire surgir le je du narrateur au terme de cette épreuve qu'est la narration. Car c'est d'ordinaire à la fin du «kont» et par une formule consacrée : «Sé sa m'tal ouè, yo ban moin ion ti kout pié m'vin bay manti a isit« (b) que le narrateur se révèle, en essayant d'ailleurs de camoufler contradictoirement son rôle puisqu'il prétend avoir vu de ses yeux ce qu'il affirme être un mensonge, autrement dit un conte· Mais par conte il faut entendre histoire symbolique.

Et c'est dans la structure symbolique du récit qu'il faut saisir la signification, en l'occurence la figure sujet. Que le récit soit une épreuve dont l'enjeu est de faire surgir la figure du narrateur témoigne d'un mouvement dialectique (va et vient, question-réponse, interrogation-affirmation) qui ne peut se développer qu'à partir de cette ambivalence de la personne, de cette personnalité double des interlocuteurs en présence dans la narration du «kont chanté», à partir de cette figure de la personne comme mouvement.

Or dans le poème de Labuchin tout est mouvement. Par les questions d'abord qui portent sur la direction ,le chemin, l'objectif des deux personnages : roche galette (galet), ti fie (fillette), mentionnés successivement dans les deux premières strophes. Mais ce mouvement spatial, physique, est mouvement de la vie, du temps, puisque de roche galette nous passons à ti fie (Fillette) puis à ti moun (enfant), ce qui est aller du règne mi-

---

b) C'est ce à quoi j'assistais quand d'un coup de pied l'on m'a fait retomber jusqu'ici et je suis venu vous faire le récit de ce mensonge.

néral au règne vivant, et même d'un vivant au féminin (ti fie) à un vivant au sens génétique, ti moune étant l'enfant de sexe indifférencié. Ce mouvement ascendant est donc aussi mouvement vers le futur, et ici du malheur au bonheur, comme le laisse entendre la strophe finale :

Oui Roi
Grand Roi Moko
Oui roi-Grand Roi Moko
Jou vini
Jou va aller

où le personnage même roi du Roi Moko est envisagé comme mouvement, changement, transformation puisqu'un parallèle est fait entre «Grand Roi Moko» et le «Jou» (a), et que l'image de celui-ci, celle d'un va et vient :

Jou vini
Jou va aller (b)

assimile le personnage du Grand Roi Moko au temps qui est fondamentalement mouvement, changement.

Cela nous pousse à relire les divers poèmes du recueil comme les étapes d'un changement puisque si le recueil porte le titre Roi Moko, le poème qui justifie ce titre est le dernier, et constitue donc le terme voyage. Or quand on parcourt les poèmes du recueil, on s'aperçoit qu'ils sont plaintes, soupirs, lamentations, que le poète, sous la forme collective du «nous» se chante comme individu, pays et race, et que l'adversaire du nous qui se dessine partout au long des vers présente les traits mêmes de l'oppression impérialiste. Le Roi Moko, roi eunuque, au sens figuré, mais au sens littéral roi sourd, dont on a coupé les oreilles, autant dire les parties vitales dans la perspective de l'oralité, est ce vivant déjà promis à la mort, face à qui celui qui parait mort, le mort - vivant, le zombi, est pourtant celui qui porte tous les espoirs de vie.

---

a) le jour
b) j'ou vini — le jour s'en vient
j'ou va aller — le jour s'en ira

La figure du sujet tel qu'il parait se dessiner dans le Roi Moko de Rassoul Labuchin ne peut se saisir que comme mouvement et dans un mouvement. Si l'être double est celui qui maintient constamment la tension, le dialogue entre les deux pôles de soi, le mode de présentation de cet être en mouvement est forcément mouvement aussi. Autrement dit, la forme même du récit ne peut que se modeler sur les personnages qu'il met en rapport, et notamment sur le sujet puisque «l'action se caractérise par le fait qu'il s'agit de transformer le sujet lui-même, l'homme» (18).

LA FIGURE DU SUJET

Dans le recueil ROI MOKO, nombreux sont les poèmes où le poète semble se définir comme nègre. Ainsi ce bref poème sans titre :

Mouin cé nègue Congo	Nous autres, nous venons du Congo
Mouin cé nègue Arada	Nous sommes du pays Arada
Mouin cé nègue Ibo	Nous sommes du pays Ibo
Mouin cé nègue Danda	Nous sommes du pays Danda
Mouin cé pitite quate vent	Nous sommes fils des quatre vents.
Dépi lan Guinin	Depuis toujours
Vié nègue ap batte tambou	Nous battons le tambour
Nous souffler lambi	Nous soufflons dans les lambis
Nous souffler vaccine	Nous soufflons dans les vaccines
Cou armonica lan diol blanc	Aussi bien que l'homme blanc peut jouer de l'harmonica

Dans le créole haitien, «nèg» (sans la finale «re» de nègre) est homme au sens de mâle, par opposition à nègès : femme. Homme, dans le sens générique de homo, c'est moun. A ce mot de base peuvent être rattachés nèg-nègès pour différencier les sexes, ti

zorey (a) pour caractériser le physique, d'Haiti-Thomas (b) pour le moral, et Ayisiyin et kamokin pour désigner le citoyen ou l'apatride. Moun a d'emblée un sens temporel, car il renvoie à ti-moun (enfant) et à grand moun (adulte) dont les superlatifs sont : tonton, papa, roi. Par là il peut être mis en parallèle avec «Kor» dont les équivalents sont «Têt» ou «Kadav» (c) à la forme pronominale réfléchie pour illustrer cette perspective verticale selon laquelle la personne est perçue dans le créole. Cela est d'ailleurs confirmé par l'adage créole qui veut que «lan mor en ba pié» (la mort est sous nos pieds).

. .L'être est ainsi mouvement,, élan, et la vie est envol. De là cette image de la première strophe du poème que je viens de citer. «Mouin cé pitite quate vent» où le poète se caractérisant comme fils du vent, oiseau, être d'ascension, se définit fondamentalement par ce mouvement vers les espaces supérieurs. Jacques Stéphen Alexis, lui aussi, on s'en souvient, plaçait les contes de son **Romancero aux Etoiles** sous le patronage du «vieux vent Caraïbes» personnage mythique qu'il avait inventé de toutes pièces, en apparence.

Ce mouvement d'envol comme symbole même de la vie, on le retrouve d'ailleurs chez nombre de poètes. (Jean F. Brierre dans Black Soul ; Regnor Bernard dans **Altitude** et Paysage et paysans...) On peut même sans trop s'aventurer avancer l'hypothèse que l'oeuvre d'un poète comme Magloire St-Aude s'explique non par le délire du verbe mais par celui du langage tout entier, le français, où il ne parvient pas à loger son «je» créole. A preuve cette impossibilité permanente de se mouvoir qu'il dé-

---

(a) **ti zorey : petites oreilles**
(b) **D'Haiti : Thomas d'Haiti. Les Haitiens se font une réputation d'être aussi sceptiques que l'apôtre Thomas qui ne voulait pas croire à la résurrection du Christ avant d'avoir mis les doigts dans ses plaies.**
c) Kor (corps) têt (tête) kadav (cadavre)

crit sans cesse dans ses vers· Mais il faut aussi voir non seulement dans les poèmes mais dans la langue créole comment cet envol, ce mouvement à la verticale, peut avoir une double signification. «Dèyè morn gin morn»; «pi ta pi tris»; «sa ou pa konin gran pasé ou» (a), sont des proverbes qui traduisent la double perspective selon laquelle toute chose peut s'envisager puisque même une action aussi positive que l'envol n'est pas une garantie de victoire définitive. Car un bond en avant ne nous place pas radicalement au-dessus de tous mais simplement un peu moins en dessous de quelque chose, de quelqu'un qui nous dépassera.

La figure du Roi Moko nous renvoie par litote à la figure du sujet, ce personnage double formé de l'auteur et du lecteur. Dans son unicité, sa mutilation, le Roi Moko est transitoire, éphémère, passager, mortel, bien plus en tous cas que le lecteur-auteur dans son unité double. A partir du modèle même que lui fournissait la langue, cette figure de l'être double et en mouvement, Rassoul Labuchin, selon le génie même du créole, nous propose une variante originale, c'est-à-dire personnelle et circonstanciée, des relations interpersonnelles du malheur présent et du bonheur futur, de l'action et de l'espérance· Le Roi Moko du poète est un double du «têt san kor» de la mythologie, ce personnage en qui parait n'être que l'essentiel de la vie : la tête, et qui n'est en réalité qu'un ventre toujours affamé.

Le Roi Moko est aussi un double du sujet, le lecteur-auditeur, un double qui n'est pas un autre, comme dans la négritude. Le sujet peut donc ainsi se définir en s'opposant mais pas à un autre et selon les critères de cet autre. Autrement dit **il n'y a aucune aliénation à se définir comme le fait Rassoul Labuchin puisqu'en s'objectivant on n'est pas moins certain de se retrouver.**

(a) Au delà d'une montagne il y a encore d'autres montagnes ; plus tard plus triste : notre ignorance, voilà notre maître.

Comme le voulait Paul Verdier (19), la structure syntaxique de la langue est bien la structure du conte, c'est-à-dire du récit mythique, autant dire du symbolisme d'une collectivité puisque la langue est le dépositaire de ce symbolisme collectif. Dans le cadre de la compétence de la langue qu'il utilise, et je reprends à ma façon les postulats de Paul Verdier qui s'appuie sur les théories de Chomsky, Rassoul Labuchin a su trouver les moyens de réaliser ce que l'on peut véritablement considérer comme une performance.

A partir de l'exemple du poème de Rassoul Labuchin il est vraisemblable de penser qu'une définition de la poésie n'est possible que comme une traduction dans et par le langage de la notion de personne. A propos du personnage de théâtre, Roland Caillois déclarait :

> «La personnalité ne peut être montrée, le «je» n'existe que pour lui-même tandis que les personnages n'existent que par nous et n'ont pas de «je» véritable, ils ne sont que joués sur la scène. En ce sens, on ne peut parler sans absurdité de personnalité d'un personnage. Mais peut-on parler plus sensément de son caractère ? Encore une fois : il est un caractère. Cependant nous ne pouvons comprendre un personnage moderne sans recourir au concept de personnalité. Quel est donc l'élément de la présentation du personnage qui est l'indice, l'évocation d'une subjectivité personnelle ? N'est-ce pas la poésie, expression de la subjectivité ? C'est la parole propre à chaque personnage s'opposant aux autres et proposant une image du monde, créant autour de lui le décor poétique (cosmique) plus réellement que le décor scénique. Au delà du caractère prosaïque dessiné par le sens littéral du texte, par le contenu conceptuel des paroles et des gestes, la poésie évoque la sourde présence du principe subjectif (20).

Mais un personnage de poème n'est-il pas l'égal du personna-

ge de théâtre puisque depuis Bakhtine il faut bien considérer le langage comme essentiellement dialogique et tout personnage comme une figure de relations interpersonnelles ?

Je reviendrai donc pour terminer à la négritude, et dans une image que je voudrais haitienne, je dirai qu'elle est un grand bond en avant effectué paradoxalement comme un saut en arrière. S'il fallait absolument revendiquer le mot nègre et le garder dans le vocabulaire universel, il faudrait lui supprimer le «re» final. Mais alors on aura fait un bond du français au créole, de la lutte des langues à leur égalité, à celle des hommes aussi qui n'auront plus besoin pour se définir de renverser le langage de 'autre par la subjectification. On aura en somme donné la parole aux «dits nègres» pour qu'ils puissent faire entendre qu'ils ne s'identifient que comme «êtres humains».

BIBLIOGRAPHIE

1. — Pierre Fontanier — **Les figures du discours,** Paris Flammarion, 1968 p. 118.

2. — Maximilien Laroche — «Image du nègre et rhétorique dans la littérature haitienne, **Etudes littéraires**
A propos de la «Négritude», **Revue canadienne des études africaines,** vol. 8. no. 1, 1974, p. 162-166:

3. — Oswald Ducrot et Tzvetan Todorov — **Dictionnaire encyclopédique des Sciences du langage,** Paris, Seuil, 1972, p. 405.

4. — Paul Zumthor — La problématique semble passablement différente dans la langue et la poésie médiévale, **Voir langue, énigme, texte,** Paris, Seuil, 1974.

5. — Suzanne Comhaire-Sylvain — **Le créole haitien,** morphologie et syntaxe, Wette Ren, Imprimerie de Meester, 1936, p. 65.

6. — Jules Faine — **Philologie créole,** Port-au-Prince, Imprimerie de l'Etat 1937, p. 105.

7. — Jules Faine — **Dictionnaire** français-créole. — Montréal, Leméac, 1974 (voir à «je» et à «moi»)

8. - 9. — Dr. Jean-Baptise Romain — **Quelques mœurs et coutumes des paysans haitiens,** Port-au-Prince Imprimerie de l'état, 1958, p. 204. 205-206.

10. — Françoise Michel-Jones, — «La notion de personne» dans Marc Augé, (sous la direction de). La construction du monde, religion, représentation, idéologie, Dossiers africains, Paris; Maspero 1974 ; p. 41.

11. — Professeur Achille Aristide, — «Le problème de l'ambivalence en Haiti», **Le Nouvelliste**, Port-au-Prince, 14, 15: 17; 18; 19 février 1975.

Dr. Legrand Bijou, — **Contribution à l'étude de l'homme caraïbéen, Une théorie générale de la personnalité de l'Haïtien,** p. 18 Cours d'été de l'Université d'Haiti, juin 1974.

Jacqueline Monfouga-Nicolas, — **Ambivalence et Culte de possession,** Paris, Editions Anthropos, 1972.

12. - 13. — Jules Faine, — **Philologie créole,** p. 269; 109.

14. - 15. — Suzanne Comhaire - Sylvain, op. cit. p: 65-66:

16. — Georges Poulet, — réponse, **Les lettres nouvelles,** 7e année, n.s. no. 17, 24 juin 1959, p. 10-11

17. — Emile Benveniste — (**Problèmes de linguistique générale** nrf, Galmard, 1958 p. 17) Langages no. 17, bilan 1970 p. 18.

18. — Antonio muniz de Rozende, — Mutation culturelle et révolution politique, Champs d'application, no. 2, Trois-Rivières, Printemps 1974: p. 9.

19. — Paul Verdier, — Le conte et la structure syntaxique, **Annales de l'Université de Madagascar,** no. 12, séries lettres et sciences humaines. p. 129-164.

20. — Roland Caillois, — «La tragédie et le principe de la personnalité». **Le théâtre tragique,** Paris, CNRS, 1970, p. 471-477.

Nouvelle

Les Nuits de Port-au-Prince

par Félix COURTOIS

Je ne saurai dire pourquoi certains quartiers populaires continuent à exercer sur moi une étrange attirance. Je ne me suis pas spécialisé dans l'observation des moeurs du peuple, et Dieu merci, j'ai passé l'âge des frasques de jeunesse, cet âge où à peu près chaque soir, mes camarades et moi, en joyeuse bande, nous partions à la recherche du plaisir. Nous avions vingt à vingt-cinq ans, et c'était pour une aventure merveilleuse, ces flâneries nocturnes par certains quartiers du Morne-à-Tuf ou par les ruelles sages que nous voyions, auxquels nous prêtions une âme simple et bonne.

Si un vent léger mettait sa caresse à nos visages et si un pâle croissant de lune éclairait faiblement notre itinéraire que seuls le caprice et l'imprévu avaient tracé, nous ressentions alors comme une complicité bienveillante des choses. Une sympathie confuse naissait en nous et nous apparaissaient moins délabrées ces masures lépreuses, faites de planches pourries, moins obscurs les visages auxquels nous prêtions une âme simple et bonne.

Celui qui n'a pas erré comme nous par ces quartiers que le bourgeois ignore, où, quand vient le soir, des filles en cheveux donnent la chasse à l'homme, ne comprendra pas cette curiosité passionnée qui nous faisait nous attarder aux moindres incidents de notre balade : une querelle dans une petite boutique entre acheteur et vendeur, un attroupement autour d'une marchande de friture dont le réchaud flambait, buisson de feu au coeur de la nuit. Aux effluves que le vent nous apportait se mêlait l'obsédante odeur de poissons frits et le fumet de la graisse brûlée.

Je ne renie pas ce temps de ma jeunesse, ces corridors sur lesquels s ouvraient des bouges infects, ces filles tristement complaisantes, l'atmosphère chaude et empuantie des petites boutiques et ces bastringues décorés de dentelles de papier multicolore o.. des éructations de trombone rythmaient des danses échevelées.

Lorsque nous déambulions par la nuit noire, par ces ruelles qu'éclairaient vaguement par places des traînées de lumière venues de l'intérieur des masures, comment eussions-nous pu savoir que tout cela serait un jour des souvenirs auxquels nous ne nous reporterions pas sans quelque mélancolie, comme à des heures charmantes de notre existence.

Inoubliables pour nous, certaines cours du Morne-à-Tuf où le mystère sortait des murs et des portes entrebâillées, certains couloirs qui étaient des passages entre deux rues, dont l'aspect tragique mettait au coeur un petit frisson d'épouvante.

J'ai dit le Morne à Tuf plutôt que le Bel-Air que j'aimais bien aussi, et pour lequel j'eus un caprice qui ne dura qu'une saison. J'ai toujours été au Morne-à-Tuf comme si j'aurais cédé à ma pente, et j'ai aimé le courant de vie grouillante où je me sentais comme porté, et qui me conduisait si naturellement, de l'autre côté de la Grand-rue, vers ces parages du fort Saint-Clair, et de là à la mer.

Il y a bien des années, je fréquentais encore ces quartiers pour certaines raisons que je ne dirai pas, et que je désire être seul à savoir. C'est là que, pas trop loin du vieux fort, à ce carrefour puant la misère et le vice, où de pauvres gens, sous un globe électrique, me faisaient l'effet de ces insectes que la lampe attire le soir, c'est là que je connus un personnage étrange, singulier, que je ne puis oublier.

C'était un noir de grande taille, les jambes légèrement arquées, comme s'il eût abusé du cheval, le buste droit encore, bien qu'il me parût avoir de soixante huit à soixante douze ans. Il portait une veste de grosse toile bleue qui avait perdu sa teinte première

par suite de lavages répétés. Cette veste sans revers, boutonnée de haut en bas, comme les dolmans des soldats de notre ancienne armée, lui donnait une allure martiale qui me fit croire que j'étais en présence d'un vieux général. Un pantalon de «diagonale» noire semé de plaques douteuses qui devaient être des tâches de boisson, complétait l'habillement de ce diable d'homme qui était chaussé d'espadrilles, de ces pantoufles que le peuple appelle «espion». Son couvre-chef était un vieux panama qui avait défié les ans, et dont les bords retombants ne laissaient voir qu'une partie de son visage. Il était debout au milieu du carrefour comme un agent de police et piquait le sol de son bâton.

Comme mes pas hésitants et les regards que je jetais à droite et à gauche laissaient croire que je cherchais quelqu'un, il m'interpella :

— Vous avez l'air de chercher une maison. Je suis du quartier et je connais tout le monde ici. Je suis le général Théogène.

Je lui serrai la main et lui dis que je le connaissais de longue date pour l'avoir quelquefois rencontré au Bord de Mer. Comme il semblait vouloir me retenir, je coupai court à l'entretien et m'en allai, prenant par cette antique rue où au fond de cours plantées d'arbres fruitiers, des loges maçonniques se cachent, comme pour dérober au profane le mystère qui flotte autour d'elles.

Le lendemain, je retrouvai mon homme à la même place, debout comme un dieu Terme, comme une sentinelle attentive à tous les mouvements, à tous les bruits du quartier. Force me fut de m'arrêter, et comme la pluie se mit subitement à tomber, il m'entraina dans un caboulot, le plus sordide de l'endroit. En passant le seuil, avec son bâton, il tripota la taille à une donzelle à la gorge abondante, adossée à la porte. Il serra la main du tenancier et me présenta en disant : «Je vous amène ce soir un grand «nègue».

Deux chaises de paille, un comptoir qui avait perdu son badigeon et une étagère, avec une bouteille de clairin, aux trois quarts vidée, formaient l'ameublement de la pièce. Quelques feuilles de magazine représentant des paysages nord-américains, des actrices de cinéma affectant une pose théâtrale, étaient plaquées à la paroi vermoulue. Dans cette étroite pièce flottait une odeur de mauvais alcool à laquelle se mêlaient des émanations de cabinets, ravivées par la pluie.

Théogène ôta son chapeau et je vis ses yeux très grands dont le blanc sale était strié de filets de sang, et qui vous regardaient, dès qu'il parlait, avec une fixité étrange qui devait faire peur aux enfants. A un geste qu'il fit au patron, en pointant l'index vers la bouteille, on nous apporta du clairin dans des verres dépareillés. Il vida d'un trait le contenu de son verre, tandis que moi, je faisais semblant de déguster le clair liquide dont l'odeur forte me suffoquait. Il me fit honte de ma pusillanimité et m'obligea à tout avaler d'un coup. Il fit remplir encore les verres, leva le sien à la hauteur de ses yeux, comme pour porter un toast et me dit sentencieusement :

— Vous autres, gens de bien, vous ne serez jamais de vrais Haitiens. Vous n'aimez pas le clairin, parce que c'est peuple, que cela ne se boit que dans les quartiers pauvres par les miséreux, les crève-la-faim comme moi; mais c'est bon, c'est réconfortant et cordial comme le Barbancourt et les vins cachetés de France.

Il avala prestement le second verre et lança un gros crachat sur le plancher aux lamelles mal jointes.

— Oui, reprit-il, vous n'avez rien de ce qui est proprement haitien, et ce qui est haitien, c'est tout ce qui se rattache à la vie du peuple, à ses traditions séculaires, à ses idées rudimentaires, à ses sentiments naïfs ou frustes et même aux formes extérieures de son existence. Vous qui êtes de« la haute»

qui habitez les beaux quartiers, je le vois, insista-t-il, à votre «couleur», à votre façon de vous habiller, à cette peur que vous avez de vous salir ici, pouvez-vous vous dire vraiment Haitien, vous et vos pareils aussi qui vous êtes fait une âme d'emprunt, et dont la vie n'est qu'une pâle imitation de l'existence dans les milieux européens? Non, l'Haitien, c'est moi avec mes espadrilles et mon «coco macaque», c'est cette petite donzelle que vous regardez à la dérobée, et dont la gorge de déesse noire vous tente, malgré vos scrupules et vos préjugés; ce sont tous ceux qui viennent ici, qui s'appuient à ce comptoir, qui boivent dans des verres ébréchés cette mélasse de la Hasco qu'ils jugent délicieuse, les malheureux, et dont la vue d'un autre verre vous fait courir un frisson dans le dos.

Le tenancier s'avança en effet, posa deux verres remplis jusqu'au bord sur une petite table que recouvrait un tapis ciré, étoilé de larges trous par où paraissait le bois.

C'en était trop cette fois et, profitant d'une minute d'inattention du vieux général, je versai à terre presque tout le contenu de mon verre. Il me surprit et m'apostropha :

— C'est très mal ce que vous faites; c'est comme si vous jetiez le pain du bon Dieu. Ce clairin ne vous empoisonnera pas plus que le «cinq étoiles» que vous buvez. Vous vous y ferez certainement, rien qu'en venant ci, rien qu'en daignant voir parfois le général Théogène, comme vous vous habituerez aux odeurs du quartier, à la boue de la rue, à cette petite que vous trouverez un jour jolie, qui ce soir se couchera, l'estomac vide, enfin à toute cette humanité qui végète ici dans la misère et la crasse, que vos pareils ignorent, et qui, hélas, ne se rend même pas compte de l'étendue et de la fatalité du malheur qui la frappe.

Je ne jugeai pas nécessaire de répondre au grandiloquent personnage. Je payai toutes les tournées, et la pluie ayant cessé, je pris congé de Théogène, convaincu que je ne le reverrais plus.

Mais son souvenir m'obsédait et dans mes rêveries passait son visage glabre, avec les rides qui grimaçaient, son regard d'oiseau de proie qui vous fixait comme s'il voulait vous communiquer un fluide mystérieux. Quel était donc cet individu grotesque et malgré tout attachant, qui m'imposait sa volonté capricieuse, qui m'était même antipathique par ses éclats de voix, par sa façon de cracher çà et là, qui parlait français tant bien que mal et qui portait des espadrilles?

Je cherchai à me renseigner. Son nom et la description que je faisais de lui n'éveillaient aucun souvenir en dehors du quartier où un jour il échoua sans révéler d'où il venait. Ses voisins savaient seulement, selon ses dires, qu'il avait été dans le passé une «autorité» dans le pays, qu'il avait été riche, avait beaucoup aimé les femmes, et qu'il était maintenant dans le malheur. Il ne recevait que les gueux du voisinage et si des gens bien se risquaient à venir le voir, ils trouvaient sa porte condamnée.

Cependant, dans le quartier, il était respecté, à cause du savoir qu'on lui prêtait, et il jouissait d'une certaine influence, en raison des petits services qu'il rendait et qu'il se faisait d'ailleurs payer. C'était lui l'écrivain à qui s'adressaient les donzelles, quand elles avaient à écrire à leurs amis.

Par la suite, je l'ai soupçonné d'arranger certains différends, de concilier les partis dans des difficultés d'intérêts ou autres qui surgissaient entre eux, en les empêchant d'aller devant la justice, et en leur imposant son arbitrage, moyennant de petites sommes qui lui étaient versées sous-main.

Un soir, un de ces soirs désolés où l'on sent cet ennui spécial que distille Port-au-Prince, où l'on fuit ses meilleurs cama-

rades pour n'avoir pas à rabâcher les mêmes conversations, je sortis sans savoir où mes pas me conduiraient. Je me trouvai bientôt dans la grand'rue. J'aime cette artère pleine de bruit et de vie avec au milieu un terre-plein où croissent des arbustes exotiques. Le soir, si l'on vient du nord, la rue des Casernes franchie, la Grand-Rue est le seul endroit de Port-au-Prince où se prolonge l'animation de la journée, animation spéciale entretenue, moins par les passants qui deviennent rares, que par les habitants. Beaucoup étaient sur le pas de leur porte, goûtaient le frais, d'autres encombraient des caboulots et des maisons de coiffure où la TSF laissait couler des mélodies sirupeuses, quand elle ne crachotait pas des fox endiablés. Les fonds de cours rejetaient sur le trottoir des filles aux cheveux luisant d'huile de palma-christi et qui se mêlaient à ce peuple d'artisans et de boutiquiers.

Moi, je m'en allais toujours, attentif à ne verser ni à droite ni à gauche, par ces rues qui montent à l'est, qui descendent à la mer. Mais à un carrefour, une auto venant en trombe me fit glisser à droite. Je n'étais plus en équilibre sur la Grand'rue; j'étais projeté du côté de la mer vers ces bas quartiers qui forment le domaine du général Théogène. Je savais où il était, et j'allai droit à lui, comme à un but arrêté d'avance. Peut-être, au fond était-ce cela que je voulais, sans me le dire.

Dès qu'il me vit, il redressa son long buste, quitta le petit café où il était, vint à moi.

— Je savais, s'écria-t-il, que vous reviendriez. On ne laisse pas tomber le général Théogène, bien qu'il ne soit plus bon à rien. Ce soir, nous ne boirons pas, car il y a un temps pour chaque chose. Allons au hasard par ce quartier que vous connaissez mal ou pas du tout, et je vous ferai voir des choses intéressantes. D'abord, le cinéma...

Je l'interrompis : «Un cinéma par ici?», «Oui, un cinéma. Vous verrez bien.»

Dans la fraicheur du soir, il faisait bon marcher, aller vers la mer qui frémissait de rayons lumineux, Nous étions précisément sur l'emplacement de l'ancien fort St. Clair où enfant je venais jouer avec mes petits camarades parmi l'herbe folle et les plantes sauvages qui emprisonnaient les vieux canons rouillés. La rue, à cet endroit, est large comme un fleuve qui s'évase avant de se perdre dans la mer. Des piles de bois apportés par des goélettes venant de l'île de la Gonâve, s'élevaient sous le ciel, attendant des acheteurs.

Nous tournâmes à droite et primes par une ruelle transversale sur laquelle s'ouvraient des maisonnettes avec des jardinets côtoyant presque le rivage. Le général s'arrêta subitement, comme s'il eût obéi à un commandement bref : «C'est ici.»

Au fond d'une cour obscure où l'on respirait des émanations salines, sous un arbre qui faisait l'ombre plus épaisse, étaient rassemblés des enfants déguenillés, des femmes sommairement vêtues dont le général chatouillait la taille avec son bâton et quelques jeunes hommes, de ceux-là qui déchargent les goélettes.

En face d'eux, un carré de toile blanche suspendu en l'air par une ficelle invisible et faiblement éclairé d'une lueur pâle par une petite lampe de fer-blanc tenue par un enfant, figurait un écran de cinéma. Un autre enfant placé derrière l'écran faisait l'opérateur. Il avait dans chaque main un bâton au bout duquel étaient attachées par des fils assez longs des images de papier découpées dans des journaux illustrés. Dès qu'il faisait bouger les bâtons, des ombres mystérieuses couraient sur l'écran à droite, à gauche, montaient, descendaient en un rythme tantôt vif, esquissaient des danses, s'agitaient follement. Ce jeu amusait les spectateurs dans l'obscurité. Ils s'esclaffaient, battaient

des mains, trouvaient à ce chassé-croisé d'images, à ces danses, des intentions obscènes ou des significations vaudouesques. Parfois, quelqu'un, en grandes enjambées, passait derrière la toile et projetait dessus une ombre gigantesque qui allait se perdre au loin.

— Que dites-vous, mon cher, de ce cinéma de mon quartier et des enfants qui ont trouvé cela sans avoir appris à lire et à écrire.

— Oui, acquiesçai-je, c'est tout simplement merveilleux...

Je disais cela sans conviction, mais avec une sympathie vague pour toutes ces petites têtes qui se mouvaient confusément dans les ténèbres de la cour, pour tous ces enfants de gueux qui demain n'iraient pas en classe.

— Maintenant, me dit le général, nous allons voir une vraie danse, non avec des images et des ombres, mais avec des êtres en chair et en os, des créatures vivantes, des femmes enfin parmi lesquelles vous pourrez faire votre choix, si le coeur vous en dit...

Puis clignant de l'oeil et baissant la voix, il ajouta :

— Une danse de vaudou, avec des cérémonies, des chants, des tambours et des mystères à faire frémir, des choses que des gens comme vous n'ont jamais vues!

Pauvre général Théogène! Ce dont il pensait m'effrayer n'était qu'une simple danse sous une tonnelle éclairée par de petites lampes de ferblanc à kérosène. Des femmes, pour la plupart, courtes et grasses, genre trieuses de café et des bonshommes à moitié saouls, se trémoussaient en une sarabande effrénée, au son d'un gros tambour conique, et dans une odeur de transpiration et de clairin.

Par moments, des voix s'élevaient dans la nuit, des voix de femmes qui suivaient la cadence du tambour, de ces voix lasses, comme venues de très loin, ou perçantes, aigues, comme celles

que nous entendons la nuit, et qui nous donnent l'illusion de clameurs proches. J'oubliais le mystère que, peut-être, ces chants pouvaient exprimer; je me laissais bercer par cette musique fruste, avec une harmonie sauvage, exhalée par ces âmes simples, et qui disait la détresse tragique de ceux qui triment sans espoir.

— Regardez, me dit Théogène, en me touchant l'épaule, cela va venir... papa guédé...

Il me désigna une femme qui roulait des yeux hagards, dont les cheveux étaient défaits, et qui marmonnait des paroles sans suite. Mais rien ne venait. Lorsque je voulus m'en aller, le général me saisit le bras et me dit : «restez, je vous ferai faire connaissance avec le hounfort,» en me montrant au fond de la cour une cahute sur le seuil de laquelle deux bougies se consumaient. Mais j'avais eu le temps d'entrevoir par la porte entrebâillée de cette chambre mystérieuse un oratoire avec des images de piété surmontant une tablette sur laquelle étaient posés, entre autres objets, de petits plats de terre cuite remplis de grains de maïs, de pistache et de petit-mil grillés.

Deux femmes et quelques enfants, en se frappant les mains l'une contre l'autre, chantaient des mélodies vaudouesques avec un air de conviction, ce qui ne les empêchait pas de se retourner de temps à autre pour contempler les ébats des danseuses.

Mais je quittai brusquement le général et je franchis vite la barrière quand je l'entendis qui criait :

— Je vous attends après-demain devant cette barrière. Je vous conduirai chez moi, dans le repaire du lion.

Comme il me voyait hésiter à lui répondre, il insista : «C'est une invitation à venir chez moi.» Puis changeant de ton : «Craignez-vous d'entrer dans mon taudis?»

Je le rassurai et m'en allai, me demandant si le général n'était pas un personnage plein de ruse et d'astuce qui cherchait à me tromper en essayant de me faire voir une danse de loi et un houn-

fort là où il n'y avait qu'un pauvre bal de barrière et une innocente cahute, ou s'il n'était pas lui-même dupe de son imagination trop ardente, s'il n'avait pas un certain don d'exagération confinant à une demi-folie.

J'inclinai pour cette dernière supposition qui, dans mon esp... changea Théogène en un personnage funambulesque qui devait avoir plus d'un tour dans son sac, qui pouvait me réserver certaines surprises, me faire connaitre des sensations fortes, même d'âcres délices.

Je ne voulais pas manquer le rendez-vous, et un soir je me mis en route. Mais Théogène vint au-devant de moi et me rencontra au bas de la rue du Champs-de-Mars, dans ce quartier de filles et de bals publics.

— Général, lui dis-je, j'admire comme vous lisez dans ma pensée. Comment saviez-vous que je passerais par ici?

Il rit bruyamment, montrant ses dents de cheval.

— Moi, je suis un devin, même un vrai démon, mais je ne vous mangerai pas.

Nous n'eûmes pas longtemps à marcher. Nous sautâmes une rigole où jasait un filet d'eau et nous franchîmes une barrière aux battants disloqués. La perspective d'une cour enveloppée de ténèbres s'offrait à mes regards. Quelques cahutes laissaient deviner leur présence à cette odeur fangeuse, de planches pourries et d'ordures ménagères en décomposition qui imprègne l'air dans ces cours où vivent les gens du peuple. Théogène s'arrêta devant une porte à la serrure de laquelle il mit sa clef et me dit :

— Voilà mon réduit. Mais avant d'entrer, nous allons voir quelqu'un.

Il fit quelques pas et tira presque en face de la sienne une porte et, allongeant la tête, dit à une personne que je ne voyais pas :

— Levez-vous, ma chère, je vous amène votre fiancé.

Il me poussa à l'intérieur d'une chambrette et s'en alla.

Etendue sur un lit de fer, une femme me regardait en souriant.

— Vous ne me reconnaissez pas? dit-elle. C'est moi Desgrace.

Je dus faire un effort de mémoire pour reconnaitre dans cette femme aux formes voluptueuses, vêtue d'une robe de «basin» blanc, cette petite donzelle qui, un soir de pluie, s'était abritée avec moi dans le caboulot où Théogène, pris de boisson, m'avait exposé sa doctrine sociale. Ce corps splendide, souple et frémissant, était de ceux qui ne peuvent laisser indifférent un amateur véritable. Je lui fis compliment de cette ardente beauté et je battis en retraite, lui promettant de revenir. Je sortis. Le général était à quelque pas de la porte.

— Vous la quittez comme ça? Elle s'était faite si belle, parce qu'elle savait que vous veniez!

— Général, vous m'avez invité chez vous.

Il me fit entrer chez lui. La maison du général Théogène ou plutôt sa chambre, — car il habitait une pièce — était un vrai capharnaum, avec un tas d'objets hétéroclites. Un lit de sangle, si étroit que je doutai que ce grand corps pût tenir dedans, s'étendait le long d'une paroi vermoulue. A côté du lit était une petite table de pitchpin, sans tapis, où étaient posés un plat de faïence contenant les restes du déjeuner de midi, deux verres et un pot émaillé. Au-dessus de la table était fixé à la paroi un petit miroir dans un cadre de bois, de chaque côté duquel étaient plaquées de vieilles gravures, l'une représentant la reine Victoria avec la famille royale, l'autre Napoléon à Sainte-Hélène. En face se voyaient des photos sans âge de quelques héros de l'Indépendance qui, pour Théogène, étaient des pièces extrèmement rares.

Il m'indiqua d'un geste de la main un casier en bois où étaient rangés un tome des Misérables de Victor Hugo, quelques volumes du Comte de Monte-Christo qui avaient perdu leur carton-

nage et une brochure haitienne sans nom d'auteur «La Vérité sur mon pays» par un patriote, éditée à Paris en l'an de grâce 1891.

Il m'invita à m'asseoir en me désignant l'une des deux chaises de paille qui encombraient la chambre. Puis il ouvrit une malle où régnait un fouillis indescriptible et prit une petite bouteille de rhum caché sous du linge. Après avoir trinqué avec lui, je lui fis compliment pour le rhum qui était vraiment exquis, pensant que le général avait dû garder, du temps qu'il se payait des fantaisies, certain petit fût qu'il épuisait goutte à goutte.

— Mon cher, vous êtes un vrai connaisseur!

Ce disant, sans m'offrir un second verre, il reboucha la bouteille qu'il remit à sa place. Comme je regardais le désordre de la malle, il me dit d'un air mystérieux :

— Vous voulez connaitre mes secrets? J'en ai beaucoup. J'en ai un qui me tient particulièrement au coeur, et que je garde jalousement depuis plus de vingt ans. Un jour, vous saurez tout, si vous devenez mon ami, si vous prenez racine dans le quartier et surtout si vous vous intéressez à la petite... Maintenant, sortons, je vais vous faire voir quelque chose qui...

Je passais le seul quand, levant la tête, j'avisai un fer à cheval et un pain rassis cloué au-dessus de la porte. Sans être superstitieux, je sais en bon Haitien le sens mystérieux que dans le peuple on donne à ces objets quand ils sont ainsi placés à l'entrée d'une maison.

Dans la cour, les ténèbres s'étaient épaissies. Des cahutes complêtement endormies dans le noir d'encre, venaient des ronflements qui troublaient à peine le silence.

Théogène me prit la main et me dit :

— Laissez-moi vous conduire. Ne parlez pas pour ne pas réveiller des voisins qui sont capables de nous espionner. Et n'ayez pas peur si vous sentez le frôlement de la bête.

— Quelle bête, chuchotai-je, avec un frisson dans le dos.
— Vous saurez tout à l'heure.

Mes pieds heurtèrent de vieux poteaux entassés l'un sur l'autre et qui semblaient là depuis longtemps.

— C'est ici. Il y a un trésor, une jarre pleine d'or. Aidez-moi à soulever ces poteaux et je vous montrerai l'emplacement.

Les poteaux déplacés, Théogène me fit toucher une grosse pierre qui faisait une tâche pâle dans l'obscurité.

— Ne la soulevez pas, la couleuvre est souvent abritée là.

Je faisais un grand effort pour maîtriser l'émotion que je ressentais.

— Oui, reprit-il, n'était-ce cette bête dont la présence indique que l'on ne peut se rendre maître du trésor, sans prendre l'engagement de servir le diable, il y a longtemps que tout cet or serait à moi. Mais je crois en Dieu (ce disant, il fit le signe de croix) et je ne puis pas chaque année offrir à Satan le sacrifice d'un être humain. Mais un jour, je partirai, j'irai dans ces bois — et il fit un geste qui indiquait ces régions de l'autre côté du portail de Léogâne. — Je connais un fameux houngan qui me dira comment je pourrai m'approprier le trésor sans devenir un suppôt de l'enfer. Une nuit j'avais fouillé la terre et j'ai vu de mes yeux la jarre avec les doublons et j'allais faire main basse sur tout cet or qui miroitait dans l'ombre, quand une frayeur me fit me retourner. Je vis la bête qui me regardait avec ses deux yeux plus luisants que tout l'or qui était à portée de ma main. Aidez-moi à remettre les poteaux.

Lorsque je quittai le général, il était plus que temps. Pourquoi ne pas l'avouer, je commençais à avoir peur, cette peur lâche qui vous casse les jambes, paralyse votre langue, qu'on ressent en présence d'un phénomène inexplicable, lorsque, par exemple, la nuit, on croit entendre la voix d'une personne décédée, ou des bruits

mystérieux comme s'il y avait derrière la porte des loups-garous qui tentent de pénétrer chez vous.

Cette nuit-là, mon sommeil fut troublé par un cauchemar horrible, et je revis le général, vêtu de rouge, avec des flammes qui lui sortaient des yeux, des oreilles et de la bouche. Un serpent lui entourait le cou comme un énorme collier.

Le lendemain je ris de bon coeur en racontant à mes camarades mes aventures nocturnes dans la cour de Théogène et le rêve affreux qui en était la suite.

Quelques jours passèrent. J'eus de graves préoccupations d'intérêt qui repoussèrent au fond de ma mémoire, là où les souvenirs perdent leur acuité, ma dernière visite à Théogène, avec les événements de l'étrange nuit.

Mais un soir, vers dix heures, je promenais mon désoeuvrement mélancolique par les bas quartiers de la ville, m'abandonnant au paysage nocturne comme à un ami qui me serait resté fidèle. A la rue du Magasin de l'Etat, à la hauteur de l'usine à glace, j'eus la sensation que quelqu'un me suivait. C'était Desgrâce. Elle me souriait de ses grands yeux noirs, dont le regard clair et vif me fixait, comme pour exercer sur moi leur attirance.

— Pourquoi êtes-vous seul? Allons chez moi, car ce soir vous ne verrez pas le général. Le vendredi il s'enferme et ne reçoit pas. C'est le jour où il fait sa prière des morts.

Je pensai que Théogène, après d'épiques beuveries, devait reposer sa soûlerie sur son lit de sangle. J'imaginai aussi quelque histoire de paillardise, car avec ces vieux on ne sait jamais.

— Vous venez? insista Desgrâce.

Avais-je ce soir-là une grande misère au coeur? Je la suivis chez elle et ne la quittai que tard dans la nuit.

Elle venait à peine de fermer sa porte que je vis dans la cour comme un remous d'ombre. Un être étrange, démesurément grand,

venait à moi, étendant les deux bras, comme s'il voulait me barrer le passage. A cette heure avancée et parmi ces épaisses ténèbres, on pouvait s'attendre à tout. Je fis le geste de tirer une arme. Un ricanement métallique déchira le silence et je reconnus Théogène, le corps pris dans une vieille redingote, la tête nouée d'un mouchoir.

— Avouez, me dit-il que je vous ai fait peur. Tous mes compliments, ajouta-t-il; vous avez suivi mes conseils. Vous avez maintenant un pied-à-terre dans le quartier.

Je lui serrai la main et m'en allai, avec un peu d'amertume, non à cause de Desgrâce qui était exquise, mais parce que j'avais conscience de m'enliser un peu plus chaque jour dans une promiscuité avec le vieux général qui était quoi? un peu sorcier, un peu maquereau ou les deux à la fois.

Je revis Desgrâce et je revis le général qui maintenant prenait avec moi des airs de complicité, avec une familiarité qui ailleurs serait choquante. Je ne sais pourquoi, il ne me disait plus «mon ami», «mon cher». Il m'appelait «mon compère», ce qui me gênait un peu.

Quant à Desgrâce, je lui fis une toute petite place dans ma vie. Elle était pour moi comme ces petits cafés où j'allais ingurgiter de ces boissons drôlement nommées, et qu'on ne pouvait trouver que là. Son ardeur passée, elle était comme un paysage tranquille qui reposait ma vue. Elle était si naïve qu'une fois, dans sa bonne et plaisante simplicité, ne trouvant rien à me dire, sortant subitement d'un long silence, elle me demanda des nouvelles de mes parents.

Une nuit, je venais de la quitter et je prenais la direction de la barrière, quand Théogène m'appela. Il était juché sur la pile de bois qui recouvrait le trésor.

— Pourquoi, me dit-il, passez-vous toujours par la barrière? Il y a une autre sortie qui abrégerait votre chemin.

Il se releva brusquement, fit quelques pas dans la nuit, se baissa avec un mouvement d'automate et disparut.

— Marchez donc, cria-t-il, d'une voix qui semblait venir de loin.

Je suivis la direction d'où était partie la voix, me heurtai à une clôture de bois où, en tâtonnant comme un aveugle, je trouvai une brèche par laquelle je pénétrai dans un corridor étroit et noir bordé de cahutes que je devinai plus misérables que celles que je venais de quitter. Je ne savais où j'étais et je suivais Théogène qui allait d'un pas sûr, tournant à droite, à gauche, tandis que je butais contre des obstacles, une vieille chaise de paille ou une boite à ordures. Parfois, c'était une flaque d'eau qu'il fallait éviter, et qui luisait étrangement.

— Faites attention, glapit Théogène.

Il s'arrêta, vint à moi, m'aida à passer entre deux fils de fer barbelés qu'il écarta de ses mains. Nous débouchâmes dans un autre corridor où l'obscurité paraissait plus tragique, et qui serpentait à droite, à gauche. C'est à ce moment-là qu'un cri s'éleva dans la nuit. Je frisonnai.

— Ne vous effrayez pas. Ce chien est toujours à cette place à minuit. Il y a une trentaine d'années, une nuit, quelqu'un a été trouvé mort ici, sans qu'on sût jamais la cause de son décès. Quelques jours après, un enfant, en jouant avec ses petits camarades dans le corridor, ramassa sur le sol une petite croix de bois recouverte d'une ficelle teinte de bleu indigo... Que de mystères sous le beau ciel d'Haiti! Qu'en dites-vous, vous qui vous croyez un esprit fort, qui niez le surnaturel!

Le chien que je ne voyais pas poussa encore un ou deux hurlements déchirants. Nous marchions toujours. Tout à coup j'entendis une rumeur de voix et je vis au loin ondoyer une lueur pâle. C'était la Grand'rue où quelques rares passants se hâtaient. Je quittai mon compagnon, malgré les regards désespérés qu'il jetait au dernier caboulot encore ouvert et dont on fermait précipitamment les portes à cause de deux ivrognes qui voulaient y entrer de force.

Je ne revis le général que huit jours plus tard. Cette fois, il était seulement sept heures quand je pénétrai dans la cour faiblement éclairée par endroits par la lumière de petites lampes à kérosine venue de l'intérieur des cahutes. Une marmaille que je n'avais pas encore vue menait un tapage infernal, courant deci delà, chantant des rondes enfantines, des méringues obscènes de carnaval.

La porte de Théogène était entrebâilleé. Je frappai. Il cria : entrez». Je me glissai dans son réduit. Il parut contrarié de me voir. Probablement, il s'attendait à une autre visite. Il était assis par terre, les jambes allongées, à côté de la petite malle où il fourrageait avec un peu d'énervement. Je pensai au secret dont il m'avait parlé un soir.

— Pourquoi arrivez-vous si tôt, mon compère? Avez-vous peur de la nuit maintenant? Ou bien venez-vous à cette heure pour surprendre mes secrets?

Je protestai : «général, pensez-vous?» Il rit de ce rire qui ressemblait à un grincement méphistofélesque, en montrant ses longues dents.

— Je dis cela pour plaisanter, mon compère. Maintenant, je vous connais; vous ne dédaignez pas les humbles et j'ai confiance en vous. Si vous me voyez contrarié, c'est que justement je cherchais quelque chose pour vous le montrer et je ne le trouve pas dans ce fouillis.

Il fourrageait toujours de ses mains nerveuses, aux doigts noués, déformés par la goutte, soulevant des objets disparates, d'anciennes boîtes de poudre de riz, une tabatière d'écaille, un chapelet aux grains métalliques, un poignard à manche de corne, des dés à jouer, une petite boîte en ferblanc contenant des balles de revolver.

Il fit un ah! de soulagement et tira une photographie à la hauteur de mes yeux. J'allongeai la main pour la prendre.

— Non, personne que moi ne doit la toucher. C'est celle qui fit mon bonheur et c'est celle qui fit aussi mon malheur...

Théogène se tenait à une certaine distance de moi et s'éloignait un peu quand je fixais la photo, craignant que je ne reconnusse la personne. Celle dont j'avais l'image devant moi pouvait passer pour une jolie femme. C'était une «grimelle» aux yeux de braise dont le regard avait l'air de me sourire amoureusement. J'avais l'impression que même si je changeais de place et si Théogène ne bougeait pas, ce regard me poursuivrait avec son sourire.

— Oui, je l'ai beaucoup, follement aimé, cette femme et cet amour a causé ma perte.

Il roulait des yeux où s'allumait un orgueil fou qui subitement s'éteignait pour ne plus laisser voir qu'une détresse insondable. Il était heureux et malheureux tour à tour d'avoir connu, aimé cette belle personne et de ne plus pouvoir y songer sans une sombre douleur.

— Les méchants! Je devrais plutôt plutôt dire : le méchant! ah! si j'avais pu le saisir! Mais depuis longtemps il n'est plus de ce monde. Ils ont pensé qu'elle était trop belle pour moi, trop claire. Dans le quartier où nous habitions, on l'appelait la mulâtresse. A la vérité, elle était grimelle; mais je ne lui aurais pas préféré une femme blanche. Je l'avais fait venir de Jérémie, comme en ce moment-là je faisais venir mes chevaux de Côtes-de-Fer. Mais les Haitiens sont envieux. C'est leur plus grand péché. Parce que je travaillais, parce que j'avais une certaine aisance, parce que je gagnais de l'argent à la douane et que je m'étais payé une jolie maîtresse, on a tout fait pour me perdre. C'était alors la belle époque pour travailler à la douane de Port-au-Prince. Le gouvernement fermait les yeux. On n'avait qu'à éviter le scandale...

— La contrebande?

— Et pourquoi pas? C'est pour cela qu'on m'avait nommé là. Je suis un bon Haïtien comme tout le monde. Si vous tirez le vin, ne faut-il pas boire quelques verres. Cela n'a jamais été autrement. Une nuit un bateau allemand fut déchargé de sa cargaison, sans que les marchandises entrassent à la douane. Je réalisai cinq mille dollars dans l'opération. Je comblai Ma... j'allais me trahir en disant son nom. Je la comblai de cadeaux magnifiques, car rien n'était trop beau pour elle et je lui achetai une maison. Voyez-vous, mon compère, les maitresses, c'est de jolis petits animaux qu'il faut toujours tenir en laisse. Dès que vous les couvrez d'argent, elles deviennent indépendantes et libres; elles n'ont plus besoin de vous, elles prennent la clef des champs, elles vont à un plus riche que vous.

Théogène se tut une minute, puis reprit : — Après avoir presque tout dépensé pour satisfaire ses caprices, je fus obligé de participer à une autre — pourquoi ne pas dire le mot propre — contrebande. Il s'agissait cette fois d'une combine se chiffrant à soixante mille dollars. L'affaire était sérieuse. C'était la fortune qui venait à moi. Mais l'opération réalisée, on ne fut pas d'accord pour le partage. Un scandale éclata et je perdis ma place avant même d'avoir reçu ce qui m'était dû.

Le vrai malheur, ce ne fut pas cela; le malheur s'abattit sur moi, quand quelques jours plus tard, rentrant d'une course au Bord de Mer, je ne trouvai pas ma maitresse à la maison. Elle m'avait quitté pour un chenapan. Je ne l'ai pas tué, de mes mains, celui-là, simplement parce que je voulais me faire oublier après l'affaire de la douane. Mais le misérable, il n'en a pas joui longtemps. Deux années après, impliqué dans un complot contre le gouvernement, il fut arrêté et fusillé.

— Général, vous n'avez pas dû être étranger à...

Il éclata de rire en roulant des yeux dont le blanc était veiné de rouge.

— Vous voulez trop savoir d'un coup, mon compère; ça, c'est une autre histoire.

— Et la femme, votre femme?

— Elle vit encore. Elle a fait son chemin. Je savais qu'elle irait loin, la garce. Elle est maintenant la femme d'un gros commerçant.

Théogène se tut. Il baissa un peu la tête, tandis que son regard devenait fixe, comme perdu dans un rêve.

— Oui, reprit-il, en se secouant un peu et avec un accent où se mêlaient l'amertume et l'ironie, tandis qu'elle montait, devenait une vraie dame, moi, je dégringolais, poursuivi d'une guigne qui ne me lâchait plus, au point que je me suis laissé aller à croire qu'on m'avait jeté un sort, que j'étais victime de maléfices. Oui, je luttais pour me ressaisir, exposant ma vie dans des conspirations, car les gouvernements ne voulaient plus m'appeler à une fonction, tandis qu'elle connaissait une ascension facile : toutes les portes s'ouvraient devant elle. Elle était reçue dans la Société. Maintenant elle patronne des oeuvres de charité.

— Vous ne l'avez jamais revue?

— Oui, une fois, il y a près de dix ans, quand je sortais encore le jour. J'avais toujours pensé que quand elle me verrait, elle baisserait la tête. Non, son regard passait sur moi, et elle n'avait pas l'air de me connaître. C'est moi qui étais gêné et qui prenais la fuite. Je ne désire plus la rencontrer, parce que je n'ai plus de beaux costumes, parce qu'aussi elle a vieilli tandis que lorsque je la vois dans mon souvenir, elle a encore vingt-cinq ans.

Quelqu'un gratta à la porte qui s'entrouvrit doucement. Desgrâce, dans sa même robe blanche nouvellement empesée et repassée, parut sur le seuil, hésitante, timide.

— Laissez donc les gens de bien causer entre eux, rugit le général.

La malheureuse s'éloigna tout de suite.

— Général, vous avez tort de la rudoyer. C'est une très bonne fille.

— J'ai raison. Elles sont toutes les mêmes, à quelques milieux qu'elles appartiennent. Elles ne connaissent que l'argent. Si vous ne lui donniez pas des sous, vous recevrait-elle?

Théogène parlait ainsi, parce qu'il songeait encore à celle qui l'avait trahi.

C'est méchant, mon ami, ce que vous dites. Vous paraissiez tant aimer cette petite et la protéger.

— C'est vrai. Mais elle m'a interrompu· Qu'est-ce que je disais encore? Ah! oui, je ne désire plus la voir, je ne désire plus qu'elle me revoie, sauf si je me rends maitre du trésor.

Ses yeux fulgurèrent et il se redressa tout à coup.

— Oui, ce trésor qui me ferait plus riche qu'elle, oui la remettrait à mes pieds, car elle adore l'argent, mais je la repousserais et pas seulement elle, mais aussi tous ces faux amis qui ne me quittaient pas d'une semelle, parce que j'avais de magnifiques chevaux à monter, du bon rhum à boire, car ils reviendraient et je les chasserais sans pitié.

Il prit son bâton et son vieux panama et dit :

— Il me faut sortir maintenant. Venez avec moi· C'est toujours ainsi quand je remue ces souvenirs. Je me sens tout drôle. Il me faut être dehors et surtout boire, boire jusqu'à ce que j'oublie tout.

Nous prîmes la direction de la mer. Des souffles frais nous effleuraient le visage· Nous passâmes entre des tas de briques et des piles de bois que surveillaient des gardiens couchés à même le sol. Nous nous trouvâmes bientôt devant le marché aux poissons Il y a là des rails que nous suivîmes un instant. Tout près, l'usine électrique brillait de tous ses feux et faisait

un fracas assourdissant. Maintenant nous rasions le rivage et nos pas s'enfonçaient dans une terre humide et molle et par moments de la boue giclait autour de nous. Cette obscurité qui nous enveloppait de nouveau et où je me sentais comme perdu, cette vase où se réveillaient des miasmes mortels, ces herbes sauvages où devaient grouiller mille petites bêtes visqueuses que je ne voyais pas, et la mer noire, luisante, profonde, perfide à cet endroit, tout cela qu'une solitude tragique à cette heure rendait plus mystérieuse, composait un paysage hallucinant, irréel où j'errais comme en un rêve lucide.

Aussi quel soulagement quand j'entendis la corne d'une auto, lorsque nous débouchâmes sur la grand'route de Martissant, à la hauteur de la quatrième avenue de Bolosse, que je me retrouvai dans la lumière, dans une atmosphère où s'évanouissait le cauchemar que je venais de vivre.

J'entrai avec Théogène dans une des nombreuses petites boutiques dont la perspective s'étendait jusqu'au portail de Léogâne; je payai le prix de tout ce qu'il pouvait boire, pour noyer ses regrets et peut-être aussi ses remords, et je me jetai dans une voiture qui me ramena chez moi.

Enfin, je connaissais le secret de Théogène! Ce n'était qu'une histoire d'amour, qu'une aventure de femme, comme en cache la vie du commun des mortels. Au lieu d'une histoire macabre qui passionnerait mon imagination comme un roman à péripéties, qui éleverait mon personnage jusqu'à une grandeur épique j'avais reçu la confidence d'un pauvre amant trahi, abandonné.

Le général Théogène, l'homme qui me faisait peur la nuit, qui me trainait après lui par des corridors ténébreux où à minuit des chiens hurlaient à la mort, qui semblait composer pour nos promenades des itinéraires de terreur, qui ricanait diaboliquement, dont les yeux luisaient dans l'obscurité comme ceux d'un chacal, n'était qu'un homme comme les autres, qui avait aimé, souffert.

J'avais l'impression d'être trahi, frustré et un dépit amer s'emparait de moi. Maintenant je ne voyais plus en lui qu'un avantageux sans scrupule, qui avait su me berner pour capter mon amitié et s'en parer dans le quartier. Je doutais de ce qu'il m'avait dit à propos du trésor et de la couleuvre fatidique; je doutais même de toutes les autres histoires qu'il m'avait racontées, sauf de sa piteuse aventure amoureuse qui le révélait sous son vrai jour.

Ce qu'il avait dû, le malin, rire, se moquer de moi, de la candeur de ces gens soi-disant instruits, et qui sont dénués de la plus élémentaire perspicacité! Je me promis de le revoir, au moins une dernière fois, de le traiter, comme il le méritait, puisqu'il n'était qu'un pauvre type, qu'il n'avait été qu'un mari ridicule, qu'un cocu.

Peu de jours après, je me rendis chez lui. La première personne que je vis en arrivant fut Desgrâce que je distinguai dans la pénombre qui baignait la cour.

— Le général est parti, me jeta-t-elle d'un air satisfait, venez chez moi.

— Théogène est parti... vrai?

— Oui, trois jours après votre dernière visite. Il y a longtemps qu'il parlait de s'en aller là-bas, dans les bois.

Ce disant, elle fit le même geste que le général avait fait, une fois, pour me désigner ces régions mystérieuses peuplées de houngans, de l'autre côté de Léogâne.

— Il ne m'a pas laissé une commission ?

— Oh! non. Un matin ses portes sont restées fermées. On a compris qu'il était parti la nuit, sans rien dire à personne, comme il l'avait fait une première fois.

— Il a laissé ses meubles?

— Je crois bien. La chambrette lui appartient. Vous paraissez regretter son départ. Il ne faut pas. Au fond, il ne vous aimait

pas et un jour il vous mettrait dans de beaux draps. Tout le monde ici avait peur de lui; il ne dormait presque pas et passait une partie de la nuit à se promener dans la cour. Venez chez moi...

Ce soir-là, je ne restai pas, à la grande déconvenue de Desgrâce. Mais ma déception dépassait la sienne et faisait naître en moi une certaine irritation. J'étais comme un voyageur qui a manqué le train.

Je ne méritais pas d'être traité de la sorte, avec un tel sans-gêne, une pareille indifférence, moi que Théogène appelait son seul ami, qui souvent l'avait tiré d'embarras en lui prêtant de petites sommes qu'il ne remettait pas. Mais je me calmai en me disant qu'il reviendrait, que c'était pour m'épater encore qu'il avait imaginé ce brusque départ, et qu'en agissant ainsi il voulait rester à mes yeux le même personnage énigmatique dont j'avais subi l'étrange attirance, et qui mettait du mystère à tous ses faits et gestes.

Pendant plus de deux mois, je revins à peu près chaque semaine dans la cour du Fort St· Clair, sans avoir des nouvelles de Théogène. A un moment, le bruit se répandit dans le quartier que quelqu'un qui passait sur la grand'route, entre Léogâne et Petit-Goâve, l'avait entrevu au fond d'un jardin de bananiers, la tête couverte d'un grand chapeau de latanier et son foulard rouge au cou.

Entre- temps, j'avais parlé de lui à d'anciens douaniers et l'un d'eux m'apprit vaguement qu'il l'avait connu, il y avait une trentaine d'années, et que Théogène n'avait été que commissaire à la douane, chargé de la surveillance d'un dépôt de marchandises, Dans les périodes de guerre civile, il portait un képi avec plusieurs galons : c'est à cause de cela que ses familiers l'appelaient général. Le vieux douanier ne se rappelait rien de ces histoires de contrebande et il ne se souvenait pas de la belle grimelle et des chevaux que Théogène faisait venir de Côtes-de-Fer.

Je cessai d'aller au Fort- St. Clair, me résignant à n'avoir plus de nouvelles de Théogène. Un soir, j'aperçus Desgrâce à la rue du Magasin de l'Etat, devant une maison où il y avait un bal de douze et demi. Elle regardait tournoyer les couples qui se contorsionnaient au rythme endiablé d'une méringue. Elle se précipita vers moi. Elle n'avait rien à m'apprendre du vieux général. En la quittant, je lui versai le maigre contenu de ma bourse. Envers ces personnes, on contracte une dette qu'on n'a jamais fini de payer.

Tout cela est déjà loin et des années ont passé, et cette partie de ma vie que j'appelle «l'épisode du Fort St. Clair», s'enfonce de plus en plus dans ma mémoire, là où pâlissent les souvenirs. Mais l'oubli n'est pas venu et certains soirs où l'esprit de lui-même évoque les fantômes du passé, je revois le vieux général, avec sa veste boutonnée de haut en bas comme un dolman et aussi le bâton avec lequel il tripotait la taille des donzelles de son quartier. Et je songe aussi au mystère dont il entourait son existence, aux histoires à faire frémir qu'il me racontait dans la cour noyée de ténèbres, dans le silence plein d'effroi des nuits sans lune.

Félix COURTOIS

Avant de laisser Haiti ne manquez pas de visiter

« BALIND'JO » SHOP

l'endroit où vous pourrez faire le meilleur usage du dollar

Paille, pite, écaille de tortue, acajou, poupées indigènes,
Nous avons un Service d'emballage, et nous prendrons
soin de l'embarquement, si cela peut vous aider.

FABRIQUE ET MAGASIN

47, RUELLE WAAG,
PORT-AU-PRINCE, HAITI.

Mme. Blémur MAIGNAN,
Directrice.

LA GALERIE D'ART

«THE RED CARPET»

PETION - VILLE — RUE AMERICAINE — TELEPHONE 7449

PRESENTE EN PERMANENCE

les oeuvres des peintres et sculpteurs les plus célèbres d'Haiti.

Toute la culture haitienne y est exprimée avec une intensité rare dans des coloris magiques par des artistes de toutes les provinces, appartenant aux écoles typiques du terroir.

CHAUSSURES HAITI, S. A.

Bata

LA CHAUSSURE DE QUALITÉ A VOTRE PRIX

GALERIE
HERVÉ MEHU

PEINTURES - SCULPTURES

RUE PAN AMERICAINE No. 35

PETION-VILLE

expose en permanence une collection d'oeuvres des plus grands peintres primitifs haitiens.

Amateurs, connaisseurs, ou tout simplement curieux d'art et de peinture, passez à la Galerie d'Art de Pétion-Ville admirer ces tableaux qui étonnent les touristes du monde entier.

Hervé MEHU
Directeur

PHARMACIE
SEJOURNE

Fondé en 1864
ETIENNE SEJOURNE
(1889-1964)
FREMY SEJOURNE
(1889-1937)
RAOUL et MAX SEJOURNE
(1937)
LABORATOIRE D'ANALYSES
Laboratoire de préparation d'ampoules stérilisées
Port-au-Prince

RHUM

BARBANCOURT

Apprécié depuis 1862

57, Rue des Césars, 57

Tel. 2-0710

Port-au-Prince

GLISSEZ-VOUS DANS LA
FRAICHEUR BIENFAISANTE
D'UN CONDITIONNEUR D'AIR
WESTINGHOUSE

Téléphone 2-2092 **BOUCARD & Co. — Distributeur**

VEGETATION D'UNE BARRIERE ROCHEUSE ET D'UN CORDON DE SABLE CORALLIEN SUR LA COTE ATLANTIQUE D'HAITI (NAN COCO)

par Guy ROBART

La localité étudiée dépend géographiquement de la région du Massif du Nord, plus particulièrement du fragment détaché des Mornes du Cap, entre la Baie de l'Acul et le Cap Haitien. Cette chaine côtière, très escarpée, forme des falaises dont l'altitude varie entre 25 et 100 mètres. Des calcaires massifs blancs, d'age éocène inférieur, à altération en lapiez et en terra rosa, donnent une topographie karstique. Un prolongement rocheux de 800 mètres, partiellement immergé, colonisé par des formations zoogènes, en arc concave vers le NNE a arrêté une bande sableuse corallienne accumulée sous l'action de vents dominants de direction N-S (Nordes) et NE-SO (Alizés). Les eaux de ruissellement des falaises. arrêtées dans leur écoulement, ont donné naissance à deux petits marais évolués en mangroves.

---

(1) — Guy Robart Agrégé de l'Université et professeur attaché à l'Institut Français d'Haiti vient de quitter Port-au-Prince après une mission de neuf ans en Haiti.

DONNES CLIMATIQUES :

Le climat tropical est celui de la côte Nord de l'Ile d'Hispagniola, avec alternance de deux saisons pluvieuses et de deux saisons sèches. La grande saison pluvieuse, en hiver (maximum en novembre — fig. 1) fournit des pluies modérées, mais qui peuvent durer plusieurs jours. Les pluies de printemps (maximum en mai), fortes, courtes, accompagnées souvent d'orages et précédées par un vent violent, sont dues à des courants de convection qui se créent généralement en fin de journée.

La température dont l'amplitude journalière est en moyenne de 10° centigrade, présente une moyenne annuelle de 25° cent. avec un maximum d'été à 40°c., un minimum d'hiver de 12,2°c. (observations enregistrées au Cap-Haitien, 10km au S.E.)

Si les précipitations sont faibles au début du printemps, il n'y a réellement sècheresse que des mois de juin à septembre (Fig. 1 Diagramme ombrothermique)

VEGETATION :

Différents biotopes se présentent à nous: substrat rocheux calcaire, marais côtiers barrés par le cordon littoral et alimentés par les eaux de ruissellement et les eaux d'infiltration marines, substrat de sable corallien et bande sablo-vaseuse intermédiaire.

— Rocher Calcaires :

La flore arbustive développée sur le haut des falaises côtières éocènes, est composé d'espèces mégaphylles, *Cecropia peltata* "bois trompette" aux feuilles peltées (Moracées), *Cordia sulcata* PDC. "paresol", (Borraginacées), et mésophylles, Bursera simaruba "gommier blanc" (Burseracées), *Clusia rosea* "figuier maudit" (Hypericacées), *Ficus populnea* "figuier" (Moracées), *Comocladia dentata* "brésillet" (Anacardiacées), *Morinda citrifolia* "feuille douleur" (Rubiacées). *Colubrina reclinata* "bois de fer" (Rhamnacées), *Catalpa longissima* Sims. "chêne" (Bignoniacées),: . . Plus bas, sur la côte, des espèces xérophytes, micro-

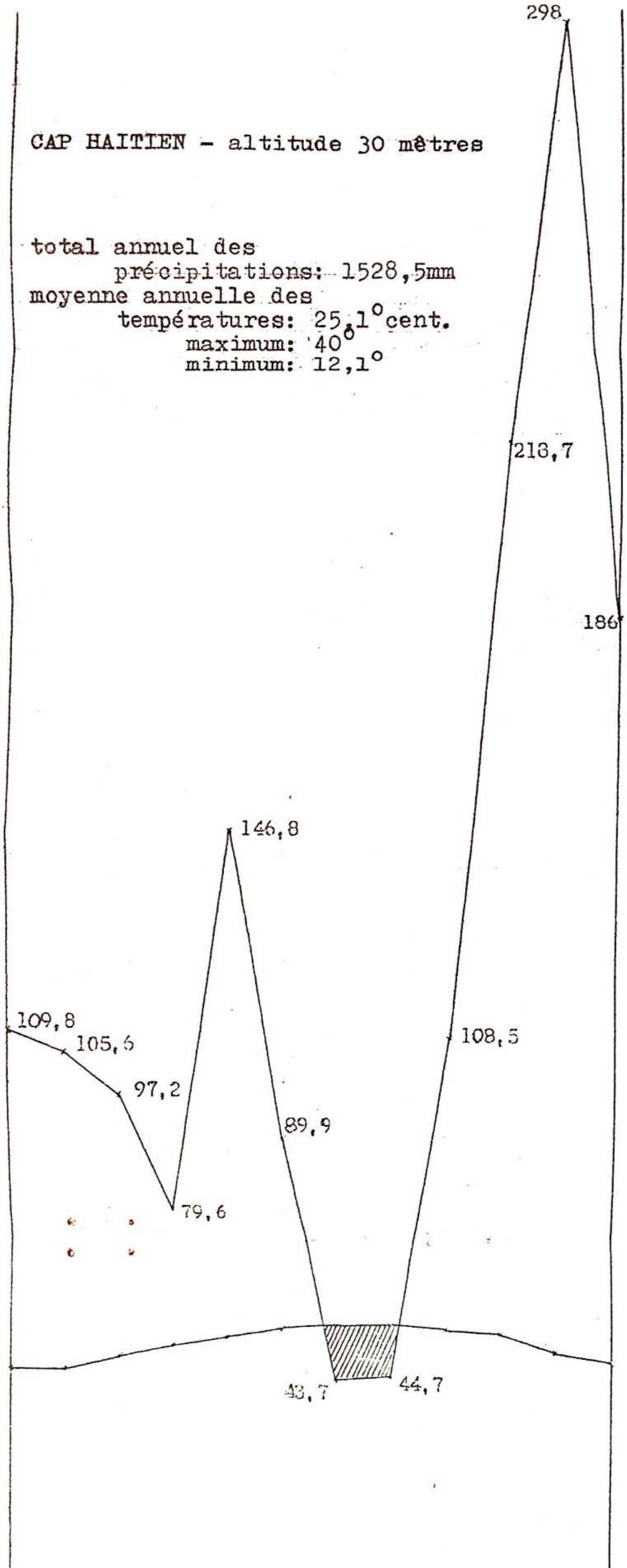
Biotope	Rochers calcaires	Arène sableuse	Plage	Eau douce	Mangrove	Marin
Flore						
Casuarinaceae						
Casuarina equisetifolia		x				
Moraceae						
Cecropia peltata	x					
Mimosae						
Haematoxylon campechianum	x					
Pithecolobium unguis-cati	x					
Prosopis juliflora	x					
Burseraceae						
Bursera simaruba		x				
Sapindaceae						
Melicoca bijuga			x			
Rhamnaceae						
Colubrina reclinata	x	x				
Malvaceae						
Thespesia populnea			x			
Hypericaceae						
Clusia rosea	x					
Ficus populnea	x					
Combretaceae						
Conocarpus erecta					x	
Laguncularia racemosa					x	
Rhizophoraceae						
Rhizophora mangle					x	x
Verbenaceae						
Avicennia nitida					x	
Bignoniaceae						
Catalpa longissima	x					
Combretaceae						
Terminalia catappa		x				
ARBUSTES, ARBRISSEAUX						
Polygonaceae						
Coccoloba uvifera			x			
Cappapridaceae						
Capparis baducca	x					
Caesalpinae						
Caesalpinia ciliata			x			
Papilionatae						
Macroptilium lathyroides				x		
Indigofera suffruticosa		x				
Sophora tomentosa		x				
Simarubaceae						
Suriana maritima			x			
Malpighiaceae						
Triopteris buqhii	x					
Polygalaceae						
Polygala panaea	x					
Euphorbiaceae						
Acalypha arcuata	x					
Ricinus communis		x				
Anacardiaceae						
Comocladia dentata	x					

Tiliaceae						
Chorchorus hirsutus		x				
Malvaceae						
Gayoides crispum	x					
Opuntiae						
Opuntia dillenii	x		x			
Myrtaceae						
Eugenia foetida	x					
Apocynaceae						
Plumeria obtusa	x					
Borraginaceae						
Cordia sulcata	x					
Verbenaceae						
Lantana involucrata	x					
Rubiaceae						
Homelia patens	x					
Morinda citrifolia	x					
Randia parvifolia	x	x				
HERBES						
Potamogetonaceae						
Ruppia maritima						x
Hydrocharitaceae						
Thalassia testudinum						x
Poaceae						
Arundo donax				x		
Cenchrus tribuloides		x				
C. viridis		x				
Chloris petraea		x	x			
Eleusine indica		x			x	
Eragrostis prolifera		x	x			
Panicum maximum	x	x	x	x		
Paspalum laxum		x				
P. vaginatum			x		x	
Saccharum officinarum		x				
Sporobolus domingensis			x			
S. littoralis			x			
Tricholaena rosea	x	x	x			
Cyperaceae						
Cyperus planifolius				x		
Fimbristylis ferruginea	x			x	x	
Amaryllidaceae						
Hypeastrum puniceum		x				
Amaranthaceae						
Philoxerus vermicularis	x			x	x	
Allionaceae						
Boerhaavea coccinea	x					
Aizoaceae						
Sesuvium portulacastrum	x		x			
Capparidaceae						
Cleome pubescens	x					
C. Spinosa						x
Caesalpiniae						
Cassia tora	x					
Papilionatae						
Canavalia maritima			x	x		
Sesbania sericea		x				
Zygophylaceae						
Tribulus cistoides		x	x			
Euphorbiaceae						
Euphorbia buxifolia		x	x			
E. peplus		x				
Phlanthus niruri		x				
Convolvulaceae						
Ipomea tiliacea			x			
I. pes-caprae			x			

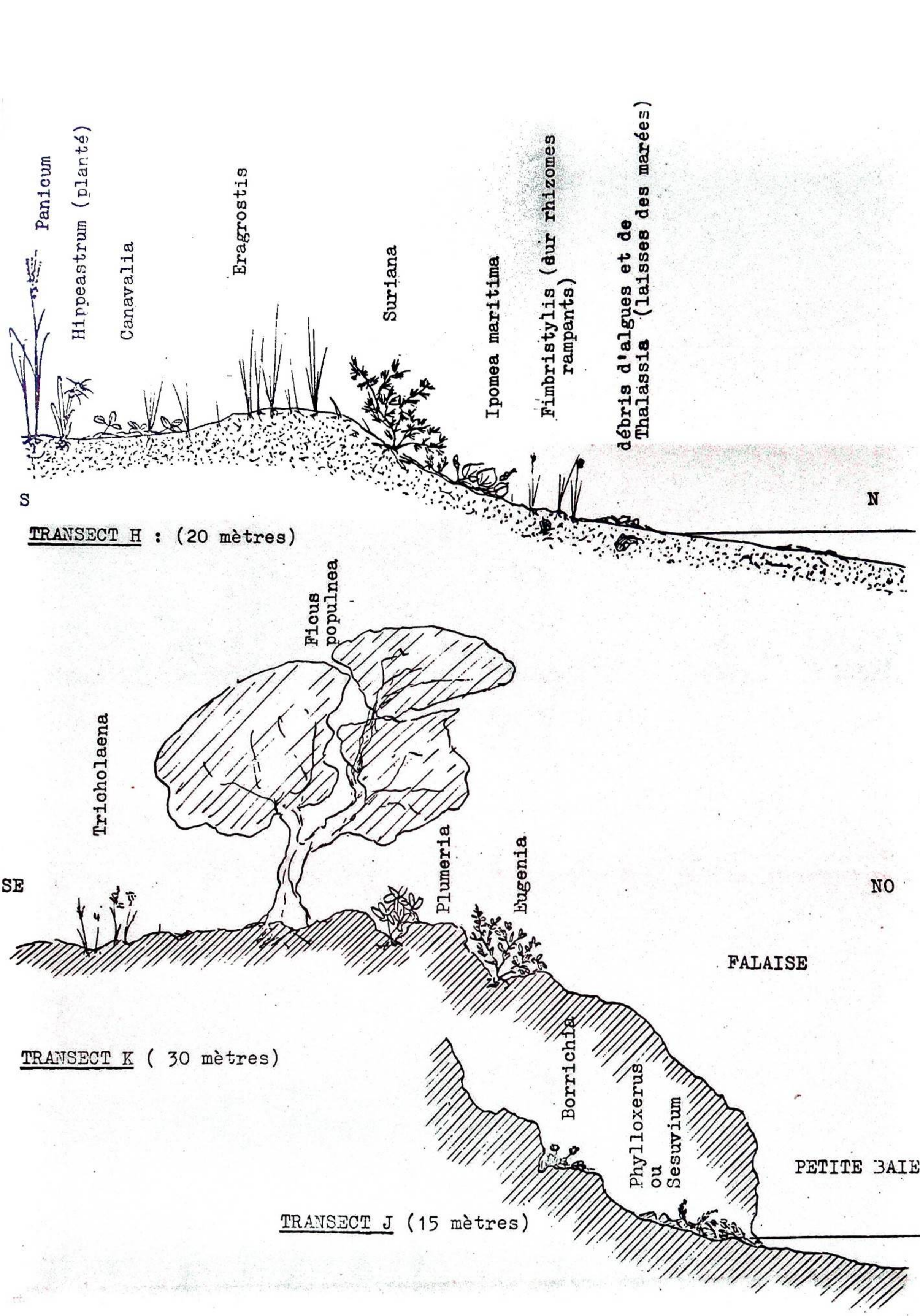
Verbenaceae						
Stachytarpheta jamaicensis		x				
Compositae						
Borrichia arborescens				x		
Bidens pilosus	x	x				
Erigeron canadensis		x				
Melanthera buchii		x				
Vernonia cinerea		x				
LIANES, EPIPHYTES						
Bromeliaceae						
Tillandsia recurvata	x					
T. sublaxa	x					
Orchidaceae						
Vanilla eggersii	x					
Cucurbitaceae						
Momordica charantia			x			
CRYPTOGAMES						
Lichens incrustants	x					
Algues						x

CAP HAITIEN - altitude 30 mêtres

total annuel des
précipitations: 1528,5mm
moyenne annuelle des
températures: 25,1° cent.
maximum: 40°
minimum: 12,1°



j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d
22,7	23,7	25,6	27					26,8	24,9		
	22,6	24,8	26,4			27			26,2	23,9	

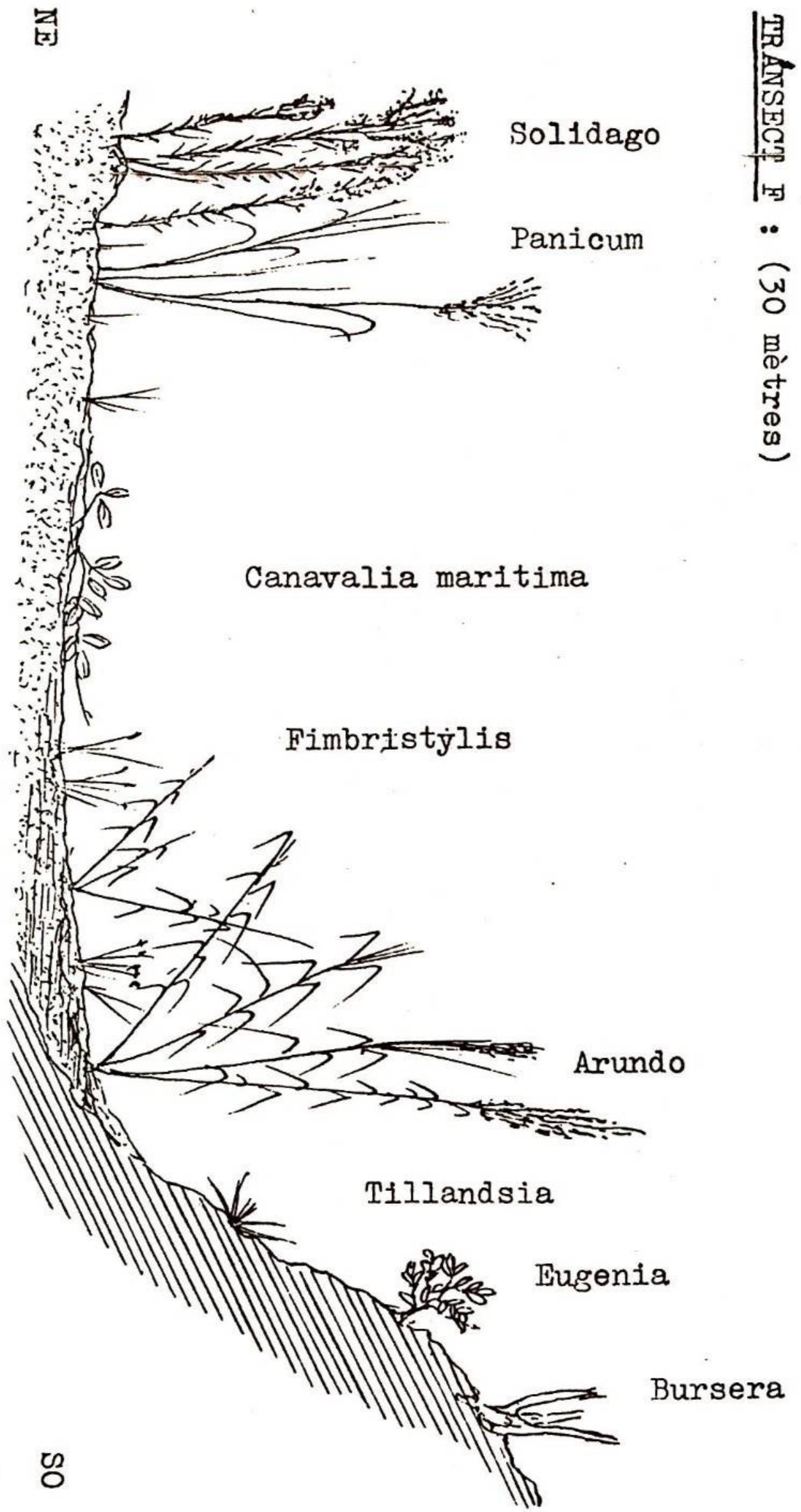


TRANSECT H : (20 mètres)

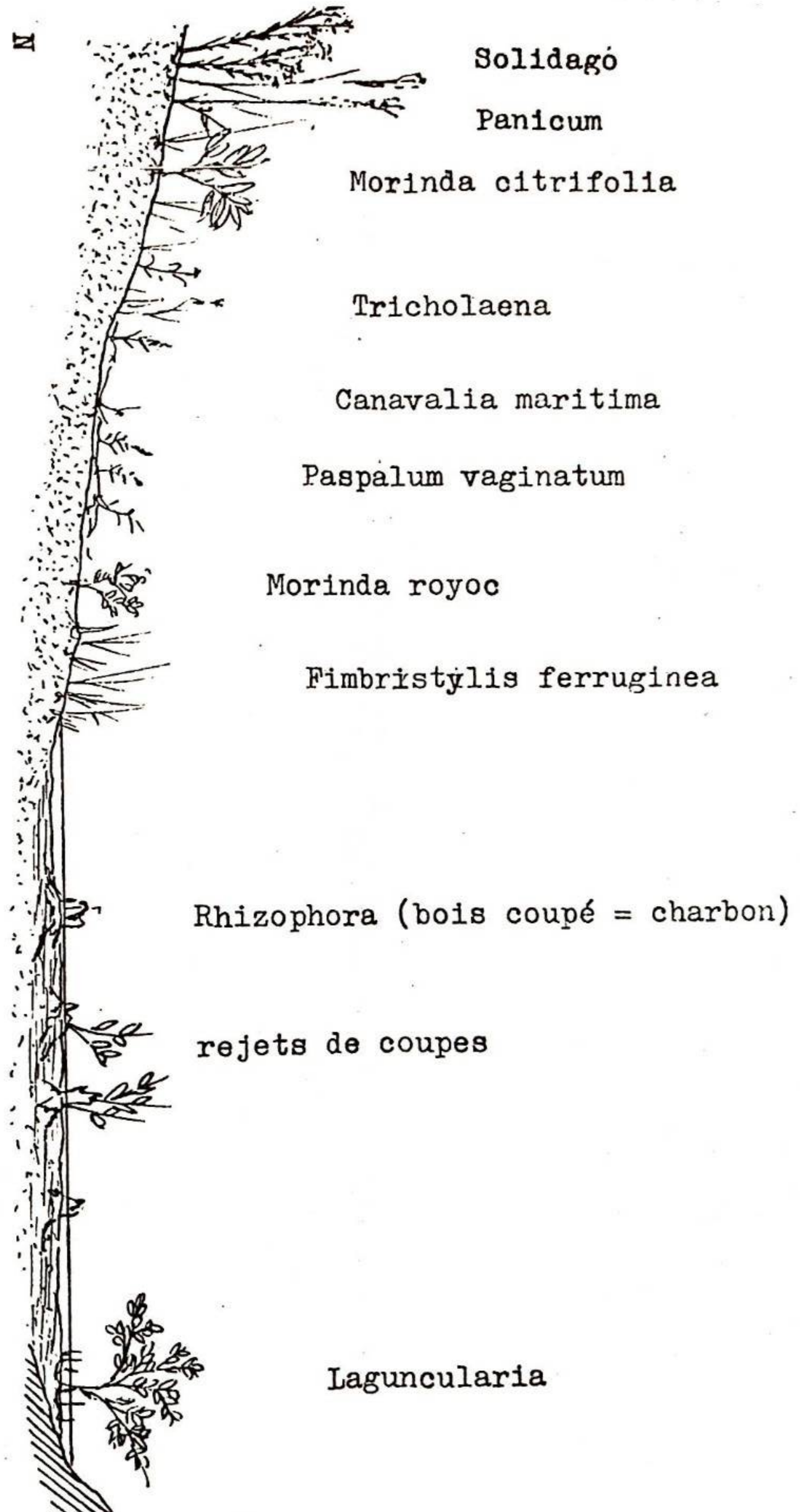
TRANSECT K (30 mètres)

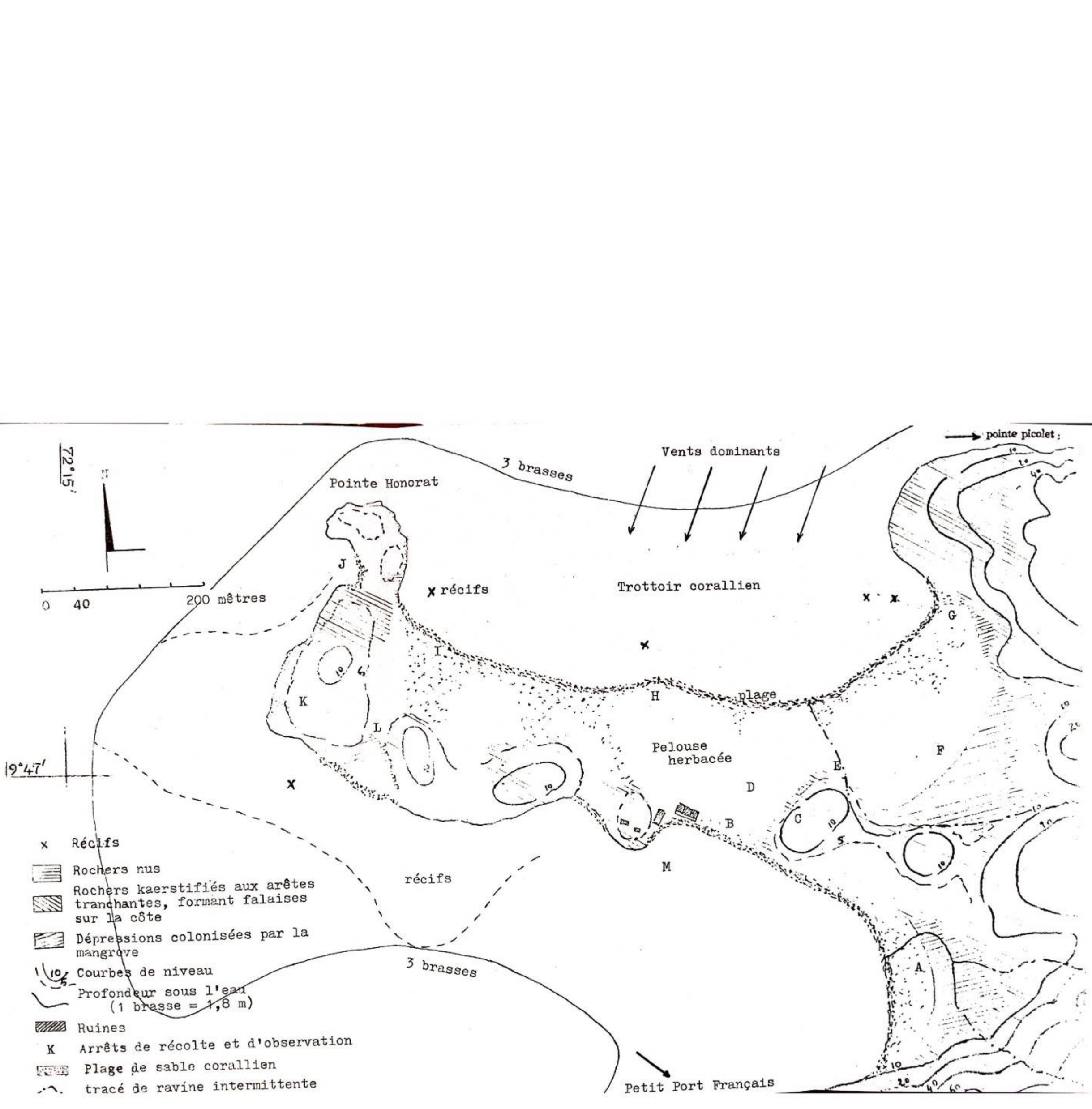
TRANSECT J (15 mètres)

TRANSECT E : (10 mètres)



TRANSECT F : (30 mètres)




72°15'
N
0 40 200 mètres
Pointe Honorat
3 brasses
Vents dominants
pointe picolet
Trottoir corallien
récifs
J
I
H
plage
G
K
L
Pelouse herbacée
F
E
D
C
B
A
M
9°47'
récifs
3 brasses
Petit Port Français
x Récifs
Rochers nus
Rochers kaerstifiés aux arêtes tranchantes, formant falaises sur la côte
Dépressions colonisées par la mangrove
Courbes de niveau
Profondeur sous l'eau (1 brasse = 1,8 m)
Ruines
K Arrêts de récolte et d'observation
Plage de sable corallien
tracé de ravine intermittente

phylles, soulignent la sècheresse locale, *Prosopis Juliflora* "bayahonde" *Haematoxylon campechianum* "campèche", *Pithecolobium unguiscati* (Mimosées),... et un arbrisseau, *Gayoides crispum* (Malvacées).

Nous retrouvons, sur les rochers calcaires karstifiés, aux arêtes tranchantes, dépourvus de sol et bordant la plage (récoltes C, K), cette végétation, régulièrement taillée par l'homme, se présentant sous forme de rejets ou avec un port rabougris ou rampant Bois trompette, Gommier blanc, Bois de fer, Chêne, Figuier et Figuier maudit, ces derniers rituels, respectés, et par suite de grandes tailles, Parésol, Bresillet, *Plumeria obtusa* "frangipannier" aux fleurs blanches (Convolvulacées), des arbustes microphylles, *Eugenia foetida* "bois dinc" (Myrtacées) *Capparis baducca* (Capparidacées), *Acalypha arcuata* aux feuilles étroites (Euphorbiacées), *Lantana involucrata* aux baies violettes (Verbénacées), *Randia parvifolia* "bois sardine" épineux (Rubiacées), *Hamelia patens* "corail" (Rubiacées), *Triopteris buchii* aux fleurs jaunes (Malpiihiacées), et dans les cavités, des plantes herbacées, issues de la végétation des sols en contre-bas, *Cassia tora* "digo marron" (Caesalpiniées), *Cleome pubescens* au feuillage collant (Cappari-dacées), *Boerhaavea coccinea* Mill. (Allionacées), des graminées, *Tricholaena rosea* "natal grass", *Panicum maximum* "herbe guinée" en petites touffes, *Fimbristylis ferruginea* (Cyperacées); Sur la roche à nue, s'incrustent des lichens, se fixent *Vanilla eggersii* "liane vers" (Orchidacées), *Tillandsia sublaxa* et *T. recurvata* "barbe pangnole" (Bromeliacées).

Les corniches exposées aux vents dominants, telle la Pointe Honorat, sont totalement dépouvues de végétation. Plus en retrait, dans des cavités plus ou moins profondes, se développent des arbustes au port rabougris, *Polygala panaea* L. "buis" (Polygalacées), *Plumeria obtusa*; *Morinda citrifolia* L., *Ficus populnea* (Fig; 2 — Transect K).

Une petite crique protégée (Fig. 2 — Transect I) à fond de sable et de galets, abrite quelques pieds de Mangle blanc, *Sesuvium*

portulacastrum "pourpier lan mer" (Aizoacées), *Philoxerus vermicularis* aux longs rhizomes (Amaranthacées), *Borrichia arborescens* (Composées) au port nain et aux feuilles succulentes, réfugiée dans les cavités rocheuses, *Opuntia dillenii* Haw. (Cactacées) en petits buissons.

Sur la rive sud-ouest, représentant un biotope voisin, plus immergé, sur une côte plus basse, une petite baie (arrêt L) est transformée en mangrove ouverte sur la mer, avec Mangliers rouges, puis Mangliers blancs, prolongée à l'intérieur par des herbacées: *Cakile lanceolata* (Crucifères), *Philoxerus vermicularis*, *Cleome spinosa* L. (Capparidacées).

— Mangroves :

Dans les marais des bords de falaises ou lagons, se développent, du centre vers la périphérie, *Rhizophara mangle* "manglier rouge" aux racines échasses (Rhizophoracées), exploité, coupé pour la fabrication de charbon de bois, *Laguncularia racemosa* "manglier noir" aux racines pneumaphores (Verbenacées) : de rare *Conocarpus erecta* "palétuviers" (Combrétacées), et en bordure, une végétation herbacée, rhizomateuse, avec *Sporobolus domingensis*. *Paspalum vaginatum* (Graminées), *Fimbristylis ferruginea* (Cypéracées), *Canavalia maritima* "pois maldioc lan mer" (Papilionacées), fait la transition avec celle plus arénacée du centre de la presqu'île (fig. 3 Transcet F).

— Ravines ensablées :

Un sédiment sablo-argileux, humide, formant transition entre les falaises et la bande sableuse, nous fait suspecter une circulation fréquente d'eau douce (ruisseau intermitent, arrêt E) représenté en traits points sur la crate, dont le trajet est souligné par des espèces hydrophytes, *Arundo donax* "roseau" (Graminées), *Cyperus planifolius* et *Fimbristylis ferruginea* (Cypéracées), des Graminées *Eragrostis prolifera* et *Panicum maximum* "herbe guinée" et *Canavalia* (Transect E).

— **Plages :**

Deux types de plages s'offrent à nous.

L'une (arrêts G, H, I et Transect H), située face au nord, recevant les vents dominants, est bordée par un trottoir corallien, soumis au ressac et sur lequel nous avons récolté les algues, *Caulerpa sertularioides* (Gmel.) Howe et *C. cupressoides* (West) C. Ag. Chlorophycées développées en stolons, *Sargassum natans (L) J.* Meyen. Fucale recueillie dans les laisses sur le sable. A une plage étroite, recouverte de débris de *Thalassia testudinum* (Hydocharidacées) et d'algues brunes, et sur laquelle courent les stolons de *Sporobolus littoralis* et *S. domingensis* (Graminées), succède un rebord sableux, haut de 50cm. à 1m. au sommet duquel une strate herbacée discontinue, rampante, avec *Sesuvium portulacastrum* "pourpier lan mer" (Aizoacées). *Ipomea tiliaecea* Choisy. "patate lan mer" (Papilionacées), *Philoxerus vermicularis*, *Tribulus cistoides* "fleurs câpre" (Zygophyllacées), est mélangée à des graminées, *Sporobolus*, *Paspalum laxum*, *Chloris petraea*, *Pancicum maximum*, "herbe guinée" introduite, développée en grosses touffes, et *Cakile lanceolata* une Crucifère. Les arbustes, rencontrés au sommet du rebord, et sur une largeur de 10 à 20 mètres en arrière, prennent un port rampant ou déformé par le vent, *Thespesia populnea* "gros mahaut" (Malvacées), *Caesalpinia ciliata* "quinique" (Caesalpiniées), *Borrichia arborescens* en grosses touffes (Composées) et fleurs jaunes, *Suriana maritima* "crisse marine" (Simarubacées), *Coccoloba uvifera* "raisin lan mer" (Polygonacées), buissonnante et *Terminalia catappa* "amandier d'indes" (Combretacées), ces deux derniers pénétrant plus à l'intérieur, *Euphorbia buxifolia* en touffes et une Amaryllidacée introduite et plantée en rangée *Hypeastrum puniceum*. Vers l'intérieur, la surface herbacée est plus continue avec des Graminées, *Eragrostis prolifera*, *Eleusine indica* "herbe pied poule" introduite, *Tricholeana rosea* couvrant de larges surfaces, *Panicum maximum*, fourragère, en grosse touffes, et des arbrisseaux, *Indigofera suffruticosa*, couché, au port étalé et rampant sur le sable, nous montre un bel exemple d'adaptation à certaines conditions édaphiques et climatiques, *Morinda citrifolia*

L. "feuille douleur", *Ricinus communis* "ricin, palma-christi" (Euphorbiacées) introduit, et une liane à la présence fortuite, *Momordica charantia* «Assorrossi» (Cucurbitacées).

L'autre plage (arrêtB), au sud, abritée des vents, en pente douce, lieu de débarquement des habitants, présente une végétation immergée à *Ruppia maritima* (Potamogetonacées), puis, à une étendue de sable nu de 3 à 4 mètres de large, correspondant à la zone de balancement des marées, fait suite, après un rebord, un tapis herbacé se prolongeant sur tout le centre plat de la presqu'ile. *Sporobolus littoralis, S. domingensis* et *Ipomea pes caprae* courrent sur le haut de la plage. Des ruines signalent que la zone fut habitée, ce qui est mis en évidence par des espèces cultivées dans l'intérieur, *Saccharum officinarum* "canne à sucre" plantées ou introduites fortuitement, *Melicocca bijuga* L. "quéneppe" (Sapindacées) issus de germinations de graines apportées, *Casuarina equisetifolia* "Filao, Pin d'Australie", plantés en bordure de mangrove, ornemental, Gommiers, Amandiers des Indes dans son biotype *Ricinus communis, Panicum maximum* "herbe guiné fourragère. *Hypeastrum puniceum* plantée, ornemental, comme le Filao, Parmi les Graminées, dont certaines forment des groupements purs, *Tricholaena rosea* "natal grass", *Cenchrus tribuloides* "piquant cousin", *C. viridis* "piquant vert", *Eleusine indica* "herbe pied poule", *Chloris petraea,* se dressent des rudérales, *Melanthera buchii, Bidens pilosus* "z'aiguilles" et *Vernonia cinerea* (composées), *Stachytarpheta jamaicensis,* "verveine violette" (Verbenacées), *Euphorbia buxifolia* et *Philanthus niruri* "derrière dos" (Euphorbiacées), et, de plus grande taille, *Erigeron canadense* (Composées) envahissant, *Sesbania sericea* (Papilionacées), et un arbrisseau de la même famille, *Sophara tomentosa.* — Sur la pelouse centrale, se développent, sur un substrat sableux, bien consolidé, une végétation herbacée, mais de grande taille, *Sesbania sericea, Erigeron canadense, Panicum maximum,* avec des plages de *Tricholaena rosea* et *Canavalia,* rampante sur les endroits découverts, des arbustes et arbrisseaux, *Sophora tomentosa, Morinda royoc* "safran" (Rubiacées), *Macroptilium lathyroides* aux fleurs mauves (Papilionacées), *Chorchorus hirsutus* "sif-

flet" (Tiliacées), quelques arbres isolés, *Columbina, Bursera, Terminalia, Melicocca,* ainsi que des rudérales, *Euphorbia peplus, Stachytarpheta.*

Une touffe de *Arrundo donax* "roseaux" et quelques pieds d'une Papilionacées,*Maccroptilium lathyroides* soulignent une circulation, même faible, d'eau douce dans le sable. Quelques petites surfaces de Canne à sucre subsistent d'un essai de culture.

CONCLUSION:

Une petite surface côtière nous a permis d'étudier une série de biotopes, conditionnés par des facteurs édaphiques (substrats rocheux, sableux, innondé) et climatiques (action du vent,..).

Les limites sont l'objet d'interpénétration des flores — herbacée surtout.

L'évolution arénitique des plages nous fait observer l'apparition d'espèces colonisatrices de substrats sableux, côtiers, consolidés. L'infiltration d'eau douce est soulignée par la présence de végétaux hygrophytes.

Un type d'évolution de mangrove, barrée par un cordon littoral, est ici encore observé.

La recherche de la mise en valeur, par l'apport de graminées, pour l'élevage (Herbe guinée) ou la culture (Canne à sucre) a introduit, sur un substrat vierge, des espèces fortement compétitives *(Erigeron, Cenchrus, Tricholaena, Sesbania,...)* et montre un type d'évolution dépendant directement de l'action anthropogène.

BIBLIOGRAPHIE

BARKER & DARDEAU — La flore d'Haiti (Port-au-Prince)

LA SOCIETE HAITIENNE D'AUTOMOBILES S. A.

est fière de présenter au public haitien

Good Year

GOOD YEAR, une conception complètement nouvelle en matière de pneu.

GOOD YEAR, le pneu dont la caresse est en cordes de Polyester, ceinturé de fibre de verre.

Exigez GOOD YEAR, le pneu de durée imbattable

Exigez GOOD YEAR, à la société Haitienne d'Automobile.

L'ATELIER

INSTITUT DE DESSIN ET DE PEINTURE

33, Rue José Marty et Bellevue, 33

Boîte postale 181 — Port-au-Prince, Haiti W.I. — **Téléphone : 2-4525**

GALERIE D'ART — Studio NEHEMY

Cours de Dessin, de Peinture et d'Histoire de l'art

Ouvert tous les jours de 8 h à 6h. p.m.

Dimanche et jours fériés sur rendez-vous

Tableaux des meilleurs artistes du pays

réelles du Gouvernement dont il est l'organe à l'extérieur.

Quoique puisse être, cependant, l'accueil fait à ce mémoire, la foi du soussigné dans les excellentes intentions du gouvernement de Mr Roosevelt et du peuple des Etats-Unis à l'égard de la République d'Haïti ne sera jamais ébranlée. Il laissera toujours à Dieu et à la justice immanente le soin de faire triompher la bonne cause, quand l'heure de la lutte aura sonné

Firmin

Officier de l'Instr. Pub. (France)
Officier de la Légion d'Honneur

Saint Thomas, 29 Mai 1905.

Histoire

FIRMIN ET LES ETATS-UNIS
A TRAVERS UN DOCUMENT INEDIT

IIe Partie

(Voir Conjonction No. 126)

par Roger GAILLARD

LE DOCUMENT

Suite du Mémoire de Firmin au Secrétaire d'Etat Américain John Hay 24 Mai 1905

Feuillet 12

Le soussigné, après avoir passé la journée du 1er Juillet dans la rade du Cap, à bord de la «Crête-à-Pierrot», se rendit aux Gonaïves (48) où il venait d'être élu le premier député du peuple pendant même qu'il se défendait contre les agressions sauvages du Délégué chargé de la guerre. (49). Il y arriva le 3 Juillet, ayant passé au Môle Saint Nicolas pour y déposer quelques télégrammes importants. Il y resta huit jours, pour attendre la décision du Gouvernement provisoire sur la conduite inqualifiable du général Nord Alexis ; mais il apprit que celui-ci avait envoyé quelqu'un de sa confiance à Port-au-Prince, (50) chargé d'obtenir de ce gouvernement la ratification de tout ce qui avait été fait au Cap. Quatre des six membres du Gouvernement provisoire restés à Port-au-Prince, avaient publiquement condamné la

conduite de leur collègue, dans des interviews qui ont été publiés dans tous les journaux de la Capitale (51). Mais le général Boisrond-Canal et le général St. Fort Colin se montrèrent, l'un ouvertement, et l'autre sournoisement, d'accord avec ce collègue, et comme à eux deux, ils tenaient et la présidence de ce gouvernement et les forces militaires, la majorité n'eut point le courage de faire son devoir (52). C'est dans cet état de choses que le soussigné adressa au Gouvernement provisoire sa lettre du 11 juillet 1902, qui a été publiée dans plusieurs journaux (Voir «Nouvelliste» du 15 Juillet). Aucune réponse ne fut faite à cette lettre ! (53)

Le silence du Gouvernement provisoire exaspéra toutes les consciences ; et après que fut écoulé le délai de quinze jours, sans qu'il daignât répondre, ce fut en vain que le soussigné voulut continuer à imposer le calme à ses amis (54).

Trois membres de ce gouvernement se retirèrent ; de sorte qu'il n'en resta que trois à la Capitale, pour assumer la responsabilité

d'une situation qu'on avait machinée dans le plus coupable dessein (55). Le 24 Juillet, les populations de l'Artibonite déclarèrent protester (56) contre le Gouvernement provisoire. Immédiatement, tout le Département du Nord-Ouest, les arrondissements de Plaisance, du Borgne et du Limbé, dans le Nord, et l'arrondissement de Léogâne, dont la principale ville est Petit-Goâve (57) dans l'Ouest, se manifestèrent en faveur de la protestation. De là sortit la guerre civile dont Haïti eut à souffir les horreurs, du 28 Juillet au 15 octobre 1902. Le soussigné ne tient pas à appuyer sur les péripéties de cette guerre dont la particularité la plus saillante est la destruction de la «Crête - à Pierrot» dont le «Panther», croïseur allemand, tenta de s'emparer, dans la rade des Gonaïves, le 6 Septembre, mais que l'héroïque amiral Killick fit sauter, en y périssant, plutôt que de subir l'outrage qu'on essayait d'infliger aux couleurs haïtiennes ! (58)

La destruction de la «Crête-à-Pierrot» était ostensiblement la victoire facilitée à ceux qui luttaient pour soutenir l'injustice et les illégalités. Cependant la lutte dura encore plus d'un mois et toutes les grandes batailles furent gagnées par les défenseurs de la cause du soussigné.

Cependant, dès le commencement de cette malheureuse guerre, le soussigné se sentit mal à l'aise dans le rôle que les événements l'avaient obligé à jouer. C'est dans cet esprit que, pour expliquer sa conduite, il adressa à Son Excellence M. Roosevelt une lettre dans laquelle il tâchait de lui exposer les circonstances ci-dessus relatées, de façon à les mettre en toute lumière. Le soussigné, au courant des convenances internationales savait parfaitement que le Président des Etats-Unis d'Amérique ne pouvait point lui répondre ; mais il avait accompli un acte de conscience inspiré

Feuillet 14

surtout par sa grande et sincère admiration pour l'homme qui siège encore et si noblement à la Maison Blanche (59). La lettre avait été acheminée à sa haute destination par le canal de M. Powell, Ministre des Etat-Unis à Port-au-Prince, à qui avait été également adressée une lettre conçue à peu près dans le même esprit. En agissant de la sorte, le soussigné avait obéi à un sentiment politique qui a toujours dominé chez lui, à savoir que le gouvernement des Etats-Unis aura toujours une mission morale à exercer sur la vie publique de la République d'Haiti, sans que l'indépendance de cette dernière soit mise en question (60) . sentiment dont il a donné des témoignages en plus d'une occasion.

M. Powell, placé différemment que Son Excellence M. Roosevelt, répondit au soussigné par sa lettre officielle du 21 août 1902 (pièce H) où il laissait entrevoir la satisfaction bienveillante qu'éprouverait son gouvernement à voir cesser la guerre civile, qui exposait Haiti à tant de pertes douloureuses et irréparables, et offrit généreusement l'intermédiaire de la Légation américaine pour tou-

te démarche pouvant rétablir la paix dans le pays. Le soussigné s'empressa de rechercher une base d'entente qu'il était en train de rédiger, quand parvint la regrettable affaire du «Markomania» entraînant la destruction de la «Crête-à-Pierrot». (61) L'idée de proposer une base d'entente fut abandonnée : car toute proposition faite à ce moment-là eût paru une faiblesse, aux yeux du Gouvernement provisoire, dont les intrigues avec la Légation allemande de Port-au-Prince avaient réussi d'une façon si funeste pour les intérêts matériels et moraux de la République, et une indignité aux yeux mêmes du soussigné et de tous les défenseurs de sa cause.

Cependant. à l'occasion de la séquestration forcée de Madame

Feuillet 15

Firmin, réfugiée chez le vice-consul américain, au Cap, le soussigné reprit la correspondance (Voir pièce I) avec M. Powell et, par politesse, lui expliqua le motif pour lequel aucune réponse ne lui avait été faite, à propos de ses offres de servir d'intermédiaire pour une entente. Le Ministre des Etats-Unis ayant eu l'extrême bonté de faire des démarches auprès du général Boisrond-Canal, pour obtenir qu'il fut permis à Madame Firmin de s'embarquer pour l'étranger, l'entretint en même temps de la question d'entente et fit part de son impression au soussigné, en lui annonçant que l'ordre allait être passé au Cap-Haitïen de laisser partir Madame Firmin et telle de ses parentes qui se trouveraient avec elle chez M. Behrmann (62) (Voir pièce J). — Cette lettre arriva aux Gonaïves, le 7 Octobre ; trois jours après, le soussigné fit savoir à M. Powell les dispositions absolument désintéressées dans lesquelles il se trouvait et sa résolution de mettre fin à la guerre civile, même en abandonnant sa candidature (voir pièce K). Cette résolution était dictée par ce fait que, depuis deux moïs, le sang des Haïtiens coulait, sans que le pays, — malgré la sympathie politique qui était montrée de tous les côtés au soussigné—, voulût se lever comme un seul homme pour manifester la volonté nationale (63). Les autorités militaires mêmes, dont l'action aurait dû

être enhardie par l'adhésion du peuple, demandaient des armes et des munitions avant d'agir, comme si elles n'avaient qu'à coopérer dans la guerre civile (64). (Voir pièces N.O.P.2.R.) De même qu'après deux jours de résistance, au Cap, pour imposer le respect de la loi et des propres circulaires du Gouvernement provisoire, le soussigné abandonna la situation, quand il fut convaincu que ce gouvernement ne tenait à l'exécution ni des lois ni de ses circulaires, de même il sentit qu'après deux mois de guerre civile, le peuple — s'il voulait épouser la cause du droit et favoriser l'avènement d'un honnête citoyen au pouvoir—, aurait pu se prononcer ; et la passivité du peuple (65) lui inspira la même idée d'abandon-

Feuillet 16

ner une guerre dont on ne pouvait ni prévoir la fin ni supporter les désastres.

Il arriva surtout à cette détermination par le fait de l'intervention généreuse du Ministre des Etats-Unis, parlant amicalement, presqu'au nom du Gouvernement du noble pays qu'il représente en Haïti. En raison de la résolution prise, le soussigné avait commencé de préparer son monde à se retirer, sans leur dire le fin mot (66). Cependant, comme si les forces de l'ennemi étaient avisées des dispositions dans lesquelles on se trouvait au Limbé (67) et dans l'Artibonite, le 8 octobre, un furieux assaut fut donné au premier endroit et fut répété à trois reprises, dans une bataille qui dura toute la journée, sans qu'on pût s'en rendre maître. Après la retraite des assaillants, il fut constaté que le nombre de leurs morts et blessés montait à près de 100 victimes. Durant les journées des 9 et 10 Octobre, on découvrait à chaque pas des cadavres que l'ennemi n'avait pu emporter. Le 11 Octobre, un assaut fut livré par les troupes du Gouvernement provisoire contre les fortifications de Mont-Rouy fermant la clef de l'Artibonite. Il fut repoussé, après 3 heures de combat acharné ; et 108 cadavres restèrent sur le champ de bataille.

Lorsque le soussigné eut reçu, dans l'espace de 3 jours, les dé-

tails de ces deux victoires dont ses amis exultaient, mais qui étaient que rien ne pouvait être fait, sans préalablement consulter avec le plus continuer à fournir l'occasion à tant de tueries ; et sans même attendre le résultat des pourparlers entamés par M. Powell, il lui adressa une nouvelle lettre (pièce D) à la date du 13 Octobre, exprimant encore plus explicitement son désir de la paix, et demandant surtout la suspension de ces batailles sanglantes, propres à déchirer le coeur de tous vrais patriotes. Malheureusement, M. Powell appelé ailleurs par l'exigence de ses fonctions, avait quitté Port-au-Prince. M. Battiste, chargé de la légation Américaine, avait communiqué cette dernière lettre au général Canal ; mais celui-ci, ayant convoqué les deux autres membres du Gouvernement provisoire siégeant avec lui, et... les deux candidats (72) à

Feuillet 17

la présidence, Mr. Fouchard et Sénèque Pierre (68), il fut décidé que rien ne pouvait être fait, sans préalablement consulter avec le général Nord Alexis, pour avoir son opinion (Voir pièce M). La lettre par laquelle Mr. Battiste notifie cette décision au soussigné, datée du 14 octobre, lui fut remise le lendemain. Le soussigné connaissait trop bien les sentiments du général Nord Alexis et de ceux qui l'entouraient, au Cap, après les actes de vandalisme du 29 Juin, pour attendre rien de favorable à une entente équitable (Voir le journal l'«Ordre») : il résolut donc de s'embarquer à bord de l'«Adirondack» de la Compagnie hambourgeoise (69).

Le soussigné, en se retirant de la lutte, avait la pleine conviction que la grande majorité du pays, quoique manquant d'énergie et de courage civique (70), était cependant en faveur de sa cause ; mais il voulut se mettre à l'abri de tout reproche de continuer la guerre dans un but ambitieux et égoïste. Lui parti, les deux candidats que le général Canal avait appelés à délibérer avec lui sur l'opportunité d'une entente, se trouvèrent en présence l'un de l'autre, tandis que le rusé président provisoire, avec ses amis politi-

ques, travaillait secrètement à les écarter l'un et l'autre, en favorisant l'avènement du général Nord Alexis à la Présidence d'Haïti, bien qu'ils fussent convaincus de son inaptitude et de sa décrépitude, lui connaissant l'âge de 83 ans et une grande ignorance. Enfin, dans la soirée du 17 Décembre 1902, le général Nord Alexis, avec la connivence du général Boisrond-Canal (71), fit un coup d'Etat, par lequel les troupes réunies à la Capitale le proclamèrent Président d'Haïti : le Fort National y répondit par une salve de 101 coups de canon et le lendemain les portes du Palais National lui furent ouvertes (72). Le 21 Décembre, les Chambres Législatives sanctionnèrent le fait accompli... (73)

Feuillet 18

Depuis deux ans et demi que dure le gouvernement de ce vieillard malade et incapable, la République d'Haïti, quoique payant régulièrement ses dettes à l'étranger (74), descend de plus en plus vers la ruine au milieu d'un concert de malédictions contre l'ordre de choses établi. La misère du peuple haïtien fait un contraste irritant avec les fortunes improvisées de ceux qui jouissent des faveurs du gouvernement. En effet, tandis qu'un procès retentissant s'est fait contre les **Consolidards**—comme on a appelé ceux qui ont trempé dans le vaste scandale qui eut lieu sous le président Sam, — les fonctionnaires actuels ne cessent de prévariquer avec un cynisme des plus révoltants. Depuis que le général Nord est au pouvoir, le peuple ne sait à quoi on a employé les revenus publics, dont personne ne rend compte ; on vole dans les douanes d'une façon insolente. Et lorsque les journaux stipendiés du Gouvernement crient contre ces vols, c'est pour demander que les concessionnaires actuels soient remplacés par une autre série de vicieux, comme une escouade en remplace une autre, en continuant la même besogne. Dix millions de papier monnaie, émis du 24 décembre 1903 à cette date, soit moins de dix-huit mois, ont été complètement dépensés, sans aucun contrôle (76). La prime sur l'or (77), qui était de 145%, à l'avènement du général Nord Alexis

au pouvoir, est maintenant à 500% ! La misère publique est arrivée à un degré inconnu dans l'histoire haïtienne ; elle démoralise les meilleures familles (78) qui sont obligées, pour vivre, de mettre à côté toute dignité, toute pudeur politique ou privée. Le peuple a faim ; mais il ne lui est point permis de se plaindre, car Il n'y a plus de loi, plus de justice. On fusille les citoyens gênants, sans scrupule, en les faisant condamner par les tribunaux militaires, ayant pour juges les sicaires du gouvernement (79). La liberté individuelle n'est plus garantie, pas même celle d'un député du peuple ou d'un sénateur de la République : car on a vu emprisonner plusieurs, sans au-

Feuillet 19

cun motif explicite et chasser les autres du pays, en menaçant de les fusiller. (80) Malgré les articles fallacieux d'une presse semi officielle que ne peuvent démentir sans danger les journaux restés honnêtes, Haïti est plongée dans la honte, le despotisme et la misère. (81)

La paix est nécessaire, indispensable au développement du pays ; mais il y a des paix plus préjudiciables que la guerre. C'est dans ce sens que Tacite a écrit : **Miseram pacem vel bello bene mutari** (82). Aussi bien, sent-on actuellement, en Haïti, que la situation ne peut durer longtemps, sans exposer la République à une décomposition nationale irrémédiable. Le peuple, impatient, murmure, crie et montre des signes palpables de ses tendances : une révolution menace de sortir de cette situation malheureuse. Sans doute, après la pénible expérience faite par le soussigné, en 1902, devait-il rester indifférent et voir venir les événements sans se préoccuper de leur suite ; mais si une telle attitude serait d'une sagesse pratique, elle ne serait pas moins d'un égoïsme condamné par la raison patriotique (83). Il lui faut envisager soucieusement les éventualités qui peuvent surgir et s'imposer à son action de citoyen haïtien.

Pour répondre au généreux appel de l'honorable Mr. Powell, parlant presqu'au nom du gouvernement des Etats-Unis (**I can also say to you that this is the earnest desire of my government,** à écrit le ministre américain), le soussigné en se conformant d'ailleurs à ses propres sentiments de patriotisme, a abandonné, en 1902, une situation qui aurait pu tourner à la fin, à son avantage. Le résultat de son abnégation n'a été que l'avènement du général Nord Alexis à la Présidence et le triste état dans lequel Haïti se trouve actuellement plongée. Les deux honorables compétiteurs du soussigné, durant les événements de 1902, quoique ayant indirectement favorisé la nomination du général Nord, n'ont pas été épargnés par le vieux chef d'Etat, ou plutôt par ses inspirateurs : ils ont été, sans avoir commis aucun crime, expulsés du pays, malgré le caractère de Sénateur de la République dont l'un

Feuillet 20

d'eux, Mr. S. M. Pierre, est constitutionnellement revêtu ! Acculés comme le soussigné aux angoisses d'un exil immérité, sentant que les anciennes compétitions ont seules favorisé l'avènement du général Nord au pouvoir, les deux anciens candidats, aujourd'hui exilés, lui ont donné la main, tous les trois se promettant d'unir leurs efforts pour retirer le pays de l'abîme où il glisse, et de se conformer loyalement à la volonté populaire apparemment manifestée, en dehors de toute perturbation. Une attente patriotique a été signée en ce sens (voir pièce R). (84).

Parmi ceux qui ont travaillé à amener le général Nord Alexis au pouvoir, — dont ils ont accaparé toutes les avenues—, on dit que le plus en relief se vante de pouvoir par des relations personnelles et des alliances familiales (85), compter tout particulièrement sur le concours des Etats-Unis, pour lui accorder une protection efficace, quoique officieuse (86). Le soussigné a été même informé que certaines gens ont persuadé le Département d'Etat, à Washington, qu'il est hostile aux Américains ; que 1o) il aurait

porté le général Hyppolite à refuser le bail du Môle Saint-Nicolas aux Etats-Unis, en 1891, et que 2o). dans une brochure éditée au Cap-Haïtien, il a outrageusement parlé de M. Blaine, dont la mémoire est si généreusement estimée par ses compatriotes. On n'a qu'à lire cette brochure qui est une lettre ouverte à M. Solon Ménos, — beau-père de la femme de M. Léger, Ministre d'Haïti à Washington et ami de celui-ci, — pour se rendre compte de l'inexactitude de telles insinuations. C'est, tout au contraire, le soussigné qui a eu à défendre les Etats-Unis contre les imputations acrimonieuses de M. Ménos (voir notamment pp. 23, 40, 51, 52 de la brochure, Pièce 5) ; quant aux paroles concernant Mr. Blaine (page 56 à 63), aucun patriote américain, ayant le sens de la liberté de penser, ne peut y trouver rien de froissant ; mais plutôt un sincère hommage rendu par le soussigné à la haute valeur du grand Américain que fût Mr. Blaine, tout en ayant travaillé dans le sens de l'intégrité nationale de son pays (87). En résumant les faits ci-dessus exposés et les explications fournies, le tout avec pièces à l'appui, le soussigné ose se croire autorisé à dire que nul homme politique de la République d'Haïti ne s'est jamais montré plus sympathique que lui à la République des Etats-Unis (88). Sa dis-

Feuillet 21

position raisonnée et fondée sur une longue conviction, est de marcher d'accord avec le gouvernement américain dans une politique conforme avec la doctrine de Monroe, telle que l'interprête si logiquement Son Excellence Mr. Roosevelt (89). Indépendance d'Haïti, inviolabilité de son territoire ; mais devoir patriotique d'étudier toute demande des Etats-Unïs dont le fondement reposerait sur l'utilité pour le gouvernement de Washington d'avoir la garantie morale qu'Haïti ne pourrait servir de point de concentration navale ni de relai pour une tierce puïssance agissant contre les possessions américaines ou le canal de Panama (90), tel serait le programme international du soussigné, s'il arrivait au pouvoir ou avait à exercer une influence sérieuse

sur la diplomatie haïtienne (91). A ce programme, il y aurait le problème pratique de favoriser spécialement le développement des liens qui unissent les deux pays, sous le rapport commercial et industriel et même sous celui de la sympathie politique, en rendant le peuple haïtien de plus en plus éclairé de l'utilité de l'amitié de l'Union Américaine.

Ce que le soussigné désire exprimer très courtoisement en matière de conclusion, c'est la question suïvante :

— Si, à Dieu ne plaise, Haïti devait être de nouveau lancée dans une guerre civile, aurait-il le droit de compter sur la sympathie du Gouvernement des Etats-Unis ou, tout au moins sur sa neutralité loyale et absolue, de façon que ses adversaires soient réduits à ne compter que sur leur popularité ou leur crédit politique, à l'intérieur, pour lutter contre lui ? (92).

Le soussigné sait que le Secrtaire d'Etat peut légitimement se refuser à lui répondre, en observant un louable scrupule envers un gouvernement avec lequel les Etats-Unis sont en relations amïcales. Mais il espère que l'honorable Mr. John Hay, dans sa bienveillance, trouvera un moyen peu compromettant de lui faire savoir, par l'intermédiaire de celui qui lui remettra le présent mémoire, les intentions

Feuillet 22

réelles du Gouvernement dont il est l'organe à l'extérieur.

Quoique puisse être, cependant, l'accueil fait à ce mémoire, la foi du soussigné dans les excellentes intentions du gouvernement de Mr. Roosevelt et du peuple des Etats-Unis à l'égard de la République d'Haïti ne sera jamais ébranlée. Il laissera toujours à Dieu et à la justice immanente le soin de faire triompher la bonne cause, quand l'heure de la lutte aura sonné (93). ...

A. Firmin
Officier de l'Instruction Publique (France)
Officier de la Légion d'Honneur.

Saint-Thomas, 29 mai 1905.

48

Nord Alexis avait refusé de fournir du combustible à «La Crête». L'aviso saisit **«une goélette qui portait du charbon et du bois de campêche»**, et ayant **«alimenté ses chaudières»**, quittait le Cap, le 1er juillet, à 11 heures du matin.

(Note parue dans **Le Nouvelliste** du 3 juillet 1902.)

49

«Firmin a été élu député des Gonaïves, le 30 juin, à 3 heures du matin». (**Le Nouvelliste,** 7 juillet 1902)

De même que Nord Alexis, s'immiscait dans la campagne électorale en son département, Jean-Jumeau, dans son fief de l'Artibonite, n'était pas sans reproche. A preuve, ces extraits de l'Effort du 20 juin 1902 .

«On nous écrit de plusieurs communes de l'Artibonite, pour nous signaler l'ingérence des autorités militaires dans les élections. Le libre exercice du droit de vote est rendu impossible. Partout, nous affirme-t-on, le général Jean a «ses candidats» qu'il impose aux populations. Les «autres» sont inquiétés. Quelques-uns même ont été arrêtés et conduits sous escorte aux Gonaïves. (...) Tout le monde sait que le général Jean-Jumeau patronne ouvertement un candidat à la présidence. (...) Nous demandons au gouvernement provisoire d'ordonner immédiatement la mise en liberté de notre ami, le citoyen Solon Dubourg, de Saint-Marc, arrêté illégalement et arbitrairement pour le seul crime, nous informe-t-on, de s'être porté candidat à la députation nationale pour la commune des Verrettes et d'avoir cru pouvoir faire librement la campagne électorale»,

50

«Il nous revient que M. Magny, qui vient d'arriver à Port-au-Prince, est porteur d'un rapport du Général Nord sur les graves événements qui ont mis à sang et à sac la ville du Cap» (**Le Nouvelliste** du 9 juillet 1902).

Le même journal (le lendemain) indiquera ainsi les rapports entre Magny et Nord Alexis : **Pour gérer l'administration des finances et de la douane du Cap, une Commission administrative a été nommée par le général Nord Alexis, composée de MM. J. F. F. Magny, Vergniaud Leconte et Anthime Latortue».**

Magny (qui sera alors désigné par les initiales J. J. F. Magny) deviendra ensuite membre de la Commission d'Enquête Administrative et de Vérification, puis Secrétaire d'Etat des Travaux Publics dans le second cabinet

51

Rappelons que le Gouvernement révolutionnaire comprenait sept membres : Boisrond-Canal, Saint-Fort Colin, Nord Alexis, Dennery, Jérémie, Césarions, Lalannes.

Du fait de la mission de Nord Alexis au Cap, le Gouvernement provisoire se trouvait réduit effectivement à six membres à Port-au-Prince.

Le comportement du général Nord, durant les événements de fin juin au Cap fut d'abord blâmé par le Gouvernement provisoire (lettre envoyée le 7 juillet 1902), puis sévèrement critiqué, comme le dit le mémoire, par quatre sur six de ses membres restés à la capitale : Jérémie, Lalannes et Césarions, firministes notoires, et aussi Dennery. Leurs interviews parurent dans **La Tribune Populaire** des 10 et 12 juillet 1902. Selon **le Soir** du 14 juillet, leurs déclarations étaient **«venues à point, confirmer ce que tout le monde sentait, c'est que le «nord-alexisme» n'est plus une chimère, mais une réalité ; il tient sa force du Gouvernement provisoire».**

52

En quoi aurait consisté ce devoir ? Démissionner du Gouvernement provisoire ? Ou mieux, en expulser le président Boisrond-Canal et le chef militaire de Port-au-Prince Saint-Fort Colin ?

Notons, en passant, le blâme jeté par Firmin, quelque peu légèrement, sur ses collaborateurs peut-être les plus proches.

53

Dans cette lettre du 11 juillet, Firmin rejetait la seute compensation que lui avait consentie le Gouvernement provisoire : l'envoi au Cap d'une commission chargée d'enquêter sur les événements de fin juin. Comment juger des faits, disait Firmin, en ne s'informant qu'auprès d'une seule des parties, celle ayant triomphé au Cap ?

54

Une certaine confusion règne, dans ces paragraphes, quant à la chronologie.

Le séjour d'Anténor Firmin aux Gonaïves, dura du 3 juillet, date do son débarquement de «La Crête-à-Pierrot», au 15 octobre, date de son départ par le steamer «Adirondack». Soit près de trois mois et demi (104 jours).

Cette période comprend deux parties : la phase pré-insurrectionnelle, du 3 juillet au 24 juillet : la phase insurrectionelle, du 24 juillet au 15 octobre.

La première phase, celle qui est exposée jusqu'ici par Firmin, comprend, à ses yeux, deux moments :

— d'abord une période de huit jours, du 3 au 11 juillet, durant laquelle Firmin, aux Gonaïves, a attendu «la décision du Gouvernement provisoire sur la conduite inqualifiable du général Nord Alexis» ;

— ensuite une période de 15 jours (dit Firmin), durant laquelle il a attendu la réponse de Boisrond-Canal à son message du 11 juillet, message rejetant le principe de l'envoi, au Cap seul, d'une commission d'enquête.

La division en périodes, avancée par Firmin, est inexacte quant au dernier point. Moins de quinze jours, en effet, se sont écoulés entre la date du message (11 juillet) et celle proclamant la rébellion (24 juillet). Le «délai» a donc été de 13 jours.

Cette confusion semble voulue, car on verra, dans les notes suivantes, comment elle va en entraîner d'autres, apparemment tout aussi intentionnelles.

(La date exacte de la proclamation de la rébellion nous est fournie par Firmin lui-même dans le présent mémoire, à la deuxième ligne du feuillet 13. Cette date est le 24 juillet. Dans son intéressant mémoire de sortie (Ecole Normale d'Haïti) consacré à Firmin, M. Claude Moise propose la date du 18 juillet (Conjonction No. 117 décembre 71. p. 48), mais sans fournir de référence. Par ailleurs, les journaux que nous avons consultés et qui reproduisent le document, n'en mentionnent pas la date. Nous nous arrêtons donc à celle avancée par Firmin lui-même.)

L'auteur du mémoire ne précise pas la date de cette triple démission, mais à la simple lecture de son texte, on est conduit à supposer que ce retrait volontaire des trois ministres firministes se serait produit durant la période pré-insurrectionnelle, durant le «délai» d'attente de quinze jours, commençant le 11 juillet. En un tel cas, cette démission, antérieure à l'insurrection, et signe de l'indignation croissante dans les rangs firministes, aurait contribué au déclenchement inéluctable de la révolte.

Or l'ordre réel des événements a été, dans le mémoire, renversé.

En effet, le 24 juillet, la guerre contre le Gouvernement provisoire était officiellement proclamée par les firministes. Et le même jour, Killick débarquait des troupes à Williamson, près de l'Arcahaie, aux portes même de Port-au-Prince.

Le lendemain 25 juillet, se tenait une réunion capitale du Gouvernement provisoire. Les trois ministres firministes avaient le choix entre d'une part se désolidariser du mouvement insurrectionnel et rester au service du gouvernement, et, d'autre part, maintenir leur fidélité à Firmin, et, en ce cas, renoncer à leurs fonctions.

On sait qu'ils choisirent la seconde branche de l'alternative. Avec la différence que Jérémie, tout en continuant à se proclamer firministe, réprouva publiquement le chemin de la lutte armée pris par son chef, — tandis que Césarions et Lalannes, le jour même de leur démission, s'embarquaient à Mon-Repos sur une barge, et, en compagnie de Seymour Pradel, gagnaient

au large le steamer «Lauenburg» qui, le lendemain, les débarquait aux Gonaïves, dans le camp des insurgés.

Le Gouvernement provisoire passait ainsi de sept membres à quatre (trois à Port-au-Prince et un dans le nord). La majorité étant de son côté, il resta au pouvoir.

C'est donc seulement à cette phase de son exposé, que Firmin situe l'acte officiel de cette déclaration de rébellion, essayant ainsi d'en faire une conséquence de l'indignation de ses amis, à qui il lui était devenu impossible d'**«imposer le calme»**.

Signalons encore, accessoirement, que le mot «protester», dans le langage des mouvements révolutionnaires de l'époque, est un euphémisme. Il signifie : «prendre les armes».

Le texte de cette proclamation fut publié par les journaux de Port-au-Prince (voir Le Soir du 26 juillet), sous le titre **«Protestation»**. Signé de Jean-Jumeau, de Firmin et d'une dizaine d'autres noms, il disait littéralement : **«L'autonomie nationale est en danger ; aussi protestons-nous contre les illégalités, les manoeuvres et les ignominies»**. Et il se terminait par un cri de ralliement : **«A bas le Gouvernement provisoire»**.

Dès cette date, 24 juillet, la guerre civile, sur le papier aussi bien que dans les faits, a donc commencé, et c'est bien Firmin qui, au lieu de s'écarter, en prend l'initiative.

o O o

Signalons, de plus, que durant cette période de treize jours, Firmin n'attendit pas bras croisés. Ses deux chefs de guerre se mirent en devoir de parer à toute éventualité, même en désobéissant, dès ce moment, aux ordres exprès du Gouvernement provisoire.

Le premier chef de guerre, le général Jean-Jumeau, proconsul de l'Artibonite, prit ainsi d'importantes dispositons militaires, en faisant **«garder les limites de son département, à la Garde sixième, entre Saint-Raphael et Saint-Michel, entre Le Borgne et Gros-Morne»**. (Information du Nouvelliste du 21 juillet).

Le second chef de guerre, le vice-amiral Killick, dès le début de la période d'attente, s'était, de son côté, mis en rébellion ouverte contre le Gouvernement provisoire.

En effet, ce dernier lui avait intimé l'ordre de rentrer à Port-au-Prince avec l'aviso «La Crête-à-Pierrot». Killick n'ayant pas répondu, le Gouvernement provisoire, le 10 juillet, le révoquait, nommait à sa place son second, un sujet britannique, le commandant Reed, et ordonnait à ce dernier de conduire «La Crête» à la capitale.

Vingt-quatre heures plus tard, c'est-à-dire le 11 juillet, Boisrond-Canal, toujours sans nouvelles des Gonaïves, envisagea les grands moyens.

Comme le croiseur français «d'Assas» venait d'entrer dans la rade de

Port-au-Prince, le président du Gouvernement passa des instructions à Jérémie (chargé du département de la Marine) pour qu'il obtienne du ministre de France que le bateau de guerre en visite soit envoyé aux Gonaïves pour ramener «La Crête-à-Pierrot», de force, à la capitale.

Jérémie, indigné, ayant refusé d'obtempérer à cet ordre, Boisrond-Canal effectua lui-même la démarche. Il se heurta à un refus des plus fermes du commandant du «d'Assas», avançant qu'il ne pouvait intervenir dans les affaires haïtiennes que sur instructions précises émanant de Paris.

Le ministre Jérémie s'empressa de faire connaître à Firmin, par dépêche, les risques que Killick, en persistant à garder «La Crête» sous son commandement, faisait courir à la nation. Ce même 11 juillet, il exprimait plus longuement ses appréhensions dans une lettre au chef de son parti :

«La situation devient de plus en plus difficile. On trame la perte de notre autonomie. De faux patriotes demandent l'intervention du corps diplomatique dans nos affaires. Sous prétexte que Killick méconnaît les ordres du gouvernement provisoire, ils poussent à ce que La Crête-à-Pierrot soit déclarée pirate. Les moins fous demandent qu'elle soit capturée par un navire de guerre étranger et conduit dans les eaux de Port-au-Prince». (Lettre reproduite dans le livre de Firmin, **«L'effort dans le mal»**, pp. 35 et 36.)

Le lendemain 12, et bien qu'on ne se fût point adressé à lui, l'amiral répondait lui-même à Boisrond-Canal par ce message télégraphique : **Killick ne craint rien ; fera sauter navire en compagnie, pour l'honneur national. Vous restez responsables».**

De son côté, Firmin faisait parvenir, le même jour, le message suivant à son plus important partisan dans le Gouvernement provisoire.

«Reçu dépêche. Droit international ne permet pas navire de guerre étranger capturer vaisseau haïtien dans eaux haïtiennes, hors état de guerre.

«Ministère affaires étrangères français réprouverait pareille entreprise à laquelle honorable Monsieur Desprez est incapable de se prêter. Une telle action exciterait le pays contre le Gouvernement provisoire, qui deviendrait provocateur de guerre civile. En tout cas, je monterai sur La Crête-à-Pierrot pour mourir en résistant, au nom de l'indépendance nationale».

Le chef de parti et le soldat s'engageaient donc tous deux, et péremptoirement, à préférer le martyre au déshonneur. La dépêche de Firmin ne fut publiée par Jérémie que dans son article du **Temps**, vingt-sept ans plus tard, le 29 avril 1929. Mais le télégramme de Killick, par les soins même du Gouvernement provisoire, fut immédiatement reproduit dans la presse de Port-au-Prince. En apprenant la démarche de Boisrond-Canal, l'opinion publique fut épouvantée. Ne disposant d'aucun bateau de guerre étranger dans la rade, le chef du gouvernement recula. On sait que ce fut pour mieux sauter.

o O o

Avant le 24 juillet, date fatidique de la **«Protestation»**, tout rendait donc le choc armé prévisible, si Firmin ne se pliait pas.

Ainsi, dans un commentaire sur les Gonaïves, Clément Magloire, le 22 juillet, écrivait dans **L'Effort**, journal de Sténio Vincent :

«Les nouvelles très importantes nous sont parvenues, concernant la situation politique dans l'Artibonite. Des personnes dignes de foi (...) nous ont raconté que le parti firministe pousse, dans une exaspération révolutionnaire dont les effets seraient des plus dangereux les populations placées **sous le commandement du satrape Jean-Jumeau».**

Et Clément Magloire (qui ne désarmera plus dès lors à l'égard du firminisme) de conclure : **«Il faut s'attendre à tout. La capitale doit penser à se défendre. Le pouvoir ne doit pas être pris de force. L'ennemi, c'est le firminisme désespément féroce».**

Cet appel à l'«union sacrée» fut entendu, puisque vingt-quatre heures après, le 23 juillet, un jour donc avant la «Protestation» de Firmin, Bois-rond-Canal convoquait en conférence les candidats à la présidence présents à la capitale : Fouchard, Pierre Ménos. Les journaux ne parlèrent pas des résultats de la rencontre. On peut supposer qu'elle aboutit à l'appui total de ces rivaux de Firmin à la politique du Gouvernement provisoire.

o O o

Jusqu'à ce 23 juillet, la voie de la légalité demeurait ouverte à Firmin candidat à la présidence.

Cet appel à l'«union sacrée» fut entendu, puisque vingt-quatre heures gouvernement provisoire établissant le calendrier des opérations devant conduire à l'élection du président de la république.

Le décret convoquait à Port-au-Prince, pour le 28 juillet, les députés élus, afin qu'ils constituent le Chambre des représentants.

Le même décret stipulait que cette Chambre, aussitôt établie, devait conformément à la Constitution, élire à son tour les sénateurs.

Enfin, dans son article 3 et dernier, le décret prévoyait qu'aussitôt après la constitution du Sénat, les deux Chambres se réuniraient en Assemblée nationale pour élire le président de la république.

En se révoltant le 24 Firmin exclusait définitivement toute possibilité d'entrer pacifiquement à Port-au-Prince pour se présenter devant les Chambres. Il dira en être arrivé là pour avoir suivi le conseil du ministre Jérémie qui, dans sa lettre déjà citée du 11 juillet, lui avait écrit : «Ne venez pas à **Port-au-Prince avant la réunion d'un grand nombre de députés».** Enclin à reporter sur autrui la responsabilité de nombre de ses erreurs, Firmin commentera : **«C'est M. Jérémie qui, en juillet 1902, m'a donné le conseil de m'abstenir d'aller à Port-au-Prince ; et c'est bien cette abstention de ma part, qui a été la cause de la guerre civile, en déterminant les manifestations de l'opinion publique dans près de trois départements insurgés contre le Gouvernement provisoire siégeant à la capitalee.»**

La guerre civile, l'obstruction systématique des députés firministes pratiquant, au Parlement, l'absentéisme, les manoeuvres des uns et des autres, ne permirent pas à l'Assemblée nationale de réunir suffisamment de députés et sénateurs pour tenir séance. Du 2 août à mi-décembre, les représentants du peuple présents à Port-au-Prince ne faisaient que se rassembler pour constater, chaque fois, que le quorum n'avait pu être atteint.

57

Petit-Goâve passa du côté de Firmin dès que parvint, en cette ville, la nouvelle de la rébellion des Gonaïves. Le chef du soulèvement à Petit-Goâve fut son administrateur des finances, Normil Chicoye.

Le Gouvernement provisoire lança contre la cité rebelle des forces importantes. L'assaut fut donné le 8 Août 1902, dans la matinée, par trois colonnes : la principale sous le commandement du général Justin Carrié, les deux autres sous celui des généraux Chrisémus et Horace Francillon.

La ville tomba à midi aux mains des gouvernementaux.

Selon Alcius Charmant, dans **La mort de Chicoye** (écrit en 1907), une seule maison, ce 8 août à midi, se trouvait en proie à l'incendie : le feu y avait pris accidentellement, **«par un coup de canon tiré du Fort Lapointe».**

Ce n'est donc qu'après l'entrée des troupes, que l'incendie général commença.

Pour Alcius Charmant, ce fut un acte criminel, dont ne sont responsables ni Chicoye (avant de fuir), ni Justin Carrié (en pénétrant dans la ville vaincue). Le chroniqueur accuse ouvertement quelques petit-goâviens qui, furieux de l'échec de leur candidat aux élections législatives du mois précédent, s'étaient repliés sur Port-au-Prince, puis étaient revenus dans cette ville. **«en qualité de volontaires dans l'armée du général Carrié, avec l'intention bien arrêtée de se venger des firministes».**

Alcius Charmant d'affirmer : **«Ce sont eux qui, la torche à la main, allumèrent l'incendie dans toutes les maisons qu'ils savaient appartenir aux firministes»** et des noms suivent.

Ajoutons qu'en quatre heures, la ville fut **entièrement détruite.** Restèrent debout la halle Mérentié ,au bord de la mer, et le presbytère. (L'Eglise avait elle-même disparu).

58

Le 28 août 1902 (d'après **Le Soir** de ce jour), le steamer allemand «Markomania» arrivait à Port-au-Prince. Il en repartait le lendemain 29, en fin d'après-midi, transportant armes et munitions pour Nord Alexis, au Cap-Haïtien.

Le bateau fut arraisonné à proximité du Cap, par «La Crête-à-Pierrot», le 2 septembre. Killick avait tiré à boulets sur le navire marchand, l'obligeant à s'arrêter. Pierre Frédérique était monté à bord et s'était emparé du matériel de guerre expédié par le Gouvernement provisoire.

Le lendemain 3 septembre, Boisrond-Canal, par une circulaire aux membres du Corps Diplomatique, appelait «l'acte de Monsieur Killick», une véritable déprédation, un fait de piraterie», et conviait ces représentants étrangers à «prendre toutes les mesures pour en empêcher le renouvellement.»

La réponse du ministre d'Allemagne, Fronksen, fut envoyée le 4 septembre. Brève, elle comportait deux paragraphes rédigés dans un style très administratif. Le diplomate prenait acte de l'information du chef du Gouvernement provisoire, puis ajoutait :

«En vous remerciant pour cette communication, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai télégraphié à mon gouvernement, et que j'attends ses ordres».

Ils ne se firent pas attendre, puisque le lendemain 5 septembre, la canonnière allemande «Panther» (8 canons et 132 hommes d'équipage) entrait dans la rade de la capitale. Le commandant se rendit immédiatement à la légation où l'attendait un télégramme chiffré de Berlin. Il en sortit pour remonter à bord, et, dans la soirée, dérapait en direction du nord.

Le jour suivant, le 6, à 1 heure de l'après-midi, le navire prenait position face aux Gonaïves. Le commandnt faisait charger les canons, et après les avoir pointés sur «La Crête», lui faisait savoir par la disposition de ses pavillons, son intention, s'il ne se rendait, de s'en emparer par la force.

Killick, qui était à terre, monta précipitamment à bord de son vaisseau. Manquant de combustible, il ne pouvait accepter le combat. Il fit débarquer l'équipage, garda à ses côtés le Dr. Cole qui avait demandé de partager son sort, et, plutôt que de se rendre, tira dans la soute aux poudres.

Killick avait tenu parole : il sauta, ce jour-là, «en compagnie».

Le commandant du «Panther» fit quand même décharger les canons sur l'épave et acheva l'oeuvre de destruction.

Les autorités de Port-au-Prince n'apprirent d'abord qu'une partie de la vérité : les coups de canon du «Panther». Elles en déduisirent que Killick s'était empressé de détaler à l'arrivée de la canonnière allemande. La presse jubila, se moquant de la jactance de l'officier, et le peuple de Port-au-Prince fut invité à gagner les rues, dans la soirée, et à se réjouir, par des danses, du désastre éprouvé par le camp adverse. Cette satisfaction enthousiaste rencontrait celle de l'équipage étranger : «Bravo Panther», lui avait télégraphié l'empereur Guillaume.

Boirond-Canal, qui affichait un complet scepticisme à l'égard de la moralité de nos hommes politiques, fut surpris (selon Charles Rouzier, qui alors habitait sous son toit) en apprenant «du ministre allemand, venu exprès chez lui, pour la lui notifier, l'explosion de la Crête-à-Pierrot, dans la rade des Gonïves, provoquée par Killick lui-même». Selon notre témoin, «le chagrin de Boirond-Canal se manifesta par l'ordre immédiat qu'il passa de faire cesser les coudiailles effrenées, organisées en ville par Saint-Fort-Colin, ministre de l'Intérieur et commandant d'arrondissement». (Voir, sur ce point d'histoire, la polémique entre Marceau Désinor et Charles Rouzier, dans divers numéros du Nouvelliste, entre le le 16 et le 25 avril 1923).

De son côté, la presse de la capitale, anti-firministe dans sa quasi-totalité, dut rétracter ses paroles offensantes et un chroniqueur, exprimant la pensée de tous, intitula son éditorial : «Excuses posthumes»...

Le lundi 8, le cadavre, aux trois-quarts carbonisé, fut retrouvé dans la baie des Gonaïves. Il n'y eut point de cérémonie religieuse, le Père Aubéry

(Voir le Nouvelliste du 13 septembre 1902) ayant estimé que Killic «s'était **suicidé».**

Firmin et son cabinet ministériel suivirent le convoi jusqu'à la Place d'Armes où ce qui restait de l'amiral fut enterré. Le chef du soulèvement, ne pouvant retenir ses larmes, prononça l'éloge funèbre du défunt.

Rien d'écrit ne nous est pervenu jusqu'ici de ce discours. Des bribes sont pourtant rapportées par la tradition orale. Style de l'auteur ou goût des auditeurs, ces phrases patriotiques ne manquent malheureusement pas d'enflure. Voici, puisqu'elle peut représenter de l'intérêt la fougueuse envolée que nous a transmise de mémoire M. Fred Madsen, et qu'il avait recueillie jadis de la bouche d'une personnalité des Gonaïves aujourd'hui défunte, Bien-Aimé Barbot. S'adressant à Killick près de rejoindre les aïeux, Firmin se serait écrié :

Tu diras à Dessalines que contraires à sa devise, nous avons introduit le blanc parmi nous et qu'il est devenu la cheville ouvrière de nos désaccords et de nos turpitudes.

Tu diras à Capois que moins braves que lui, nous avons su refaire la geste de Vertières.

Tu diras à Pétion le mauvais usage que nous avons fait de la république qu'il nous a léguée.

o O o

Sous Nord Alexis, le «Panther» rendit de nombreuses visites d'amitié à notre pays et à son gouvernement. Ainsi le 5 janvier, puis le 13 janvier 1903 il mouillait dans les eaux de la capitale.

... l'homme qui siège encore et si noblement...»

Théodore Roosevelt devint président des Etats-Unis à la suite de l'assassinat de Mc-Kinley (1901), qui venait d'entamer un second mandat. Théodore Roosevelt mena ce mandat à terme. et fut élu, cette fois, président, en 1905. pour quatre ans. Le mémoire de Firmin date de 1906 : on comprend qu'il désigne Roosevelt comme : l'homme qui siège ENCORE à la Maison Blanche.

Quant à «**noblement**», voici quelques indications :

Théodore Roosevelt était assistant Secrétaire d'Etat à la Marine, lorsque le «Maine» explosa en 1898, en rade de la Havane. Dix jours après l'événement, il tirait parti de l'absence de son supérieur à Washington, pour mettre toute la marine des Etats-Unis sur le pied de guerre. Le premier conflit armé impérialiste, de l'histoire, allait commencer.

A la fin de l'année 1898, les Etats-Unis obtenaient de l'Espagne Porto-Rico et les Philippines, tandis que Cuba était confiée à leur garde. Le régime de tutelle militaire sur cette île dura jusqu'en 1902, date à laquelle. Roosevelt étant président, «l'amendement Platt», rédigé par le Secrétaire d'Etat Elihu Root, était imposé aux Cubains contre l'octroi de leur indépendance. Cet amendement prévoyait un droit d'intervention des Etats-Unis dans l'île en cas. d'ingérence étrangère ou de troubles intérieurs, ainsi que la cession de

Guantanamo à perpétuité à l'armée américaine. Toujours sous Roosevelt, le 23 mai 1903, l'amendement Platt devenait un traité permanent cubano-américain.

Durant cette même année, une révolution soigneusement montée de Washington par le gouvernement Roosevelt, éclatait dans une partie du territoire colombien, et la république de Panama, par suite de la sécession de cette portion de territoire, était proclamée le 4 novembre. Le 6, elle était reconnue «de facto» par les Etats-Unis, et le 13 «de jure». Une zone de 10 miles de large fut accordée, dans l'isthme, à la République étoilée, ainsi que, sur cette zone, des droits souverains à perpétuité. Le Sénat américain ratifia le traité le 23 février 1904.

En avril 1903, dans un discours à Chicago, Théodore Roosevelt avait déjà énoncé la politique du «big stick» : «Parlez doucement et portez un gros bâton». On verra, à la note 88, comment Firmin accordera son assentiment, dans le mémoire, à l'argumentation théorique de l'impérialisme américain naissant, telle que Roosevelt l'avait formulée.

Pour le moment, nous avons une idée assez satisfaisante de l'homme qui, en 1906, «siégeait si noblement à la Maison Blanche».

60

Quadrature du cercle : comment exercer «une mission morale sur la vie publique» d'une nation, «sans que l'indépendance de cette dernière soit mise en question» ?

On verra plus loin comment Firmin sollicitera cette «mission morale», dans le contexte d'une bataille électorale éventuelle, et comment il appliquera, à propos du Môte-Saint-Nicolas, le principe inaliénable de l'indépendance nationale.

61

Voir note 58.

62

Théodore Behrmann d'origine allemande, était vice-consul des Etats-Unis au Cap-Haitien. Sa sympathie pour la cause firministe était notoire.

63

Après avoir blâmé, chez ses partisans, le manque de courage à faire leur devoir (voir note 51), Firmin s'en prend ici à l'inertie du pays.

64

Après le blâme à ses partisans et au pays, c'est le reproche aux militaires firministes.

Lorsque les troupes de Justin Carrié, après Petit-Goâve, se lancèrent à l'assaut de Saint-Marc, cette dernière ville s'empressa de se soumettre.

Le journal **L'effort** du 18 octobre 1902 raconte :

«Dès que la nouvelle arriva aux Gonaïves, ce fut un désarroi général. Firmin fit aussitôt appeler le général Salnave et l'accusa de mollesse et d'incapacité, lui disant que jamais il n'avait organisé sérieusement la défense des villes artibonitiennes.

— C'est par votre faute, lui dit-il, que Saint-Marc se rend, car vous auriez dû révoquer certaines autorités suspectes de la place.

Albert Salnave traita durement Firmin d'imprévoyant et lui tourna le dos dans un vif mouvement de colère.»

65

Firmin ne s'interroge pas sur cette «passivité du peuple» à l'égard de sa révolution. Il blâme ce peuple, l'insulte même, révélant ainsi, sans s'en douter, combien ses amis et lui sont coupés des forces vives et misérables de la nation, — combien sont bornés, abstraits, et finalement très petits-bourgeois le nationalisme et le progressisme de l'idéologie qu'ils défendent.

Or l'acteur principal de notre histoire, ce peuple précisément, n'a pas laissé, pour l'historien, de témoignages durables, écrits. Il a agi et, certes, explique son action par la parole, mais cette dernière n'a pas été conservée.

Ici et là, nous entendons pourtant sa voix, enregistrée avec amusement par quelque dilettante. A soixante-dix ans de distance, écoutons cette conversation édifiante, telle qu'elle est rapportée par un observateur étranger :

«Pendant les révolutions de 1902, après une bataille près de Port-au-Prince, où les troupes de Saint-Marc avaient fui, je rencontrai un soldat, un de mes «travailleurs». Je lui dis, en plaisantant :

— Comment ! Un «nègre» de l'Artibonite s'est sauvé devant les gens de Port-au-Prince ! Vous n'avez pas honte ?

— Oui, Monsieur Antoine, je me suis sauvé, je n'avais pas envie de me faire tuer. Si la révolution triomphe, est-ce à moi ou à mes parents qu'on donnera les bonnes places en douane ou à l'Administration ? Jamais de la vie, c'est à tous ces petits jeunes gens qui ont des souliers vernis et qui restent tranquilles chez eux quand nous allons nous faire tuer ! Nous autres, nous ne sommes bons qu'à nous faire tuer et à «prendre» les coups de bâton ! »

(Lettre de l'Agent Consulaire de France à Saint-Marc, au ministre de France en Haïti, datée du 25 août 1908. Dans Haïti-Politique Intérieure-Dossier Général-Tome II, folio 154 (verso), Archives du Ministère Français des Affaires Etrangères.)

66

Notons ce trait de maints de nos hommes politiques : Ne jamais dire «le fin mot» à leurs partisans.

67

«...comme si les forces de l'ennemi étaient avisées», écrit Firmin. Insinuation de trahison, et sur laquelle malheureusement il passe vite.

Le Limbé, **«le plus formidable boulevard du firminisme»**, écrit La Presse (journal fouchardiste) du 16 octobre 1902, tomba **«après le septième assaut décisif donné par le persistant et vaillant Nord Alexis»**.

L'événement se produisit le 9 octobre, et le Nouvelliste en rendit compte dans cet écho : **«Une dépêche, reçue ce matin du général Nord Alexis, annonce la prise du Limbé par ses troupes. Aussi depuis ce matin, «coudiailles» dans les rues, et réjouissances partout. Voici la teneur de la dépêche : «Limbé enlevé. Poursuivons l'ennemi. Nord Alexis»**.

Pendant ce temps-là, la pince se refermait sur le département de l'Artibonite L'armée du Gouvernement proviscire s'était divisée en trois colonnes : la première, sous les ordres de H. Momplaisir, se dirigeait sur Saint-Marc par le littoral ; la seconde, commandée par Buteau, avait rejoint Mirebalais pour descendre le cours de l'Artibonite ; la troisieme, ayant pour chef E. Thézan, avait occupé Lascahobas. (Voir Le Nouvelliste du 22 septembre 1902).

Une quatrième armée, celle de Justin Carrié (le vainqueur de Petit-Goâve), vint ajouter sa pression à celle des trois autres, en quittant Cabaret, le jeudi 9 octobre, en direction des Verrettes, où elle arriva le dimanche 12, après avoir traversé pendant trois jours la chaîne des Matheux. Ce même dimanche, elle entrait en possession de la ville, abandonnée par sa garnison.

Le lundi 13, le général Buteau entrait à La Chapelle. Carrié et lui se mirent en devoir de marcher sur Saint-Marc, où les troupes artibonitiennes, cantonnées jusqu'alors à Mont-Rouis, venaient de se transporter. On sait qu'elles se soumirent avant tout combat.

68

Nous n'avons pas encore retrouvé la trace de cette réunion spéciale entre Boisrond-Canal, Saint-Fort-Colin, Dennery, d'une part, — et Fouchard et Pierre d'autre part.

Ces personnages devaient souvent se rencontrer, ce qui explique peut-être pourquoi la presse ne fit pas état de cette conférence à objectif particulier.

69

Selon Firmin, c'est le 15 octobre qu'il reçut de Mr. Battiste la réponse décevante du Gouvernement provisoire, et c'est ce même jour qu'il s'embarqua sur «l'Adirondack» de la Compagnie de navigation hambourgeoise.

Signalons pourtant que le journal **Le Facteur** hostile à Firmin, raconte ce départ autrement. Le soir du 14, apprenant la reddition de Saint-Marc, Firmin, consterné, serait **«sorti à l'anglaise, accompagné de quelques dévoués»**, et aurait gagné le navire de guerre américain **«Cincinnati»**. Et c'est le lendemain 15, que le bateau étranger aurait **«remis M. Firmin à bord de l'Adirondack» accompagné de ses amis, environ 240»**. (Numéro du 18 octobre). **Est-ce calomnie ? Nous serions assez tentés de le croire.**

70

Ces reproches au peuple, pour son apathie, tournent à l'obsession, et expliquent peut-être pourquoi Firmin, ayant perdu confiance dans «le pays», va, en optant pour plus de souplesse, glisser insensiblement dans l'opportunisme, en essayant de gagner sinon la «sympathie» du moins la «neutralité» américaine.

71

Y eut-il connivence entre Boisrond-Canal et le général Nord Alexis ?

Durant la compagne électorale, c'est-à-dire jusqu'à l'échauffourée du Cap, Boisrond-Canal, d'après Jérémie, ne soutint aucun des deux candidats :

«Je dirai par devoir que je n'ai remarqué chez le président du Gouvernement provisoire de 1902 aucune prévention contre M. Firmin. Au contraire, le jour où j'ai eu à lui communiquer une lettre de l'ex-député Guerrier Belhomme, qui se plaignait de ce que le général Jean-Jumeau gênait la liberté électorale, il m'a paru indifférent à la question.

«Il a gardé la même attitude à la lecture de la dépêche de Charles Bardinal, électeur firministe à Miragoâne : «Jérémie, Port-au-Prince. Election pas libre, bagarre, feu fait sur Manuel».

«Durant la campagne électorale de 1902, le président provisoire n'agissait ni pour, ni contre Firmin».

(Jérémie : **Mémoires»**, tome I, pp. 99 et 100, note 4).

o O o

Après la «Protestation» des Gonaïves, Boisrond-Canal voulut évidemment écarter à tout prix Firmin de la présidence d'Haïti, en répondant aux armes par les armes.

Mais lorsque Nord Alexis eut trouvé devant lui la voie libre, il préféra, à son arrivée à Port-au-Prince, se faire proclamer chef d'Etat par l'armée, plutôt que de solliciter les suffrages de l'Assemblée nationale.

D'après Firmin, le coup d'Etat du 17 décembre eut lieu avec la connivence de Boisrond-Canal.

Cela est possible, mais on ne voit pas très bien le genre d'aide que le président du Gouvernement provisoire aurait pu apporter à un général méprisant toute comédie libérale et, de plus, tout puissant.

Selon un de mes informateurs, Monsieur Léon Laleau qui dit tenir le récit de Charles Rouzier, secrétaire de Boisrond-Canal, ce dernier, au lendemain de la «Proclamation», reprocha au généralissime la façon cavalière dont il avait mené l'affaire, en ignorant l'Assemblée nationale. La rencontre se déroulait en la résidence privée de Boisrond-Canal, au bas de l'actuelle avenue Magny. Deux officeirs présents (Sambour et Pereira) mirent fin à la harangue de Canal, en disant à leur chef, la main au képi : «Président, on vous attend au palais national». Nord Alexis prit congé cérémonieusement.

C'était le 18 décembre.

Boisrond-Canal, ce même jour, déposant son fardeau mit fin à la pièce de théâtre par un mariage. En effet, dans la matinée, il épousait, à la cathédra-

le, la baronne de Madelung, une distinguée Haïtienne (née Régnier). veuve d'un opulent négociant prussien à particule. L'époux avait 70 ans.

72

Firmin passe rapidement (ce qui est compréhensible quant à l'objet du mémoire) sur le dénouement de cette guerre civile.

Voici, en bref, les faits.

Le général Nord Alexis qui, désormais, ne se pressait plus, entra aux Gonaïves, avec 7000 hommes de troupes, le 1er. novembre. Malgré les appels de Boisrond-Canal pour qu'il se rende au plus vite à la capitale, il séjourna plus d'un mois et demi dans l'Artibonite, nettoyant le département des firministes, et imposant sa loi.

Durant ces 45 jours, la bataille politique entre **sénéquistes et fouchardistes** se développa jusqu'à l'extrême.

Le journal fouchardiste **Le Clairon** se signala par ses violences.

Il commença, dès le 7 septembre, à se réjouir de **«la chasse donnée aux firministes de Port-au-Prince»**, allant jusqu'à écrire : **«L'autorité entre en action ; les mesures militaires nous rendent contents»**.

Les firministes étant subjugués, **Le Clairon** se tourna vers les sénéquistes, cherchant à les présenter comme des ennemis irréductibles de Nord Alexis, le puissant du jour.

Quand ce dernier entra à Port-au-Prince, le 14 décembre, l'équipe dirigeante fouchardiste ayant à sa tête le candidat Callisthènes Fouchard en personne, alla l'accueillir au portail Saint-Joseph, avec les enthousiastes discours de circonstance.

L'absence des **sénéquistes** fut notée. De même que celle de Saint-Fort Colin. Ce dernier était membre du Gouvernement provisoire, et n'avait donc pas à se déplacer pour aller accueillir son collègue. Mais n'était-il pas de son devoir, en tant que commandant d'arrondissement de Port-au-Prince, de se trouver au Portail Sait-Joseph ? Son absence, conclut **Le Clairon**, n'a qu'une explication : il est **sénéquiste** et complote contre la vie de Nord Alexis.

Cette accusation des partisans de Fouchard est-elle à l'origine de ce qui se passa ensuite ? Ou bien, comme me l'ont affirmé des contemporains, est-ce le désir du général Justin Carrié de se substituer à son collègue, qui entraîna la déchéance de Saint-Fort Colin ?

Quoiqu'il en soit, le général Nord Alexis fit procéder à une démonstration de force devant le Bureau d'arrondissement, ce qui permit à ses soldats d'occuper, sans coup férir, cet important poste militaire (voir l'article de Jérémie, dans **Le Temps** du 3 mai 1929).

Ce même jour, 16 décembre, Saint-Fort Colin se jeta au consulat américan, et Justin Carrié prit le commandement de l'arrondissement. **Le Clairon** de pousser alors des cris de joie, se félicitant même de l'anéantissement des **«brigands firmino-colin-sénéquistes»**. (Saint-Fort Colin devit être embarbarqué d'office par la Légation américaine, le 10 janvier 1903). Pour le journal, semble-t-il, la place était nettoyée, et Nord Alexis allait remettre la présidence à Fouchard.

Mais le lendemain 17 décembre, à la surprise de plusieurs, l'armée de Nord Alexis le proclama Chef du Pouvoir Exécutif. Le généralissime répondit en termes modestes, mais sans équivoque : **«J'accepte la présidence que**

vous me déférez. Vos mandataires officiels viendront ratifier ce que vous avez décidé».

Le 18 décembre, Nord Alexis, après une tournée en ville, entra au palais de la présidence, au mât duquel le drapeau national fut immédiatement hissé.

Le soir, il y eut «coudiailles» dans les rues. L'armée du nord, évoquant la combativité politique de Madame Alexis (de son petit nom Cécé), chanta :

Cécé té dit, roye !
Qu'en fait-i, qu'en fait-i
Pou yon jou !

(Traduction : «Cécé l'avait dit, oh ! / Même si, même si / Ce ne doit être que pour un jour»... Sous-entendu : mon mari sera président !»)

Le lendemain 19 décembre, grande réception au Palais, où a pris officiellement logement le général Nord Alexis, bien qu'il n'ait pas été encore «confirmé» dans les fonctions de président par le vote de l'Assemblée Nationale. **Le Nouvelliste** rapporte, avec une objectivité désabusée : **«Messieurs les Sénateurs et députés, parmi lesquels des anciens firministes étaient en nombre, ont été reçus par le général Nord Alexis**

73

Donnons la parole, pour le récit de ces journées, à Alcius Charmant, transfuge du firminisme :

«Que pouvait-on faire ? D'un côté, les deux candidats (Fouchard et Sénèque) étaient épuisés par la lutte ; de l'autre, l'esprit public, malgré toute l'horreur que lui inspirait ce vieillard ridicule qui osait prétendre au gouvernement, était tombé dans une sorte de torpeur qui semblait léthargique. Ce fut à la faveur de cette prostration que, poussé par une bande de spéculateurs mutâtres, entr'autres Boisrond-Canal, Léon Audain. Solon Ménos, Justin Carrié, Auguste et Clément Magloire, Villehardouin Leconte, Sambour et cent autres encore, le général Nord Alexis se vit acclamer par ses troupes président d'Haïti, dans l'après-midi du 17 décembre 1902, et nouveau César, escalada le pouvoir.

«Le soir de ce même jour, et sans autre formalité, l'usurpateur, à l'instar de Guerrier, de Salnave, de Légitime, prit possession du Palais de la présidence.

«(...) L'usurpateur ne s'arrêta pas là : dès le lendemain 18 décembre, il adressa une dépêche au président du Sénat, l'invitant à convoquer l'Assemblée nationale à l'extraordinaire pour le 19, aux fins de recevoir sa prestation de serment.

«M. Néré Numa, alors président du Sénat, s'empressa de convoquer l'Assemblée nationale pour le 21 décembre, tout en déclarant au général Alexis-Nord qu'afin de couvrir par la légalité le fait accompli le 17, et rester dans l'esprit et la lettre de la Constitution, il était nécessaire qu'on parût procéder à son élection par un vote régulier.

— Soit ! répliqua le cynique vieillard. Quelle que soit la forme qu'il vous convienne de donner à la chose, l'essentiel est que le 21, avec ou sans ma-

rité, l'Assemblée ratifie ce que le peuple a fait.

«Le 21 décembre, dès dix heures du matin, les mandataires de la nation, courbant docilement la tête sous la pression de ce potentat ignorant, se réunirent au Palais national et sanctionnèrent son usurpation.

«(...) Dès le matin du 21 décembre, jour fixé pour la ratification du coup d'Etat du 17, le général Alexis Nord avait fait prendre pas ses lieutenants toutes les mesures nécessaires à l'envahissement du Palais législatif par la force armée.

«Plus de quinze cents hommes, carabines au poing, enveloppaient le local où siégeait l'Assemblée. Les rues adjacentes étaient occupées par des artilleurs et huit pièces de canon à tir rapide. Des sentinelles placées à toutes les avenues, interdisaient la circulation aux passants.

«Ainsi qu'on le prévoyait, de nombreuses protestations se produisirent dans l'Assemblée au moment du vote. Les moins courageux se contentèrent de déposer un bulletin blanc dans l'urne ; d'autres, tout en répudiant l'acte du 17 décembre, votèrent néanmoins en faveur de l'usurpateur, tandis que es plus convaincus, les champions de la liberté protestèrent énergiquement contre ce déploiement inusité de la force armée et la pression exercée sur l'Assemblée. Parmi ces derniers, j'ai pu retenir les noms des sénateurs Michel Oreste, Luxembourg Cauvin, Cicéron Francois, et celui des députés Suirad Villard, Horelle Momplaisir, Amilsiade, César Ducasse et Jeannot.

«Celui-ci était encore à la tribune, lorsqu'à propos d'une épithète fort juste du reste, qu'il avait lancée à l'adresse de l'usurpateur, une rumeur se produisit dans l'Assemblée et provoqua une véritable panique. Il n'en fallut pas davantage pour que le général qui commandait la tourbe démagogique, assiégent l'Assemblée, fit sonner le garde à vous militaire et ordonnât de charger les armes. A cette consigne, les soldats placés dans la cour de la Chambre envahirent la salle des séances, s'y confondant avec les sénateurs et les députés, barrant les issues à l'aide de leurs fusils mis en faisceaux, baïonnette au canon, tandis que la foule des curieux se précipitait pêle-mêle à la porte principale, se fravant un passage comme elle le pouvait, et croyant entendre déjà la détonation des carabines et le sifflement des balles.

«Après un quart d'heure d'agitation, le calme se rétablit : les quelques sénateurs et députés qui étaient restés dans l'enceinte avant repris leur siège, la séance continua. Ils avaient à peine commencé le dépouillement de l'urne, et la majorité légale des deux-tiers des suffrages exprimés n'était même pas encore acquise à l'usurpateur, que ses troupes suivant une consigne soigneusement donnée, se mirent à crier : «Vive le Président Nord Alexis !» et l'artillerie à saluer, par une nouvelle salve de cent un coups de canon, l'avènement de l'homme providentiel, de celui qui était, pour eux, d'ores et déjà, le seul président légal».

(Alcius Chamant : **Haïti vivra-t-elle ?** pp. 262-265. Hâvre, août 1905).

La répartition des voix, selon la proclamation officielle des résultats, fut la suivante : Nord Alexis : 100 ; Blancs : 14 ; Michel Oreste : 1.

(Consulter sur ces événements l'article «De ci, de là», dans **Haïti-Journal** du 13 février 1939, article signé R.L., la brochure de Perceval Thoby ;

«En réponse aux assertions de l'historien R.L. d'Haïti-Journal, touchant certains faits de l'élection du Général Nord Alexis à la Présidence»).

74

La restriction «quoique» n'est pas immédiatement claire : «La république d'Haïti, QUOIQUE payant ses dettes à l'étranger, descend de plus en plus vers la ruine»

En effet, il n'y aurait pas contradiction, mais plutôt **corrélation** (malgré le dicton) entre le fait de payer ses dettes et celui de s'appauvrir.

Firmin voudrait donc dire autre chose. Comme on le verra dans la note 88, la doctrine interventionniste de Théodore Roosevelt n'était censée jouer qu'au cas où, incapables de payer leurs dettes à leurs créanciers européens, des républiques d'Amérique latine se trouveraient menacées de mesures punitives en provenance de puissances outre-atlantiques. En dehors de ce cas précis, témoignant d'une hostilité européenne à l'égard de l'impérialisme américain, Théodore Roosevelt estimait qu'il fallait laisser à leur sort misérable les pays au sud des Etats-Unis.

Or, comme on l'a vu à la note 59, Anténor Firmin, tout en repoussant avec sincérité l'idée d'une intervention armée américaine en Haïti, était favorable à l'exercice d'une «**mission morale**» de ce pays dans nos affaires.

La phrase incriminée pour son obscurité, s'éclairerait alors en recevant cette signification : l'Amérique n'a aucune raison (et n'a aucun droit) d'intervenir militairement dans la vie nationale haïtienne, puisque (d'autant plus que) le président Nord Alexis paie régulièrement nos dettes. Mais la marche continue du pays vers la ruine, du fait de l'administration de ce même Nord Alexis, devrait être une raison suffisante pour que les Etats-Unis remplissent, à l'égard de notre peuple, son indispensable «**mission morale**».

Nous verrons, au bout de ce mémoire, comment Anténor Firmin concevra pratiquement cette platonique mission.

75

Le procès, dit «**de la Consolidation**», se déroula au tribunal criminel de Port-au-Prince, du 28 novembre 1904 au 25 décembre de la même année, soit durant un peu moins d'un mois.

Il avait été précédé d'une instruction judiciaire qui s'était développée pendant quinze mois. Elle avait été mise en branle, le 20 mars 1903, sur ordre exprès de Nord Alexis, et avait terminé ses travaux, le 1er juillet 1904, par une ordonnance de prise de corps visant (si notre compte est exact) neuf accusés en fuite, et douze présents à ce moment-là au pays.

La première liste comprenait les noms suivants :

— Pourcély Faine, ancien ministre des Finances, déclaré auteur des faits reprochés, les autres étant complices .

— Paul Tirésias Augustin Simon Sam, ancien président d'Haïti ;

— Cincinnatus Leconte, ancien ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics ;

— Tancrède Auguste, ancien ministre de l'Intérieur ;

— Frédéric Bernardin, ancien Secrétaire du Conseil des Secrétaires d'Etat; ancien commandant de la place et de la commune de Port-au-Prince.

— Edmond Défly, général,

— J. Saint-Fort Colin, général, ancien commandant d'arrondissement de Port-au-Prince ;

— Stephen Lafontant, ancien ministre des Finances ;

— Constance Sam, soeur de l'ancien président.

o O o

La seconde liste comportait les noms suivants :

— Joseph de la Myre Mory, ancien directeur de la Banque (institution française) ;

— Vilbrun Guillaume, ancien ministre de la Guerre et de la Marine ;

— Gédéus Gédéon, ancien ministre de l'Instruction Publique et de la Justice ;

— Brutus Saint-Victor, ancien ministre des Relations Extérieures ;

— Démosthènes Simon Sam, ancien député, fils de l'ancien président ;

— Lycurgue Simon Sam, ancien député, fils de l'ancien président ;

— Jen-Baptiste Poute de Puybaudet, ancien employé supérieur de la Banque.

— Jean-Chrysostome Arteaud, ancien chef de cabinet de l'ancien président ;

— Rodolphe Tippenhauer, ancien chef de Portefeuille de la Banque ;

— Georges Olrich, ancien sous-directeur de la Banque ;

— Auguste Léon, payeur au Département des Finances.

o O o

Le 25 décembre 1903, le doyen du Tribunal criminel prononçait le jugement de condamnation, le jury ayant rendu une sentence de culpabilité.

Une première série visait les personnalités présentes à Port-au-Prince, certaines déjà en prison (prévention). Les noms et les peines principales étaient les suivants :

— Joseph de la Myre Mory, 4 années de travaux forcés ;
— Georges Théodore Olrich, 4 années de travaux forcés ;
— Brutus Sant-Victor, 3 années de réclusion ;
— Gédéus Gédéon., 3 années de travaux forcés ;
— Démosthènes Simon Sam, 3 années de travaux forcés ;
— Lycurgue Simon Sam, 3 années de travaux forcés ;
— Fenelon Laraque, 3 années de réclusion.

Les condamnations par contumace furent les suivantes. Une première série à 15 ans de travaux forcés, et une deuxième série à 5 ans.

L'ancien président Tirésias Simon Sam et l'ex-ministre Vilbrun Guillaume eurent un traitement privilégié : travaux forcés à perpétuité.

Furent donc condamnés à quinze ans :

— Pourcély Faine
— Anton Jaegerhuber,
— Tancrède Auguste,
— Frédéric Bernardin,

— Cincinnatus Leconte,
— Jean-Chrysostome Arteaud,
— Stephen Lafontant,
— Windsor Terlonge,
— Emmanuel Thézan,
— Luxembourg Cauvin,

Furent condamnés à cinq ans :

— Edmond Défly,
— Jonathan Saint-Fort Colin
— Constance Sam,
— Auguste Léon,
— Guerrier Toussaint,
— Amilcar Lamy,
— Lucien Depestre (qui mourut entre temps)
— Frédéric Joseph,

o O o

La plupart des condamnés furent graciés par Nord Alexis lui-même, mais apres que ceux qui avaient été déposés en prison eurent purgé une partie de leur peine. Les principales graces furent les suivantes :

— Joseph de la Myre, par arreté paru dans **Le Moniteur** du 25 octobre 1905. L'ancien directeur de la Banque, sa femme et ses enfants partaient, le 13 novembre, par le **Québec**, pour le Hâvre.

— Démosthènes et Lycurgue Sam (**Moniteur** du 23 novembre 1905).
— Rudolph Lippenhauer (**Moniteur** du 6 decembre 1905).
— Brutus Saint-Victor (**Moniteur** du 13 janvier 1906).
— Gedeus Gedeon (**Moniteur** du 26 décembre 1905).
— Georges Oirich a été mis en liberté apres avoir reglé ses condamnations, annonce **Le Nouvelliste** du 13 janvier 1906.
— Vilbrun Guillaume (**Moniteur** du 3 janvier 1906). Le samedi 3 février 1906 était celébré le mariage de Vilbrun Guillaume et Lucie Parisien.
— Jean-Baptiste Poute de Puybaudet (**Moniteur** du 2 juillet 1906).
— Tancrede Auguste (**Moniteur** du samedi 4 août 1906).
— Jean Chrysostome Arteaud (ibid)
— Auguste Léon (ibid).
— Stephen Lafontant (**Moniteur** du 17 novembre 1906)
— Admète Malebranche (**Moniteur** du 8 décembre 1906).

A la chute de Nord Alexis son successeur Antoine Simon graciera d'autres condamnés, parmi lesquels Cincinnatus Leconte (**Moniteur** du 10 mars 1909). D'autres, parmi les contumaces, rentreront pour se faire juger, tels Luxembourg Cauvin, Frédéric Berneardin, Edmond Défly, Windsor Terlonge, et seront acquittés, les trois premiers le 25 Mars 1909, le dernier le 26.

o O o

Cela dit, en quoi consista le procès dit «de Consolidation» ?

Joseph Châtelain, dans son livre sur la Banque, en fait un résumé d'une parfaite clarté :

«Sous le titre «Questions à qui de droit, et sous la signature d'Alexandre Lilavois, ancien chef de division au Département des Finances, le quotidien Le Nouvelliste commençait, le 28 mai 1902, la publication d'une série d'ar-

ticles dans lesquelles des doutes les plus sérieux étaient exprimés au sujet de la régularité des opérations de consolidation de cette dette extérieure, effectuées par la Banque Nationale en exécution des lois du 26 avril et du 1er août 1900.

«Ces deux décisions législatives organisaient la conversion d'une série de créances sur l'Etat, des titres de la dette flottante, en obligations de deux emprunts nouveaux à longue échéance (consolidés bleus et roses)

«L'échange des titres commença en 1900, se poursuivit pendant l'année 1901 ; interrompu en 1902 par suite de la guerre civile, il reprit en 1903. Les soupçons déjà éveillés par les articles du Nouvelliste se confirmèrent, lorsqu'une tentative de fraude réalisée à l'occasion de l'échange des titres dut être déjouée. Le comptable-payeur du département des Relations Extérieures présentait à l'échange contre les titres de la dette consolidée, des effets publics déjà acquittés par le Trésor. Sa fraude découverte, le délinquant avoua qu'il renouvelait une opération déjà exécutée à diverses reprises et avec succès.

«Mis au courant par un rapport du commissaire spécial du gouvernement près de la Banque Nationale, le président de la République ordonna le 21 mars 1903, par un arrêté, la formation d'une commission d'enquête chargée de mener des investigations effectuées à partir de 1900.

«Durant l'année 1903, la commission publia successivement quatre rapports dans lesquels il était fait état de fraudes gigantesques réalisées au détriment du Trésor haïtien. Selon les conclusions de ces rapports, les détournements auraient atteint une valeur approximative de 2 millions de dollars (exactements 1.967.739,52), chiffre considérable, compte tenu de l'importance du revenu annuel de l'Etat qui à l'époque se situait entre 4 et 5 millions de dollars. Les fraudes auraient été réalisées principalement par :

— majoration illégale du capital de la dette antérieure : titres émis et ne correspondant à aucune dette de l'Etat :
— majoration illégale du taux d'intérêt : titres émis à 12% au lieu de 6% ;
— perception illégale de commissions ;
— perception illégale de coupons soit en raison de la majoration du capital, soit en raison de la majoration du taux d'intérêt».

o O o

Comment le procès a-t-il été lui-même jugé (et est encore jugé) par l'opinion ?

Le premier courant accuse Nord Alexis d'avoir voulu pour des raisons politiques immédiates, déshonorer des adversaires ou des candidats à la présidence. La preuve qu'il ne visait aucun assainissement de la Fonction publique, serait que, sous son propre gouvernement (comme le dit Firmin), le pillage de la caisse publique continua. D'ailleurs ne gracia-t-il pas presque tous les condamnés et Tancrède Auguste, à la fin de son «règne», ne devint-il pas membre de son cabinet ministériel ?

L'autre courant croit, au contraire, que Nord Alexis n'a pas agi pour des raisons de «petite politique». Je ne peux mieux faire que donner ici la parole à un contemporain désirant garder l'anonymat : «Nord Alexis a fait le

procès parce que le scandale a éclaté, et qu'il pensait que la justice devait intervenir. Il n'y a pas eu ses seuls adversaires à être «déshonorés», puisqu'il se résigna, en la circonstance à perdre (dans les deux sens du mot) son ministre Emmanuel Thézan, un de ses familiers. Quant aux «pillages» de Tonton Nord et de ses favoris, ils sont plutôt dans l'ordre de nos «combines», hélas traditionnelles, et n'auront rien de commun avec les fraudes reprochées avec raison aux «consolidards, spécialement aux grans auteurs et bénéficiaires de ces malversations».

Ajoutons ceci. Face aux menaces que Théodore Roosevelt faisait peser (voir note 89) sur les républiques du Centre-Amérique, incapables d'assainir par elles-mêmes, leur situation financière, — l'inébranlable volonté de Nord Alexis, de pousser le procès jusqu'à son dénouement malgré maintes pressions et menaces, était une façon, pour le président, de prouver que l'Haïtien pouvait, à lui seul, mettre de l'ordre dans ses affaires financières, aussi bien dans celles du dedans que dans celles liées à l'étranger. En ce sens, le procès dit «de la Consolidation» peut découler de la fibre patriotique toujours sensible, et bien connue, du président Nord.

o O o

L'épithète **consolidards** fut largement utilisée, comme une insulte à l'endroits des accusés et des condamnés. D'entre les prévenus, la haine politique ne distingua point l'auteur, les complices directs, les comparses. Ce n'est pas à nous de faire ici le tri. Rappelons cependant que, sous Antoine Simon, plusieurs contumaces revinrent au pays pour se faire juger. Tous (même l'ancien président Sam, qui fut gracié, avec son épouse Constance, le 6 novembre 1909) furent acquités, sauf le ministre Pourcély Faine auteur du crime, et dont la peine, en juin 1909, fut fixée à 3 ans de réclusion et au paiement des dommages. Le président Antoine Simon, après quelque temps le libéra...

Il faut ajouter que (grâce sans doute à l'extrême capacité de son ministre de l'intérieur, Tancrède Auguste, à dépister les comploteurs avant qu'ils passent à l'action), la présidence de Tirésias Augustin Sam, fait exceptionnel dans nos annales, ne fut guère souillée de répression sanglante.

76

Nord Alexis, instruit par Théodore Roosevelt (note 89), considérait que recourir à des emprunts extérieurs, c'était risquer des complications internationales avec, pour dénouement éventuel, l'intervention armée de l'impérialisme yankee. Le président préférait, au fur et à mesure des besoins de l'Etat émettre de la monnaie en pièces de nickel et en billets de banque. Les résultats financiers, pour le pays, ne manquèrent pas d'être désastreux.

77

Il ne faut pas confondre prime et change.

Dans son livre «La Nation haïtienne», Dantès Bellegarde, à la page 146, donne cet exemple : Le change de 200% voulait dire 200 gourdes pour 100 dollars».

Quant à la prime, il la définit comme **«le pourcentage qu'il fallait payer en monnaie haïtienne dépréciée pour se procurer une certaine somme en dollars américains». Et il ajoute : Ainsi 50% de prime signifiait qu'il fallait échanger 150 gourdes contre 100 dollars».**

Comme c'est le calcul de la prime qui nous intéresse ici, nous pouvons déduire de l'exemple de Dantès Bellegarde, l'équation générale suivante :

Pourcentage de la prime + 100 dollars = l'équivalent (de 100 dollars) en gourdes

Ou : **Prime + 100 = somme en gourdes**

Donc lorsque Firmin écrit que la prime sur le dollar **était passée de 145% à l'avènement de Nord Alexis, à 590% au moment où il rédige le mémoire, cela veut dire que, pour obtenir 100 dollars, il fallait 245 gourdes en 1902, et 690 gourdes en 1905.**

Ajoutons que la prime, sous Nord Alexis, s'élévera **jusqu'à 1000 pour cent. Soit 1.100 gourdes pour 100 dollars.**

78

«Les meilleures familles». Ce sont celles des couches bureaucratiques de la moyenne bourgeoisie. Les hauts et bas de leur fortune dépendaient directement des avantages financiers, réduits ou substantiels, qu'elles tiraient, grâce au bon plaisir du Chef de l'Etat, de la fonction publique en général, et de la caisse de la nation en particulier.

79

Dès janvier 1903, la police de Nord Alexis procéda à de nombreuses arrestations. Voici quelques noms tirés des journaux de l'époque où on pourra les retrouver, avec l'orthographe que nous avons respectée.

En janvier : Joseph Justin, directeur de l'Ecole Nationale de droit ; Edmond Polynice, magistrat communal : Joseph Duclervil, Dorval Lamy, Madame Dace.

En février : A. Orlando, Edouard Féliex, Sébastien Bélizaire, Henri Alvarès, Avance Joseph, Félix Edouard. Durant ce même mois, perquisitions domiciliaires chez Moratti Guérin, chez Preston, chez **Callisthène Fouchard** le (20), et faute au consulat anglais du commerçant D. A. Bouzi au moment où on allait procéder, dans son magasin, à son arrestation.

En avril : J.C. Wainright, Normil Sambour, Georges Duthiers, Jules Barthe, Pétion Péreira, Ménard, Joseph Rameau. Ils sont accusés d'avor participé à une manifestation armée, le 30 mars, au sein de l'Assemblée nationale.

En juillet, Constant Vieux fils, mis en état d'arrestation, se jette en passant, dans un consulat, Georges Hearne, le général Edmond Défly, l'ancien député Beliot, Dufanal, Guermond Duplessis, le colonel Jean-Charles, le commandant Camner Jean-Baptiste, l'ancien sénateur Estime Jeune (de Saint-Marc) sont arrêtés.

En août, Henri Chauvet, imprimeur du **Nouvelliste** ; Duverneau, an-

cien membre de la Chambre des Comptes ; Aurel Lafontant, Salomon Agnant Marc Bobeuf, Emmanuel Desseart, Antoine Rimpel, Duverneau, N. Nérette, docteur J. J. Dessalines Hyppolite, Fernand Dennis fils, Th. Dos-Dossous.

En janvier 1904, c'est l'assaut, le 1er jour de l'année, à la maison de Maxi Momplaisir. Il y trouve la mort ainsi que son fils Chrysostome et un domestique. Nord Alexis présidait les cérémonies du centenaire aux Gonaïves ; le général Justin Carrié, commandant d'arrondissement de Port-au-Prince, mena les opérations.

En ce même mois de janvier, départ pour l'exil (Saint-Thomas) de nombreux refugiés de délégations et de consulats : Horelle Momplaisir, Edmond Polynice, Dr. Paul Salomon etc.

En ce même mois, étaient exécutés les condamnés Rosalva Lucza , Léopold Virgile, Christophe Destouches, Clément Lafontant, Chérazard Bricourt.
En février, arrestations du docteur P. L. Coicou, de Suirad Villard, d'Erneste Laporte.

En mai, de Sténio Vincent.

Souvent ces prévenus étaient relaxés après quelques jours (comme Sténio Vincent) ou quelques mois, puis repris, puis de nouveau libérés (comme Edmond Polynice), tandis que quelques-uns étaient jugés et passés par les armes.

Tonton Nord était sans pitié. En 1908, il allait le montrer de façon éclatante, à l'égard du firministe Massillon Coiou, de ses deux frères Horace et Pierre-Louis et de quelques autres.

80

Les journaux haïtiens, plus que prudents sous Tonton Nord, ne fournissent pas de façon ostensible, les noms de ces sénateurs et députés en si périlleuse situation.

81

Ces trois attributs de nos gouvernements d'avant 1915 ne se trouvaient pas toujours réunis dans un même régime.

Sous Christophe, le despotisme n'engendra ni honte ni misère.

Sous nos présidents éphémères (1844-1847), la misère paysanne qui souleva Acaau, une certaine honte à être gouvernés par des marionnettes, n'étaient point accompagnées d'une tyrannie ouverte, du despotisme.

A la tête de ses divers gouvernements, Boisrond-Canal joua, de son côté, au libéral : mais s'il n'aggrava pas la misère, il ne nous épargna pas, hélas, quelques hontes.

Pour Firmin, dont la critique ici ne manque pas d'être partisane, le régime de Nord Alexis rassemble les trois traits négatifs ayant séparément caractérisé ceux de ses prédécesseurs.

82

«Miserum pacem vel bello bene mutari» : même une guerre est préférable à une paix misérable.

83

Ce distinguo entre sagesse pratique et raison patriotique apparaît un peu subtil. Pourtant, malgré ses ambitions et ses manoeuvres, Firmin était, à n'en pas douter, sincèrement patriote.

84

D'obligeants amis qui ont lu, en manuscrit, mes notes à ce texte inédit de Firmin, m'ont signalé la reproduction de l'acte instituant cette **entente**. dans l'ouvrage de E. Dornéval : **Abrégé des principaux épisodes de la révolution du 15 janvier 1908.** Le document figure en appendice.

Ce texte porte comme titre **Entente patriotique**, et a été élaboré à Kingston, à la date du 18 octobre 1904. Il fut signé à Saint-Thomas. le 12 décembre 1904, par des délégués des trois candidats évincés par Nord Alexis. Léger Cauvin (se donnant pour titre : **ancien ministre de l'intérieur**) au nom de Callisthènes Fouchard. Puis D. Césarions **(ancien membre du Gouvernement provisoire)** pour Anténor Firmin. Et enfin C. Ducasse **(député** de Port-au-Prince) en lieu et place de Sénèque Pierre.

Portant en épigraphe notre devise **L'Union fait la Force**, cet acte politique reconnaît les fautes du passé, affirme la nécessité présente d'une honnête solidarité, se refuse à toutes discussions oiseuses sur les points divers et particuliers de l'accord, proclame la volonté de combattre et renverser ensemble Nord Alexis, et se refuse solennellement, dans la compétion électorale qui s'ensuivra, à tout recours aux manoeuvres déloyales.

«On a commis de lourdes fautes, dit le document, et **«nous en sommes à pâtir aujourd'hui, sans pouvoir en désavouer la responsabilité morale».** Nous aurions dû, ajoute-t-il, **«écouter la voix de la raison,, qui indiquait si naturellement une entente sincère et loyale entre les éléments qui représentaient hier, et représentent encore aujourd'hui les aspirations nationales dans leur diversité nécessaire».** Et le texte poursuit : **«La base de cette entente est nécessairement la loyauté. Aucun des candidats à la présidence ne peut demander à un compétiteur de renoncer purement et simplement à ses prétentions».** Il s'ensuit alors cet engagement : **«Le chef de groupe qui l'aura emporté, saura qu'il n'a point des adversaires dans ceux qui ont cru bon de soutenir tel ou tel de ses émules».**

En ce même mois de mai 1905 où Firmin rédige son mémoire et révèle l'existence du pacte au Secrétaire d'Etat américain. le ministre Powell communiquait la même information au Départerrent d'Etat, en ajoutant pourtant le nom d'un quatrième «émule»

o O o

«On vient juste de m'informer, sous le sceau du secret, que certains des candidats en exil, l'Honorable C. Fouchard, ministre des Finances dans le cabinet du président Hyppolite, l'Honorable Monsieur Leconte, ministre des Travaux Publics dans le cabinet du président Sam, et l'Honorable Sénèque Pierre, ancien sénateur, se sont mis d'accord (et ont réclamé l'appui de leurs amis dans ce sens) pour soutenir, ensemble la candidature du Géné-

ral Firmin à la présidence, et déclencher un mouvement destiné à renverser le général Nord Alexis. Ils se sont procuré un bateau et se sont assuré des armes et des munitions ; ils se préparent à débarquer quelque part sur la côte nord, probablement aux Gonaïves». (Message du 6 mai 1905, sous la **mention : confidentiel).**

C'est donc en prévision de ce débarquement, devant faire suite à l'entente réalisée sur une tactique commune, que Firmin, en mai 1905 sollicite du gouvernement américain, comme il le dira à la fin du mémoire, sinon sa sympathie, tout au moins sa neutralité.

Nous avons déjà dit que l'invasion firministe se produira effectivement aux Gonaïves, mais seulement en janvier 1908, et qu'elle échouera.

85

Nous n'avons pas pu identifier jusqu'ici cet adversaire qui aurait pu bénéficier alors du **«concours des Etats-Unis»**, et ainsi barrer à Firmin, selon lui, la route de la présidence.

86

Ce serait donc pour s'opposer à cette **«protection»** promise, selon les rumeurs, à un concurrent important, que Firmin sollicite, par ce mémoire, la bienveillance américaine.

87

A la chute de Salomon (en 1888) une guerre civile avait déchiré le pays. L'élection du président Légitime par une Assemblée nationale où les représentants du Nord n'avaient pas siégé, ne fut pas reconnue par les hommes politiques de ce département, qui constituèrent un Etat sénaré : la République Septentrionale Ce gouvernement avait à sa tête Florvil Hyppolite (qui deviendra, l'année d'après, le président d'Haïti, la république ayant été réunifiée) et comptait parmi ses membres Anténor Firmin.

Le cabinet de la République Septentrionale ayant affrété un steamer américain, à des fins militaires, contre le gouvernement de Port-au-Prince, ce dernier s'en empara, mais dut le restituer sur pression des Etats-Unis.

Pour les partisans de Légitime, cette exigence américaine ne pouvait être que le résultat d'une entente entre la République Septentrionale et le Département d'Etat, le prix payé par Hyppolite et Firmin étant l'engagement, s'ils étaient vainqueurs, de céder à l'Union la base tant convoitée du Môle-Saint-Nicolas.

Cette rumeur fut toujours niée par Firmin. Il reprit sa dénégation dans «Diplomates et Diplomatie» (ouvrage datant de 1899, et portant comme sous-titre : **«Lettre ouverte à Solon Ménos»**) — tout en accusant ses adversaires de s'être eux-mêmes livrés à ces négociations compromettantes.

Voici, en nous excusant de sa longueur, un intéressant extrait de ce livre:

«Il y avait près de dix-huit mois, depuis que le Gouvernement provisoire avait effectué son entrée à Port-au-Prince, et plus de quinze mois, de-

puis que le Général Hyppolite était installé comme Président constitutionnel de la République d'Haïti, quand fut inopinément rouverte la question du Môle Saint-Nicolas. Le 2 février 1891, étant Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures, je reçus une lettre de l'amiral Gehrardi, qui était déjà depuis quelques jours dans la rade de la capitale, à la tête de la plus belle escadre des Etats-Unis. Il m'annonçait qu'il était nommé par le Président des Etats-Unis, à l'effet d'entrer en négociations pour le bail à ferme du Môle-Saint-Nicolas, en vue d'y établir un dépôt de charbon à l'usage des navires de la Marine américaine. Il est inutile de répéter ici les détails de ces négociations qui, on le sait, aboutirent à un refus courtois, mais formel, à la demande de M. Harrison inspirée par M. Blaine.

«Un des négociateurs, qui a été une des plus belles figures de notre race, dans la deuxième moitié de ce siècle, feu Frédérick Douglass, en a fait l'historique, avec sa véracité indiscutable, n'omettant aucun des arguments décisifs ou des réponses saillantes employées de part et d'autre.

«M. Blaine, soit en confondant ceux avec qui il avait affaire, soit par audace,, avait, semble-t-il, autorisé l'amiral Gehrardi à mettre en avànt, dans les négociations, les prétendues promesses faites au Gouvernement américain. L'amiral n'y manqua pas, dès qu'il put remarquer mon peu d'enthousiasme à lui accorder l'objet de sa mission, mais je lui opposai une dénégation aussi catégorique qu'il est permis d'en formuler dans une négociation diplomatique. M. Douglass a raconté cette particularité avec toute la clarté qui est la qualité maîtresse de son style.

> «L'amiral Gherardi, écrit-il, appuya sa demande sur des promesses faites à notre Gouvernement par Hyppolite et Firmin, par l'intermédiaire de leurs agents, durant le cours de la Révolution. Il affirma que sans l'appui de notre Gouvernement, la révolution aurait succombé.
>
> «M. Firmin dénia l'existence de tels engagements ou promesses ; et insista sur le fait que, lorsque, dans le temps, l'offre de certains avantages avait été faite au Gouvernement de Washington, celui-ci ne les avait pas acceptées». (Hayti and the United States, by the Hon. Frd'k Douglass, in the NORTH AMERICAN REVIEW. Septem. and Octob. 1891).

«L'amiral Gherardi, muni des pouvoirs et des instructions du Gouvernement américain et qui ne pouvait pas manquer de porter avec lui des documents authentiques, fournissant la preuve ou même la présomption de ces promesses, ne put opposer aucune réplique sérieuse à cette dénégation formelle et officielle. Il se contenta de passer outre, en revenant à des arguments de persuasion.

«(...) Ne me contentant donc pas de la dénégation faite au cours des pourparlers, pour le bail du Môle Saint-Nicolas, je fis de cette propagande même (ainsi que de la démonstration navale de Port-au-Prince), un grief particulier contre l'acceptation de la demande du président Harrison.

> «L'arrivée en ce port de deux escadres américaines renfermant les plus puissants vaisseaux de guerre de la Marine des Etats-

Unis, écrivis-je, a fait une impression des plus malheureuses au pays entier, qui s'en alarme ou s'en inquiete. En supposant même que la Constitution nationale ne fut pas un obstacle à l'acceptation de la demande presentée par vos Excellences, au nom du President des Etats-Unis, le Gouvernement haïtien ne pourrait guère, dans les circonstances présentes, entrer en négociation pour l'affermage du Môle Saint-Nicolas, sans paraître céder à une pression étrangère et compromettre ipso facto notre existence de peuple indépendant ; d'autant plus que plusieurs journaux américains, dans un but indevinable, font une propagande mensongere, tendant à faire accroire qu'il y a eu des engagements signés entre le Président d'Haïti et les Etats-Unis d'Amerique, pour la cession de cette même baie du Môle-Saint-Nicolas que son Excellence le Président Harrison désire avoir comme station navale à l'usage de la Marine américaine». (Bulletin des Lois et Actes du Gouvernement d'Haïti, Année 1891, No. 42, page 107.)

«C'était mettre, une seconde fois, les hauts représentants du Gouvernements des Etats-Unis dans l'obligation morale de répondre à ma dénégation ou de relever, au moins, l'épithete de «mensongère» que j'attachais officiellement à la propagande née, comme je l'ai indiquée plus haut, et ressaisie par les politiciens américains, dans la croyance de faciliter le succès d'un projet qui était pour M. Blaine le principal levier dont il devait disposer, en preparant la platform de sa candidature à la présidence des Etats-Unis.

«(...) Dans tous les cas, M. Blaine en fut atterré. Non seulement le Gouvernement Haïtien avait refusé le bail du Môle Saint-Nicolas ; mais encore j'avais tire des deux moyens imagines pour nous faire perdre la tete (la propagande des journaux américains et la presence de deux escadres américaines dans les eaux de Port-au-Prince), deux mois exactes de notre refus, à côté de l'obstacle constitutionnel. Le grand diplomate américain sentit que sa trop grande habilite avait été, cette fois, retournée contre lui. L'échec en fut si grave, qu'il ne s'en releva jamais. Pris d'une fièvre chaude, il devint fou, au dire de plusieurs journaux des Etats-Unis. Encore dans la force de l'âge, il mourut dans l'abattement d'avoir perdu son principal atout pour la campagne présidentielle qu'il préparait, à la veille des élections de 1892.

«Je suis le premier à déplorer la mort de cet homme remarquablement doué, qui était arrivé à faire changer son sobriquet de «Chevalier empanaché» contre le surnom de «Bismark américain» que lui décerna, à la fin, le New-York Herald, comme suprême glorification. Cette disparition fut certainement une perte pour son pays ; mais ce qui m'a plus personnellement frappé en lui, ce fut sa largeur d'esprit, dont on trouve si rarement le modèle chez nous, par exemple. Il n'est pas douteux qu'au fond de son coeur, il ait mille fois maudit mon nom ; cependant au lieu d'attaquer sournoisement ma réputation, il eut le courage de dire de moi, suivant le Public Ledger, de Philadelphie : «Il est un diplomate né, très fin et très capable».

88

Notons cette affirmation au superlatif : «Nul homme..., plus que lui...» Pour combattre la réputation d'anti-américain que lui avait valu sa conduite dans l'affaire Gherardi, Firmin rédigea un gros ouvrage de compi-

lation : «M. Roosevelt, président des Etas-Unis, et la République d'Haïti». Le livre parut à New-York et à Paris, précisément en 1905, année du mémoire.

Envisageant l'éventualité d'une main-mise de l'armée américaine sur Haïti, Anténor Firmin ne la croyait réalisable que dans des circonstances, selon lui, exceptionnelles et très improbables.

«Ce n'est que dans le cas où notre indépendance nationale menacerait de s'anéantir par une impéritie, une infirmité interne, aussi avilissante qu'irrémédiable que l'Oncle Sam tendrait ses longs bras pour ne point nous laisser choir en d'autres mains. Mais est-ce là une fatalité historique ? Le mot sonne creux ici ; car lorsqu'on feuillette notre histoire ou celle des Etats-Unis, on ne voit rien, mais rien, dont on puisse tirer cette induction fatidique.»

(Voir notes 58 et 88.)

89

A la fin de l'année 1904, quelques mois donc avant que Firmin rédige son mémoire à l'intention du Secrétaire d'Etat John Hay, le président des Etats-Unis, Théodre Roosevelt dans son message annuel au Congrès (5 décembre), se livrait à une discussion complète de la doctrine de Monroe (formulée en 1823), en relation avec l'intervention américaine en République dominicaine, par la prise en main de ses douanes.

Cette intervention suscita bien des inquiétudes en Haïti, et même quelques protestations. La justification qu'en fait Théodore Roosevelt à la fin de 1904, à travers une interprétation de la doctrine de Monroe, est pourtant retenue par Firmin comme une donnée essentielle, et contre laquelle il ne s'insurge pas, de la politique des Etats-Unis à l'égard de l'ensemble des nations latino-américaines.

o O o

Dans son message, Théodore Roosevelt part de deux faits fondamentaux. D'un côté, l'ampleur de la dette extérieure de la République dominicaine, et l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de la payer. D'un autre côté, la pression exercée par les créanciers du gouvernement dominicain, sur leurs propres pays, afin que ces derniers obligent la Dominicanie à honorer ses engagements.

Or, ajoute Roosevelt, dans son message, les seuls moyens dont disposent les grandes puissances pour recouvrer les sommes dues à leurs ressortissants, sont d'une part le blocus et le bombardement, et d'autre part la saisie des douanes.

Mais la doctrine de Monroe, toujours selon le président américain, est opposée également à ces deux voies, puisque l'une et l'autre signifient une intervention de l'Europe dans les affaires du Nouveau Monde. Cela est clair pour le blocus ; et cela est vrai aussi pour l'autre solution, car, dit explicitement le message du chef de l'Etat : **«prendre possession des douanes d'un pays, équivaut, en soi et dans ses effets, à la prise de possession d'une certaine partie du territoire de ce pays».**

Or la situation est telle en République dominicaine du fait des **«désordres**

sociaux et de la banqueroute des finances», que «les puissances étrangères seraient dans leur droit d'appuyer par la contrainte les réclamations de leurs nationaux».

Il n'y a plus, pour les Etats-Unis, qu'un seul moyen d'empêcher cette intrusion des Européens dans les affaires continentales, c'est de prendre en charge eux-mêmes, par un contrôle approprié des douanes, le paiement des dettes extérieures de la petite nation débitrice.
Il y a là une sorte de «fatalité historique» (comme aurait dit Firmin), et les Etats-Unis doivent s'y plier.

Concluson pratique de Roosevelt :

«Nous n'avons pas l'intention de prendre aucune partie de Santo-Domingo, ni d'exercer sur l'île aucun contrôle autre que celui rendu nécessaire pour assurer la réhabilitation financière de la république, en ce qui concerne la perception des revenus. Nous remettrons une partie de ces derniers au Gouvernement dominicain pour faire face à ses dépenses courantes, et nous distribuerons l'autre partie à ses créanciers de façon proportionnelle et absolument équitable.

C'est en se fondant sur de telles déclarations (Le Nouvelliste du 10 au 16 mars 1905), que Firmin proclame sa détermination de «marcher d'accord avec le gouvernement américain».

90

Firmin, très fermement, et fidèle à une ligne de conduite déjà ancienne, s'oppose à toute cession d'une portion du territoire haïtien aux Etats-Unis. Le Môle Saint-Nicolas auquel il est fait allusion ici, ne doit donc, en aucun cas, passer aux mains américaines. Mais Haïti peut s'engager à ne pas le céder comme base navale à une puissance européenne.

C'est au même compromis qu'arrivera Beach, en août 1915, dans ses discussions politiques avec députés et sénateurs haïtiens avant l'élection de Dartiguenave.

Auparavant, et de façon non écrite, Michel Oreste était parvenu, en 1914, à un accord identique avec un envoyé secret de Bryan (secrétaire d'Etat américain) à Port-au-Prince, John B. Osborne. (Voir Arthur S. Link : La política de Estados Unidos en America Latina, 1913-1916. p. 246).

91

La note 82 fait état d'une entente des candidats à la présidence pour soutenir les aspirations du seul Firmin (rapport de Powell au Département d'Etat). Mais, dans son mémoire, Firmin déclare que le pacte vise uniquement au renversement de Nord Alexis ; après la déposition du président, chacun des candidats tentera sa chance isolément, en s'engageant toutefois à respecter la décision des urnes, même si elle ne lui est pas favorable.
Firmin a ainsi la sagesse d'envisager deux éventualités qui lui permettraient d'appliquer son «programme international» : son élection à la présidence, ou sa nomination, par un concurrent plus heureux, à la tête de la diplomatie haïtienne.

Voilà donc ce que Firmin attend de la «mission morale» des Etats-Unis dans les affaires haïtiennes : à l'égard des éléments honnêtes se disputant le pouvoir, — «sympathie», ou tout au moins «neutralité» de la part de la puissance yankee.

Il n' y a point d'impérialisme américain.

o O o

L'invasion envisagée en 1905, se réalisera en janvier 1908. Les Etats-Unis écoutèrent-ils l'exhortation de Firmin ?

Donnons la parole au chef de la rébellion :

«Il ne me restait d'autre alternative que de tenter une expédition en Haïti. Tout fut habilement organisé pour le succès de l'entreprise. Malheureusement le Gouvenement américain, induit en erreur sur notre mobile, surveilla nos mouvements, et, à la dernière heure, saisit les armes et les munitions qui devaient aboutir aux Gonaïves, au moment opportun.»

Firmin, en s'interrogeant sur cette confiscation, n'y voit le signe d'aucune hostilité des Etats-Unis à son égard. Tout vint, selon lui, d'une «erreur.». Il l'explique ainsi, en renvoi à la citation précédente :

«C'est une croyance généralement répandue en Haïti que les agents du général Nord Alexis, aux Etats-Unis, avaient été les promoteurs de la saisie des armes et munitions destinées à la révolution du 15 janvier 1908.

«Rien de moins exact. Le Gouvernement des Etats-Unis, qui croyait que notre mouvement était connexe à une conspiration d'un certain Morse Pearn, et que son triomphe entraînerait une insurrection à Cuba et dans la République dominicaine, en protestation contre l'influence américaine, avait agi exclusivement et dans le seul intérêt de sa politique.

«M. Cornet, à New-York, et M. Ingenes Nicolas Léger, à Washington, ignoraient absolument et les apprêts et la saisie de cette expédition dont ils n'eurent connaissance que par les relations et les intrigues de la presse new-yorkaise. (Tiré de l'Effort dans le recueil p. 99).

Firmin a l'intuition que son échec résulte de certaines impulsions d'une politique globale des Etats-Unis dans le Centre-Amérique. Mais il croit qu'appliquée à son cas, cette politique ne s'exerça que par hasard. Nationaliste, sans doute il le fut ; mais, en cette aube du vingtième siècle, rien dans sa vie ou ses écrits ne permet de la qualifier d'anti-impérialiste. A sa mort un autre visionnaire se dressera en champion du nouveau combat.

Ce firministe ardent, hélas ! insuffisamment préparé, et incorrigiblement littéraire, sera Rosalvo Bobo...

Puisque le peuple a déjà prouvé son apathie, il reste à Firmin une triple confiance : celle dans les Etats-Unis, celle en Dieu, celle en la Justice.

Les «aspirations nationales» du signataire de l'Entente patriotique du 12 décembre 1904, ne pouvaient être questionnées, ni sa foi inébranlable dans la renaissance de la nation par des voies autres que celles empruntées par

la force hautaine et inintelligente. En ce sens, la carrière politique de Firmin et l'oeuvre doctrinale qui en témoigne, ont encore, pour nous, valeur d'exemple.

Mais les habitudes de pensée limitent singulièrement en ce début du siècle, le sexagénaire pressé de réaliser son dessein. Son nationalisme indénable ,mais mystique et abstrait, ne tient pas compte de la montée de l'impérialisme, et spécialement de l'impérialisme américain déjà plus dangereux pour nous que les autres.

Sa recherche d'un compromis honorable (et salutaire pour la patrie) avec la puissance yankee se soldera par un échec. Firmin sera toujours écouté, par Washington, sous les dehors les plus appuyés de déférence, d'une oreille distraite, sinon méfiante.

Ici encore, chez ce citoyen honnête et cette intelligence incomparable, la stérilité d'une conception nationaliste, qu'il faut bien qualifier de petite-bourgeoise, garde, dans les temps présents, centre maints de nos doctrinaires, toute sa valeur démonstrative.

(Octobre 1974 - Mai 1973)

o O o

FIN DES NOTES

CHRONOLOGIE

des événements de 1902

1er février 1902. — La nouvelle arrive à Port-au-Prince de la mort d'Anna Firmin, fille d'Anténor Firmin, ministre d'Haïti à Paris.

19 mars 1902. — Dans le cadre de la campagne menée par l'opposition pour forcer le président Tirésias Simon Sam à se retirer du pouvoir le 15 avril 1902 (selon la prescription de la Constitution) et non le 15 avril 1903 (selon le terme fixé, lors de son élection, par l'Assemblée nationale), — le ministre de l'Intérieur Tancrède Auguste fait procéder à de nombreuses arrestations. Sénèque Pierre, candidat à la présidence, et nombre de ses partisans, gagnent les consulats.

3 avril 1902. — Firmin a obtenu du président Tirésias l'autorisation d'accompagner au Cap-Haïtien la dépouille mortelle de sa fille. Pour le journal parisien **La Patrie**, il commente les nouvelles d'arrestation venues d'Haïti : tout est calme, dit-il et l'agitation anti-Sam ne touche qu'un petit nombre d'hommes politiques. Et il affirme que le président Tirésias ne quittera le pouvoir que le 15 avril 1903.

12 avril 1902. — Les «asilés» quittent les consulats ; le parti sénéquiste est démantelé, par l'exil forcé de son chef et de ses membres les plus importants.

8 mai 1902. — Arrivée de Firmin au Cap. Les funérailles de sa fille Anna ont lieu le même jour.

12 mai 1902. — Tirésias Simon Sam, dans un message à l'Assemblée nationale annonce son intention de quitter le pouvoir le 15 mai. On se prépare à élire un favori du régime : Cincinnatus Leconte, ministre de l'Agricul-

ture et des travaux Publics, lorsque des coups de feu partent dans l'enceinte du Parlement. Panique. Tout le monde se retire.

13 mai 1902. — Deux jours avant la date qu'il avait fixée, le président Sam quitte le pouvoir. Protégé par le corps diplomatique, et par un Comité de Salut Public dirigé par Boisrond-Canal, il prend place, avec plusieurs de ses ministres, à bord de l'«Olinde Rodrigues». L'Amiral Killick, avec les deux bateaux du gouvernement, va rejoindre Firmin au Cap où un Comité de Salut Public a été formé, à l'instar de Port-au-Prince.

16 mai 1902. — Le Comité de Salut Public du Cap-Haïtien décide que les troupes du Nord et de l'Artibonite se mettront en marche sur Port-au-Prince, mais ne pénétreront dans cet arrondissement qu'après accord avec les autorités de la capitale.

16 mai 1902 — Deux candidats à la présidence, jusqu'alors en exil, rentrent à Port-au-Prince : Callisthènes Fouchard et Sénèque Pierre. Accueil sympathique de leurs partisans.

18 mai 1902 — Firmin, à bord de la Crête-à-Pierrot arrive aux Gonaïves, chef-lieu du département de l'Artibonite lequel est commandé par Jean-Jumeau, son lieutenant éprouvé. Les membres du Comité de Salut public du nord (à l'exception du général Nord Alexis, qui doit voyagr par terre) l'accompagnent.

20 mai 1902. — Le général Nord Alexis, délégué du Département du nord, et président du Comité de Salut public du Cap, quitte cette ville avec ses troupes.

23 mai 1902 — Le journal capois «La Rédaction» fait état de propos de Raoul Deetjen, selon lesquels Nord Alexis a déclaré qu'il se considère comme l'unique candidat à la présidence pour le département du nord.

24 mai 1902. — Firmin quitte Saint-Marc, où, des Gonaïves, il avait rejoint Jean-Jumeau, stationné en cet endroit avec les troupes de l'Artibonite. Sur le quai de Port-au-Prince, Firmin est acclamé.

26 mai 1902. — Les Comités de Salut public des divers départements géographiques se réunissent en Comité Central, puis nomment un Gouvernement provisoire. Les Comités se considèrent alors comme automatiquement dissous.

29 mai 1902. — Devant la détermination de Nord Alexis d'entrer dans l'arrondissement avec ses troupes, le président du Gouvernement provisoire Boisrond-Canal envoie Firmin conférer près de l'Arcahaie avec le Délégué, nommé depuis ministre de la guerre. Firmin obtient que le général renonce à son projet de «promenade militaire».

31 mai 1902. — Emoi à Port-au-Prince. Nord Alexis a franchi les limites du bourg de l'Arcahaie et se dirige avec son armée sur la capitale. A quelques lieues de la ville, on parvient à l'arrêter. La capitale s'était armée pour barrer la route aux troupes du département du nord.

1er juin 1902. — Entrée pacifique de Nord Alexis et de son escorte d'honneur à Port-au-Prince. Tout le monde est rassuré. Boisrond-Canal, chef du Gouvernement provisoire, le salue par ces mots de bienvenue : «Vous êtes le fils aîné de la patrie».

3 juin 1902. — Firmin et Nord Alexis ont une longue conférence. Firmin pense que tous les malentendus sont aplanis.

12 juin 1902. — L'animosité entre les firministes et les partisans non encore ouvertement déclarés de Nord - Alexis se traduit par une brève échauffourée : le général Turennes Jean-Gilles fait tirer, au Cap, sur un groupe d'électeurs favorables à Firmin.

17 juin 1902. — Nord Alexis arrive au Cap, envoyé par le gouvernement provisoire pour établir l'ordre dans la ville et imposer la neutralité de l'armée durant la campagne électorale.

21 juin 1902 — Le bateau de guerre «Toussaint-Louverture» échoue dans le port de Caracol. Killick n'a plus sous son commandement que la «Crête-à-Pierrot».

27 juin 1902. — Altercation entre le général Nord Alexis et Killick, au sujet de Firmin. Le ministre de la guerre, envoyé pour régler le différend du 12 juin et révoquer Turenne Jean-Gilles, l'a maintenu à son poste et profère des menaces d'exécution sommaire contre Firmin qu'il juge fauteur de troubles. Les amis de Firmin prennent position dans sa maison pour le protéger.

28 juin 1902. — Killick fait débarquer l'infanterie de marine de la «Crête» pour protéger Firmin. Deux attaques contre la maison de Firmin sont repoussé, l'une à midi, l'autre à 4 heures de l'après-midi. La nuit se passe tranquille.

29 juin 1902. — Les troupes de Nord Alexis retournent à l'assaut. Après avoir repoussé deux autres attaques, Firmin décide de se retirer, avec ses partisans, à bord de la «Crête». Sa maison et le magasin de Madame Firmin sont pillés.

30 juin 1902. — Les Gonaïves, où Firmin n'avait pas présenté sa candidature, l'élisent premier député de la ville. Au Cap, il est battu aux élections.

1er juillet 1902. — La «Crête» quitte le Cap pour les Gonaïves.

3 juillet 1902. — Après une brève escale à Port-de-Paix, Firmin et ses partisans débarquent aux Gonaïves.

10 juillet 1902. — Killick ayant refusé de conduire la «Crête» à Port-au-Prince, est révoqué de son poste de commandant par le Gouvernement provisoire.

10 et 12 juillet 1902. — Quatre ministres du Gouvernement provisoire condamnent, dans des interviews à la presse, les procédés de Nord Alexis. Le

Gouvernement provisoire envoie une commission enquêter au Cap sur les événements.

11 juillet 1902. — Des Gonaïves, Firmin écrit au Gouvernement provisoire pour protester contre l'institution d'une Commission d'Enquête chargée d'établir les responsabilités en s'informant auprès des autorités du Cap seules.

Le même jour, Boisrond-Canal demande au ministre de France de faire capturer la «Crête» par le bateau de guerre français, le «d'Assas», arrivé le matin dans la rade de Port-au-Prince. Refus du diplomate. Jérémie, ministre firministe du gouvernement provisoire, écrit ce même jour à Firmin pour le mettre au courant des risques courus par la souveraineté nationale si Killick refuse de se soumettre à la décision de révocation prise contre lui.

12 juillet 1902 — Killick télégraphie à Boisrond-Canal qu'il se fera sauter avec son bateau plutôt que d'amener les couleurs haïtiennes devant un navire de guerre étranger.

23 juillet 1902. — Rencontre entre Boisrond-Canal, d'une part, et les candidats à la présidence d'une part : Pierre, Fouchard, Ménos.

Le même jour, le Gouvernement provisoire convoque, pour le 28 juillet à Port-au-Prince, les députés élus afin qu'ils se constituent en Chambre, élisent les sénateurs, se réunissent à ces derniers en Assemblée nationale, élisent le président de la république.

24 juillet 1902. — Le Département de l'Artibonite, sous le drapeau de Jean-Jumeau et Firmin, se révolte contre le Gouvernement provisoire.

8 août 1902. — La ville de Petit-Goâve, qui, sous la direction de Chicoye, s'était ralliée au firminisme, tombe au pouvoir de l'armée du Gouvernement provisoire commandée par le général Justin Carrié.

20 août 1902. — Pour mettre fin à la sanglante guerre civile, le ministre des Etats-Unis, Powell, offre ses bons offices de médiateur à Firmin, par une lettre datée de ce jour.

2 septembre 1902. — Killick, à proximité du Cap, arraisonne le bateau allemand «Makromania», et saisit à bord le matériel de guerre expédié par le Gouvernement provisoire à Nord Alexis.

5 septembre 1902. — Répondant à une demande faite au Corps diplomatique par Boisrond-Canal, le navire de guerre allemand «Panther» arrive à Port-au-Prince, prend des instructions auprès de la Légation allemande, et part pour les Gonaïves afin de capturer la «Crête».

6 septembre 1902. — Killick refuse de baisser pavillon devant le «Panther» Il saute avec la «Crête».

7 octobre 1902. — Firmin reçoit aux Gonaïves une nouvelle lettre du ministre Powell, offrant de nouveau ses bons offices.

8 octobre 1902 — Première attaque de Nord Alexis contre le Limbé, bastion du firminisme.

9 octobre 1902. — Nouvelles attaques contre le Limbé : la ville tombe.

10 octobre 1902. — Firmin écrit à Powell pour lui dire qu'il accepte son intermédiaire, afin qu'un arrangement soit conclu avec Boisrond-Canal !

11 octobre 1902. — Les troupes du Gouvernement provisoire livrent un furieux assaut contre Montrouis.

13 octobre 1902. — Firmin demande plus explicitement au ministre Powell d'intervenir en son nom pour proposer la paix.

14 octobre 1902. — Saint-Marc se rend aux gouvernementaux sans combattre.

15 octobre 1902. — Firmin reçoit de la Légation américaine une lettre datée de la veille, et dans laquelle il apprend que le Gouvernement provisoire refuse toute négociation de paix sans avoir préalablement consulté Nord Alexis.

Firmin abandonne la lutte. Il monte à bord de l'«Adirondak».

14 décembre 1902. — Nord Alexis, vainqueur des firministes, entre à Port-au-Prince avec son armée.

16 décembre 1902. — Saint-Fort Colin, soupçonné de «sénéquisme» et membre du Gouvernement provisoire, prend asile au consulat américain.

18 décembre 1902. — Nord Alexis prend possession du Palais National.

21 décembre 1902. — L'Assemblée nationale confirme, en votant, la décision de l'armée. Nord Alexis est constitutionnellement chef d'Etat.

DOCUMENTATION

I. Journaux de 1902

L'Appel, Le Clairon, L'Effort; Le Facteur, L'Impartial, Le Matin; Le Nouvelliste, Le Soir.

II. Articles et études dans la presse

Marceau Désinor et Charles Rouzier : Une polémique sur 1902. Dans **Le Nouvelliste, 16-26 avril 1923.**

Anténor Firmin : Correspondance avec un partisan sur ses relations avec Antoine Simon. Dans **L'Essor** du 27 au 30 juin 1917.

Jérémie : un récit des événements de 1902. Dans le **Temps,** du 23 avril au 8 mai 1929.

R. L. : Un récit de l'élection à la présidence de Nord Alexis. Sous la rubrique «Deci, delà». Dans **Haiti-Journal** du 13 février 1939.

Claude Moïse : Mémoire de sortie sur Anténor Firmin, pour le diplôme de l'Ecole Normale d'Haïti. Publié dans **Conjonction** du mois de décembre 1971.

David Vilain : Souvenirs sur l'insurrection de 1908. Dans **Le Nouvelliste** du 13 au 28 août 1942.

III. Ouvrages

Georges Benjamin : **La diplomatie d'Anténor Firmin — Ses péripéties — Ses aspects — 1960.**

Emmanuel Chancy : **Faits contemporains sur le vif. Les événement de 1902, Tome 1er, 1906.**

Alcius Charmant : **Haïti vivra-t-elle ? 1905.**

Alcius Charmant : **La mort de Chicoye, 1907.**

Joseph Châtelain : **Histoire de la Banque Nationale.**

B. Danache : **Récits et Souvenirs 1902, 1939.**

F. Dornéval, **Abrégé des principaux épisodes de la révolution du 15 janvier 1902, s.d., (1909 ou 1910)**

Ulrick Duvivier : **Le conflit entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, 1898.**

Anténor Firmin : **Diplomates et Diplomatie, 1899.**

Anténor Firmin : **M. Roosevelt, président des Etats-Unis, et la République d'Haïti, 1905.**

Anténor Firmin : **L'Effort dans le Mal, 1911.**

Jérémie : **Mémoires, tome I,**

Arthur S. Link : **La politica de Estados de Estados Unidos en America latina, 1913-1916.**

Leslie Manigat : **L'Amérique Latine au XXème siècle, 1973.**

Edgard N. Numa : **Antoine Simon et la fatalité historqiue,** s.d s.n. d'éditeur

Perceval Thoby : **En réponse aux assertions de l'historien R. L. d'Haïti-Journal, touchant certains faits de l'élection du général Nord à la Présidence, 1939.**

LIBRAIRIE A LA CARAVELLE
INTERNATIONAL BOOK STORE

Livres — Revues — Journaux et Magazines : Haitiens
Français — Anglais — Espagnols et Allemands — Catalogues
de Modes — Cartes de Souhait — Carte Postale

P. O. BOX 111
26, Rue Roux, 26
Téléphone : 2-00-30

LES PATES ALIMENTAIRES
« C O Q »
JEAN BARTHE
AVENUE DESSALINES

Coquilles — Coudes — Spaghetti — Coudes Côtelés
Nouilles — Lettres Rondelles — Chiffres — Fidelini est
en sachet de 1/2 et 1#

A G E N C E DE VOYAGES
IBO - TOURS

55, Avenue Marie Jeanne, 35
Cité de l'Exposition
Port-au-Prince, Haiti

Commerçants, Etudiants, Résidents, Touristes pour un service rapide, pour un voyage sans problème voyez IBO-TOURS où un personnel courtois et entraîné vous aidera à éliminer tous vos soucis.

IBO-TOURS : Compétence Sérieux Rapidité

RECU EN REDACTION

POESIE

de **JOSAPHAT LARGE**, poète jérémien, résidant depuis une dizaine d'années à New-York **«Nerfs du vent»**, un recueil préfacé par Gérard Campfort (Paris, Editions Pierre Jean Oswald, Collection «J'exige la parole», 1975, 136 pages)

de **CLAUDE PIERRE**, poète haitien originaire lui aussi de la Grande-Anse et résidant depuis cinq ans en terre québécoise, deux recueils : **Tourne Ma Toupie** suivi de **Oeil** avec une postface du canadien Claude Bertheaud (Ottawa, Editions Naaman de Sherbrooke, 1974. 78 p.) et **«Poésies»**, un numéro spécial de Co-incidences, revue des étudiants de l'Université d'Ottawa, numéro consacré à quelques poèmes de Claude Pierre (Co-Incidences. Volume IV no. 3, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, nov. 1974 35 p.

ROMANS

de FRANK ETIENNE : Dézafi, roman créole salué par les critiques de Port-au-Prince, comme un chef-d'oeuvre de la littérature d'expression créole, (Editions Fardin, 1975, 312 p.)

de **LEON LALEAU : Le Choc**, Chronique haitienne des années 1915-1918. Reproduction de l'original publié en 1920. (Port-au-Prince, Editions de l'An 2.000, Collection «Club des Amis du Livre Haitien», 1975, 202 p.)

de **EDGARD N. NUMA**, **«Clercina Destiné»**, roman paysan (New-York, French Printing and Publishing Corp., 1975. 183 p.)

LITTERATURE — CRITIQUE

de **F. RAPHAEL BERROU ET PRADEL POMPILUS : Histoire de la Littérature Haitienne illustrée par les Textes.** Tome I. Une

nouvelle édition revue, corrigée, illustrée par des textes abondants des photos, du Manuel de Littérature haitienne de ces mêmes auteurs. Le Tome I couvre de la littérature des pionniers à l'épanouissement du Romantisme haitien (Port-au-Prince, Editions Caraïbes et Paris, Editions de l'Ecole, 1975, 730 p.) et **Deux poètes indigénistes : Carl Brouard et Emile Roumer»**, un livre de 127 p. annonçant le prochain tome de l'Histoire de la Littérature Haitienne.

de **GERALD DORVAL : «Etudes et peintures «Premier cahier :** Bonard, Posy, Occelus Vincent, Nadine Magloire, Franck Etienne, Raymond Olivier et Georges P. Hector. (Port-au-Prince. Editions Fardin, 1975. 112 p.)

HISTOIRE

de **GABRIEL DEBIEN «Deux Manceaux, l'un marchand et l'autre planteur à la Martinique et à la Trinité»**, Notes d'Histoire Coloniale no. 156. Extrait de la Province du Maine Janvier-mars 1974. p. 67 à 78. (Laval, Imprimerie R. Madiot)

De **BERNARD FOUBERT «Colons et Esclaves du Sud de Saint-Domingue au début de la révolution 1792 - 1793»** Extrait de la Revue Française d'Histoire d'Outre-mer Tome LXI no. 223. 2e. Trimestre 1974)

de **CHARLES FROSTIN : «Saint-Domingue et la Révolution Américaine»** Extrait du Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe n. 22. 2e. semestre 1974 (Paris, Imprimerie Owen-Nérac)

De **RICHARD PRICE : Saramaka Social Structure - Analysis of a maroon society in Surinam. Caribbean Monograph Series No. 12** (Rio Piedras, The Institute of Caribbean Studies, University of Puerto-Rico, 1975. 177p.). Ce livre suit un autre ouvrage édité par Richard Price «Maroon Societies : Rebel Slave Communities in the Americas» étudiant les société d'esclaves marrons dans les Antilles espagnoles, françaises, aux USA, au Brésil en Jamaique et dans les Guyanes et comprenant des articles de différents auteurs (N. Y. Doubleday 1973. 425 p.)

Banque Nationale De la République D'Haiti

(DEPARTEMENT COMMERCIAL)

a inauguré le 26 novembre 1951 son service de :

LOCATION DE COFFRES - FORTS

Amélioré, modernisé, ce service vous offre à l'intérieur de sa voûte blindée un coffret du dernier modèle en usage aux Etats-Unis, dans lequel vous pourrez déposer :

VOS BIJOUX

VOS PAPIERS PERSONNELS

VOS TITRES

EN TOUTE INDEPENDANCE

ET EN TOUTE SECURITE

AVEC DISCRETION

ET CONFORT

Nous avons l'honneur de solliciter votre VISITE et votre PATRONAGE.

Le Centre d'Art

BERCEAU DE L'ART HAITIEN

vous invite à visiter son Exposition de Tableaux et d'objets d'Art.

Un accueil sympathique est réservé à chaque visiteur.

D'AVANCE, BIENVENUE A TOUS.

SALVITAE

NEPHRITE CYSTITE PROSTATITE URETRITE

Le SALVITAE neutralise promptement l'urine acide, caractérisée par une sensation d'ardeur, réprime le désir fréquent d'uriner, soulage toute irritation et inflammation de la Vessie et des Reins, enlève et dissout toutes les Matières Solides qui se trouvent dans l'urine, et a un effet diurétique et antiseptique à la fois curatif sur les canaux urinaires.

Dose : Une cuillerée à thé dans un verre d'eau toutes les quatre heures.

JOSEPH NADAL & CO.

Distributeur Exclusif

REGIE DU TABAC

Voilà enfin des Cigares merveilleux

COURONNE

VEVEY

PALME

POPULAIRE

CREME

GALERIE
HERVÊ MEHU

PEINTURES - SCULPTURES

RUE PAN AMERICAINE No. 35

PETION-VILLE

expose en permanence une collection d'oeuvres des plus grands peintres primitifs haitiens.

Amateurs, connaisseurs, ou tout simplement curieux d'art et de peinture, passez à la Galerie d'Art de Pétion-Ville admirer ces tableaux qui étonnent les touristes du monde entier.

Hervé MEHU
Directeur

PHARMACIE
SEJOURNE

Fondé en 1864

ETIENNE SEJOURNE
(1889-1964)
FREMY SEJOURNE
(1889-1937)
RAOUL et MAX SEJOURNE
(1937)

LABORATOIRE D'ANALYSES

Laboratoire de préparation d'ampoules stérilisées

Port-au-Prince

RHUM

BARBANCOURT

Apprécié depuis 1862

57, Rue des Césars, 57

Tel. 2-0710

Port-au-Prince

GLISSEZ-VOUS DANS LA
FRAICHEUR BIENFAISANTE
D'UN CONDITIONNEUR D'AIR

WESTINGHOUSE

Téléphone 2-2092 **BOUCARD & Co. — Distributeur**

Utilisez les chaises THONET de qualité supérieure,

en vente à la

TIPCO

Place Geffrard.

Achetez à la SHEICA ou à la TIPCO : Mosaiques, Céramiques, les plus jolis coloris.

Machines à coudre LA MADONA parmi les toutes meilleures sur place.

Plus de « black out » grâce aux Lampes à Kerosene 200, 350, et 500 bougies en vente à la TIPCO, Place Geffrard.

La Pharmacie de la Santé

Vend ses produits à bon marché

Très disposée

A vous aider

Toujours avec célérité

Au 113 de la Rue Pavée

PORT-AU-PRINCE, HAITI

Tel. 2-2086

CABLE ADDRESS
VALCANEZ

VALERIO CANEZ & CO.
PORT-AU-PRINCE, HAITI

P. O. BOX 243
TEL 2-0636

DISTRIBUTOR FOR :

GENERAL ELECTRIC
PRODUCTS

INTERNATIONAL
GENERAL ELECTRIC CO. INC.

Radios
Hi-Fidelity
Freezers
Réfrigérateurs
Cuisinières Electriques
Chauffe-Eau
Moteurs
Appareils à Air Conditionné
Ampoules Electriques
Appareils de Rayons-X
Appareils Thérapeutiques
Stérilisateurs
Metabolor
Tables & Lampes d'Opération
Matériel Electrique
Lustres & Appliques Electriques

E. I DUPONT DE NEMOURS
& CO. INC.

Films de Rayons-X
Produits Chimiques

BLAUPUNKT-WERKE
Radio-Phono- Radio Auto

WINPOWER Mfg. Co.
Générateurs-Diesel & Gasoline

THE PERMUTIT Co.
Appareils de Purification d'eau

AMPEX CORPORATION
Stereophonic Tape Recorders

UN STYLE UNE DIMENSION
A LA MESURE
DU BUDGET DE TOUTE FAMILLE
LES REFRIGERATEURS
GENERAL ELECTRIC
QUALITE SUPERIORITE SATISFACTION
VALERIO CANEZ & Co.
DISTRIBUTEUR POUR HAITI

Pour faire

bonne

Impression

rien ne vaut

l'IMPRESSION

HENRI

DESCHAMPS

Téléphone : 2-2215

2-2216





Haïti

L'ILE DU SOLEIL
QUI JOINT
AU CHARME DU VIEUX MONDE
TOUT LE PITTORESQUE
INCOMPARABLE DES TROPIQUES

Des vacances agréables
Une cure de repos près de la mer
ou à la montagne
Des excursions toujours intéressantes :

H A I T I

LA REPUBLIQUE DE LANGUE
FRANCAISE DU
NOUVEAU MONDE

Pour tous renseignements :
Le Département du Tourisme
Port-au-Prince, Haiti

VERSAILLES BIGIO FRERES

Montres Suisses : Oris, Movado, Girard Perregaux

Consul.

Parfums Français

Bijoux en or 18 carats.

COMPAGNIE DES TABACS COMME IL FAUT

A votre Service depuis près de 50 ans

Fabricant des cigarettes «Splendid», «Splendid Filtre», «Comme il Faut Filtre», «Comme Il Faut Mentholée Filtre», «Marlboro», TABAC POUR PIPES

Kentucky Club, Flanders, Brush Groek.

A votre service

tous les services de la

BANQUE NATIONALE DE PARIS

Intérêts sur comptes d'épargne 4,25 %

sur dépôts à terme jusqu'à 6 %

Rue du Quai, Port-au-Prince

Boîte Postale 2323 **Télé. : 2-3969**

Bureau de change Aéroport François Duvalier

Utilisez les chaises THONET de qualité supérieure,

en vente à la

TIPCO

Place Geffrard.

Achetez à la SHEICA ou à la TIPCO : Mosaiques, Céramiques, les plus jolis coloris.

Machines à coudre LA MADONA parmi les toutes meilleures sur place.

Plus de « black out » grâce aux Lampes à Kerosene 200, 350, et 500 bougies en vente à la TIPCO, Place Geffrard.

La Pharmacie de la Santé

Vend ses produits à bon marché

Très disposée

A vous aider

Toujours avec célérité

Au 113 de la Rue Pavée

PORT-AU-PRINCE, HAITI

Tel. 2-2086